

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-090

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 27 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de juin à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Maisontiers, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

16 présents + 4 pouvoirs (19 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Lucette ROCHER, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN, Céline PIGNON
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux :
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Micheline REAU, Pascal BIRONNEAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant (sans voix délibérative) :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

4 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Jean-François COIFFARD
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Lucette ROCHER

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST, Monique NOLOT, Jacky METAY, Jean-Pierre CESBRON, Jacques CHAUVEAU, Maryse CHARRIER

Céline PIGNON a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : mardi 19 juin 2018

RAPPORTS D'ACTIVITE

Approbation des rapports d'activité général, assainissement et déchets

Obligation est faite à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet de présenter chaque année un rapport d'activité, un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement et un rapport sur la qualité du service de gestion des déchets.

M. le Président rappelle que chaque conseiller a reçu un exemplaire des rapports et qu'un exemplaire sera adressé à chaque mairie. Il demande à chaque maire de les présenter à son Conseil Municipal en séance publique.

Ces rapports seront accessibles par tous sur le site de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - ANNEE 2017

Ces rapports sont présentés au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de la commune ou de l'établissement public. Les dispositions du présent décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets (Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000).

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2017

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. (Loi BARNIER du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995).

Les dispositions du décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics.

RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE – ANNEE 2017

L'article L.5211-39 du CGCT qui prévoit que : « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport d'activité retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'EPCI. »

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire valide dans le même vote les trois rapports tels que joints en annexe.

Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20180627-D2018090-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Communauté de Communes
Airvaudais-Val du Thouet

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Présenté au Conseil Communautaire du 27 juin 2018



www.cc-avt.fr

Sommaire

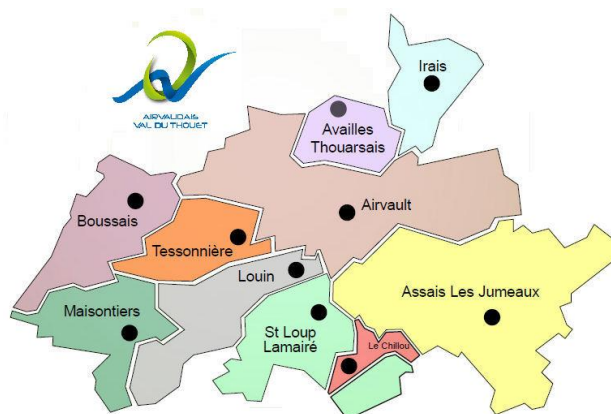
Introduction.....	Page 3
Statuts et gouvernance.....	Page 3
1°) Modifications des statuts	
2°) Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	
Ressources humaines.....	Page 4
1°) Tableau des effectifs au 31 décembre 2017	
2°) Mouvements de personnel	
3°) Déroulement de carrière	
4°) Emplois ponctuels et stagiaires	
5°) Mises à disposition et mutualisation	
6°) Gestion du personnel	
7°) Les formations	
8°) Action sociale-CNAS	
9°) Hygiène et sécurité	
Comptabilité finances fiscalité.....	Page 7
1°) Taux d'imposition 2017	
2°) FPIC	
3°) Effacement de dettes des usagers et admissions en non valeur	
4°) Ligne de trésorerie	
5°) Le tableau des emprunts	
6°) Les subventions	
Développement économique.....	Page 9
1°) Les Zones d'Activité Economique	
2°) Accompagner les porteurs de projets	
3°) Répondre aux attentes diversifiées des entreprises	
4°) Les actions conduites en 2017	
Développement touristique.....	Page 9
1°) Promotion touristique du territoire	
2°) Taxe de séjour	
3°) La Chevalerie du Thouet	
4°) Aire naturelle de camping du Cébron	
Protection et mise en valeur de l'environnement.....	Page 10
1°) Gestion des déchets	
2°) Assainissement	
Aménagement du territoire et développement durable.....	Page 10
1°) Services aux communes	
2°) Bilan du patrimoine bâti et modalités de gestion	
3°) Piscine et bassin de baignade	
Médiathèque.....	Page 13
Communication.....	Page 15
1°) Internet	
2°) Supports de communication	
3°) Poste et téléphonie	
Informatique.....	Page 16
1°) Dépenses	
2°) Dématérialisation	
3°) Maintenance informatique	
Enfance Jeunesse.....	Page 18
1°) Résidence Habitat Jeunes	
2°) Relais Petite Enfance	
Annexes.....	Page 19

Introduction

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet regroupe, depuis sa création au 1^{er} janvier 2014, les communes suivantes et 6 959 habitants (Population municipale de l'INSEE en vigueur au 01 janvier 2017).

- Airvault 3 026 habitants
- Assais-les-Jumeaux 787 habitants
- Avoilles-Thouarsais 192 habitants
- Boussais 453 habitants
- Irais 203 habitants
- Le Chillou 176 habitants
- Louin 696 habitants
- Maisontiers 163 habitants
- Saint-Loup-Lamairé 948 habitants
- Tessonnière 315 habitants

Le siège de la Communauté de Communes est situé au 33 Place des Promenades à Airvault. Il est installé dans un bâtiment en location dont le loyer, au 31/12/2017, est de 1 081,22 € par mois.



Statuts et gouvernance

En 2017, le Conseil Communautaire s'est réuni 10 fois. Il n'y a pas eu de séance extraordinaire réunie en urgence. La Communauté de Communes ne disposant pas de salle suffisamment grande pour accueillir les élus et le public, le Conseil Communautaire se tient dans les communes disposant d'une salle de réunion adéquate. Le huis clos n'a jamais été demandé.

L'actuel Conseil Communautaire est composé de 28 membres (les communes qui ont plusieurs délégués titulaires n'ont pas de délégués suppléants).

1°) Modifications des statuts

Les statuts de la CCAVT en vigueur en 2017 ont été validés le 9 novembre 2016, par délibération n°D2016-111 (cf. Annexe 1)

Ces statuts intègrent les modifications suivantes :

- La suppression de l'intérêt communautaire concernant la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- L'ajout des compétences
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

2°) Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Noms Titulaires	Noms Suppléants
APPEYROUX Jean-Louis	BONNIFAIT Jean
BARIGAULT Jeanne	ROCHARD Pascal
BILLEAU Eric	ROY Jacques
BOUYER Thierry	BERNARD Guy
CAILLAUD Alexandre	CRON Samuel
CESBRON Jean-Pierre	LAURANTIN Jean-Claude
CHAUVEAU Jacques	MARY Michel
COIFFARD Jean-François	FERJOUX Marc
COLIN Jean-Marie	CHABAUTY Viviane
DABIN Serge	DUCORNEZ Bernadette
DAMBRINE Frédérique	BRAUD Françoise
DIXNEUF Mathias	DUSSUTOUR Régis
GIROIRE Jean-Luc	MOREAU Christophe
METREAU Jacques	CHARRIER Maryse
MEUNIER Joël	DESCHAMPS Pauline
NOLOT Monique	BARIGAULT Maryse
RIPOT Jean-François	BAUDELLOT Chantal
SIMONNEAU Pierre	RAMBAULT Danièle
BOURREAU-GIRAULT Olivia	TURPAULT Bernard
TOURET Guy	ROUSSEAU Frédéric

Ressources humaines

1°) Tableau des effectifs au 31 décembre 2017

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Budget de rattachement et service	
Administrative	Attaché	A	Attaché principal	35	Budget principal direction générale	
			Attaché	35	Budget principal service développement économique	
				35	Chevalerie du Thouet	
	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35	Budget principal service administratif comptabilité	
			Adjoint administratif territorial	35	Chevalerie du Thouet	
				35	Budget principal service administratif comptabilité	
				26	Budget principal service administratif	
Sociale	Educateur jeunes enfants	B	Educateur Principal de Jeunes Enfants	35	Budget principal service Enfance Jeunesse	
Technique	Ingénieur	A	Ingénieur	35	Budget principal service développement du territoire	
	Technicien	B	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	35	Budget assainissement	
	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise		35	Budget assainissement
					35	Budget assainissement
					35	Budget assainissement
					35	Budget Principal Service informatique
			35	Budget gestion des déchets		

Service intérim du Centre de Gestion des Deux-Sèvres

La Communauté de Communes fait appel à ce service pour ses besoins ponctuels et saisonniers. En 2017, les heures payées (y compris congés payés) au CDG s'élève à 61 286,23 €.

Accueil de stagiaires

Le service informatique a accueilli trois stagiaires (une semaine pour un élève de 2^{nde}, cinq semaines pour un élève de terminale et cinq semaines pour une personne en reconversion professionnelle).

Le service technique a accueilli un stagiaire de niveau 3^{ème} pendant une semaine.

Le service finances a accueilli une stagiaire de niveau DUT pendant une semaine.

La Médiathèque a accueilli deux stagiaires pour une durée de 4 jours chacun.

5°) Mises à disposition et mutualisation

Mises à disposition individuelles

Isabelle PELLETIER a été mise à disposition du Centre Socio Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet toute l'année 2017 et pour la totalité de ses heures. Le salaire de l'agent est remboursé par le Centre Socio Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet qui reçoit une subvention du même montant par la Communauté de Communes soit la somme de 37 488,99 €.

Mises à disposition de services pour la Communauté de Communes

En 2017, les agents des services techniques de la mairie d'Airvault ont réalisé 624,75 heures pour les besoins de la piscine pour le compte de la Communauté de Communes pour un montant de 14 519,19 € soit 23,24 € par heure, ce taux horaire comprend l'utilisation du matériel communal et de leurs véhicules, ainsi que la fourniture des équipements individuels de protection.

Convention avec le SDIS

Le Conseil Communautaire a signé, avec le SDIS 79, une convention relative à la disponibilité d'un sapeur pompier volontaire pendant son temps de travail.

Les options retenues sont :

- possibilité de disponibilité opérationnelle totale (autorisation de quitter son travail dès le déclenchement de l'alerte et réintégration de son poste dès que sa présence n'est plus utile pour le SDIS)

- possibilité de disponibilité opérationnelle pour retard à la prise de travail (si intervention de nuit)

- pas de subrogation des vacations pour les 50 premières heures d'intervention (le salaire de l'agent est maintenu pendant l'activité opérationnelle et les vacations horaires sont versées à l'agent). Au-delà de 50 h/an le principe de subrogation sera appliqué.

- un état des interventions effectivement réalisées par l'agent sur son temps de travail sera remis par le SDIS.

La collectivité autorise l'agent à s'absenter pour formation en tant que stagiaire dans la limite de 2 jours par an et demande la subrogation totale dès lors que le salaire et les avantages sont maintenus.

David MERIAU est intervenu en 2017 pour 1h40.

6°) Gestion du personnel

Le temps partiel

Deux agents ont bénéficié du temps partiel de droit en 2017 : Magalie BEAUBOUCHER a travaillé à 50 % à partir du 03 juillet 2017 et François-Xavier BARBEZAT à 60% toute l'année.

Le temps partiel sur autorisation n'a pas été sollicité.

L'astreinte

L'astreinte permet d'assurer une présence permanente en cas de souci. Les 4 agents sont d'astreinte du vendredi midi au vendredi midi, soit 13 semaines chacun par an. La semaine d'astreinte est rémunérée 159,20 € brut.

L'absentéisme et congés spéciaux

Congé maladie ordinaire :

Nombre d'agents ayant eu au moins un jour d'arrêt de travail ordinaire en 2017 : 8

Nombre d'agents ayant eu au moins un jour d'arrêt de travail en grave maladie : 1

Nombre d'agents ayant eu au moins un jour d'arrêt de travail en maladie professionnelle : 1

Nombre de jours d'absence cumulés pour ces 10 agents : 1 271 jours.

Il y a eu un congé maternité en 2017.

Les autorisations spéciales d'absences (ASA)

24 jours d'absences dans le cadre des ASA ont été accordés sur l'année 2017.

7°) Les formations

En 2017, il y a eu 54 jours de formation dont 25 concernant des formations d'intégration catégorie C.

8°) Action sociale - CNAS

La collectivité a versé pour l'année 2017 la somme de 6 244,95 € pour un retour aux agents de 8 864 €.

9°) Hygiène et la sécurité

En 2017, on recense trois accidents de travail dont un sans arrêt de travail par la suite, un second avec 31 jours et le dernier avec 27 jours.

Un document unique d'évaluation des risques et le plan d'action 2017 correspondant, ont été réalisés par l'entreprise PRAGMATES après différents échanges avec les agents et les élus afin de prendre en compte la réalité de la collectivité et de chaque unité de travail. Cette mission a été en partie financée par le fond national de prévention de la CNRACL qui accompagne les agents et la collectivité sur cette thématique.

Les documents ont été validés à l'unanimité par le conseil communautaire réuni le 16 mai 2017. Ces décisions sont le point de départ d'une démarche d'amélioration continue qui doit permettre de perfectionner les conditions de travail et de diminuer les accidents de travail.

Comptabilité finances fiscalité

1°) Taux d'imposition 2017

Taxe d'habitation	TH	5,40
Taxe foncier bâti	TFB	2,94
Taxe foncier non bâti	TFNB	13,58
Contribution foncière des entreprises*	CFE	25,25
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	TEOM	13,90 (ramassage 52 semaines) 12,90 (ramassage 32 semaines)

* Depuis le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2017, la Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ) a été supprimée par un seul taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

2°) FPIC (annexe 8)

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'exercice 2017 a été réparti entre l'EPCI et ses communes membres selon la répartition de droit commun.

3°) Effacement de dettes des usagers et admission en non valeur

	2016	2017
Effacement de dettes		
Budget Ordures ménagères	6 235,62 €	3 882,79 €
Budget Assainissement collectif	6 674,20 €	3 280,27 €
Admission en non valeur		
Budget Principal	760,61 €	294,63 €
Budget Chevalerie du Thouet		0,08 €
Budget Ordures ménagères	2 275,19 €	29 375,73 €
Budget Assainissement collectif	377,33 €	27 477,33 €

4°) Ligne de trésorerie

Budget Ordures Ménagères : au cours de l'année 2017, le solde de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole a été remboursée pour un montant de 150 000 €. La ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne a été renouvelée le 12 décembre 2017 pour un montant de 150 000 € (Délibération n°D2017-121)

Budget Principal : une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne a été ouverte pour un montant de 400 000 € lors du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017 (Délibération n°D2017-122).

5°) Le tableau des emprunts (annexe 2)

6°) Les subventions

Les subventions accordées aux associations par convention

Le Centre Socioculturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet

- aide au fonctionnement : 93 732,55 € pour 2017 indexé sur l'indice des prix à la consommation concernant l'ensemble des ménages pour la France entière et hors tabac, de l'année précédente, fixé par l'INSEE et publié au Journal Officiel. (Indice référence de départ : décembre 2013 indice 125,82)
- aide pour les fluides du Pôle Enfance : 27 212,67 € pour 2017 indexé sur l'indice des prix à la consommation concernant l'ensemble des ménages pour la France entière et hors tabac, de l'année précédente, fixé par l'INSEE et publié au Journal Officiel. (Indice référence de départ : décembre 2013 indice 125,82)
- remboursement des frais du Point d'Animation Jeunesse : 3 930,34 €
- subvention pour le salaire de l'EJE du Relais Assistantes Maternelles : 37 488,99 €
- Contrat Enfance Jeunesse : 19 600 €

T2A et le syndicat d'initiative de Saint-Loup-Lamairé

- subvention accordée à T2A pour 2017 : 25 000,00 €
- le montant de cette subvention est versée en 2 fois, soit 80 % en avril et 20 % en septembre de chaque année
- le montant de la subvention accordée à T2A est révisée chaque année et est indexée sur l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages hors tabac (Indice référence de départ : décembre 2013 indice 125,82)
- le Syndicat d'Initiative du Val du Thouet bénéficie de subvention au soutien de manifestation (Festival de Peinture et Marché de Noël) pour 2017 pour un montant de 3 000 €.

L'école de musique

La subvention 2017 est de 14 010,30 € (45 élèves du territoire) et est versée en 2 fois : 80 % en avril et 20 % en septembre, est indexée sur l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages hors tabac (index de départ = 125,88 de septembre 2014) et subi par période annuelle les mêmes variations.

Le montant de la subvention pour l'année 2017/2018 est fixé à 311,34 € par élève de moins de 18 ans fréquentant l'école de musique. Les enfants inscrits en cours d'année scolaire ne sont pas pris en compte.

Radio Val d'Or

Une convention avec l'association Radio Val d'Or a été signée fin 2016 pour une durée de 3 ans à compter de 2017, pour verser une subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 6 500 €.

Les subventions accordées annuellement par délibération (hors convention)

Bénéficiaires	OBJET	Subvention accordée
Centre Socioculturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet	Festival Musiques et danses du monde	3 000,00 €
	Festival les murs ont des oreilles	2 000,00 €
Radio Gâtine	Subvention annuelle de fonctionnement	250,00€
ARC	Subvention annuelle	400,00 €
Guilde du Val du Thouet	Subvention fonctionnement fête de la musique	500,00 €
Club des Entreprises AVT	Subvention Foire de Pâques 2017	500,00 €
	Prise en charge du SIAP	657,00 €
ADIL	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00 €
Maison de l'Emploi du bocage Bressuirais	Subvention Bocage Gâtine Jeunesse 2017	1 540,00€
ADAGV 79	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00 €
Tourisme en Gâtine	Subvention annuelle de fonctionnement	16 083,90 €
Mission locale de Thouars	Subvention annuelle de fonctionnement	2 276,50 €
Mission locale de Parthenay	Subvention annuelle de fonctionnement	2 276,50 €

Développement économique

1°) Les Zones d'Activité Economique (ZAE)

Le territoire Airvaudais-Val du Thouet compte les trois ZAE communautaires historiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, par le retrait de l'intérêt communautaire sur cette compétence, les zones d'activités communales sont entrées dans le champ de compétence de la Communauté de communes au côté de ces trois zones.

Les 3 zones communautaires avant le 01/01/2017 :

Auralis (Tessonnière) - La Pointe du Renard (Airvault) - Le Dessus de Dissé (Airvault)

Les zones devenues communautaires au 01/01/2017 :

Dissé (Airvault) - Les Plantes (Louin) - Le Grand Tillais (Saint-Loup-Lamairé) - Coquine (Airvault) - Grand Champ (Assais les Jumeaux)

2°) Accompagner les porteurs de projets

Un accompagnement personnalisé est proposé aux porteurs de projets, et le suivi s'installe, en étroite collaboration, avec les chambres consulaires (CCI, CMA), pour ce qui est du montage technique du dossier, et avec les services du Pays de Gâtine, pour l'instruction des dossiers de demande d'aide financière.

3°) Répondre aux attentes diversifiées des entreprises

Les demandes sont globalement de deux natures : demandes de terrain ou de local pour répondre aux besoins d'agrandissement de l'entreprise ou demandes d'aide à l'investissement afin d'accompagner l'entreprise dans son développement.

4°) Les actions conduites en 2017

- Cession par anticipation à TPL Industries une partie du sol pour favoriser le développement de cette entreprise sur la zone AURALIS
- Engagement pour la vente d'une parcelle sur la zone d'Auralis à l'entreprise de transports Bodet Services
- Démarrage des travaux d'agrandissement du local industriel loué à l'entreprise Delaire sur la ZAE du Grand Tillais à Saint-Loup-Lamairé

Développement touristique

La fin de l'année 2017 est marquée par la réflexion conduite sur la reprise de la compétence Tourisme par la CCAVT, suite à la fin annoncée de l'activité assurée par Tourisme en Gâtine pour la promotion touristique sur le territoire de la Gâtine.

1°) Promotion touristique du territoire

La Communauté de Communes délègue sa compétence « accueil et promotion touristique du territoire » à l'association Tourisme Animation en Airvaudais (T2A), basée dans les locaux de l'Office de Tourisme d'Airvault, ainsi qu'au Syndicat d'Initiative du Val du Thouet, situé à Saint-Loup-Lamairé. Au niveau local, l'Office de Pôle Tourisme en Gâtine, à Parthenay a assuré en 2017 les missions de promotion touristique.

2°) Taxe de séjour

En 2015, le Conseil Communautaire a pris la décision d'instaurer la taxe de séjour sur son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette taxe, facturée par personne et par nuitée, selon un barème défini, est payée par les clients qui choisissent de séjourner dans un hébergement marchand du territoire.

En 2017 : la taxe concerne 37 hébergements pour 30 hébergeurs, dont 3 nouveaux gîtes et une fermeture d'activité. Le montant collecté de la taxe de séjour sur les 4 trimestres 2017 est de 10 246,10 €.

3°) La Chevalerie du Thouet

L'équipe de la Chevalerie est constituée sur 2017 de 6 agents permanents sur 5,5 ETP. Cette équipe est renforcée en été par des emplois saisonniers.

Une partie de l'équipe a été appelée en hiver à travailler dans les services de la CCAVT (assainissement, ...). Les travaux d'entretien habituellement conduit sur cette période n'ont dès lors été que partiellement réalisés.

Bilan saison 2017 (comparatif avec 2016)

Le bilan financier retrace une baisse des recettes par rapport à l'année 2016, de l'ordre de 30 000 €.

Ce résultat conduit à un déficit du résultat financier du budget annexe de la Chevalerie pour 2017, malgré les efforts réalisés pour réduire le coût de la masse salariale.

	2017	2016
Printemps	57 109,00 €	71 811,00 €
Eté	121 277,00 €	136 227,00 €
Automne hiver	19 000,00 €	19 034,00 €
Autres	1 300,00 €	1 017,00 €
Total	198 686,00 €	228 089,00 €
Dont classes de découvertes	46 827,00 €	39 387,00 €
Dont séjours enfants + camps de jeunes	109 126,00 €	134 413,00 €
Dont groupes : hébergement de la gestion libre à la pension + journées gastro chariot	48 155,00 €	53 271,00 €

4°) Aire naturelle de camping du Cébron

L'entretien (hors espaces verts) et le contact avec les usagers de l'aire de camping, y compris les cabanes et les roulottes, sont assurés par le personnel de la Chevalerie.

	Nuitées	Recettes
Cabanes	179	6 439 €
Roulottes	122	576 €
Caravanes	56	560 €
Camping-Car	48	480 €
Tentes	149	1 043 €
Camps de jeunes camping	895	1 432 €
Electricité	86	344 €
Salle	7	500 €
Stationnement chevalerie	75	600 €
Ecoles formations	96	953 €
Total	1 713	12 927 €

Protection et mise en valeur de l'environnement

1°) Gestion des déchets (annexe 4)

2°) Assainissement (annexe 5)

Aménagement du territoire et développement durable

1°) Service aux communes

Mise à disposition de personnel et de matériel pour l'entretien des chemins ruraux

Le service a continué à être assuré en 2017 à raison de 30 heures réparties sur une quinze jours dans chaque commune (au printemps et à l'automne).

Suite à l'évolution des statuts communautaires fin 2017, la Préfecture a demandé que n'apparaisse plus le service aux communes dans les intérêts communautaires en l'absence de compétence Voirie.

Le service ne sera par conséquent plus assuré en 2018.

2°) Bilan du patrimoine bâti et modalités de gestion

2.1 Bilan du temps passé par l'équipe technique par poste de travail

Le service technique a réparti ses missions (hors services OM et assainissement, et hors service aux communes) entre les différents espaces à gérer de la manière suivante :

		Nombre d'heures
Cébron	Entretien piscine	290,5
	Entretien camping	14,75
	Ménage de la salle sport	379,25
	Espaces Verts Cébron	163,75
Entretien du siège de la Communauté de Communes		68
Entretien Médiathèque		199
Entretien des ateliers communautaires à Saint-Loup-Lamairé		484,5
Entretien à la maison médicale de Saint-Loup-Lamairé		73,75
Intervention en régie à la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup-Lamairé		185,25
Entretien au Pôle Enfance d'Airvault		144,25
Entretien au PAJ-RJT d'Airvault		42,75
Entretien (espaces verts) d'Auralis		107
Entretien des biens de la Chevalerie du Thouet		82,5
Entretien/Interventions pour le service Ordures Ménagères (espaces verts des déchèteries, réparations etc.)		951
Entretien/Interventions pour le service Assainissement		43
Entretien d'espaces verts divers		29,5
Entretien du matériel		244,75
Divers		86,25
Travaux administratifs du responsable des ateliers communautaires		703
Formations		122
Réunions		27
Total		4 441,75

2.2 Les opérations spécifiques

Médiathèque

Création d'une terrasse et d'une porte au bâtiment annexe

Coût de l'opération : 7 212,03 € TTC

Salle omnisport du Cébron

Elle a fait l'objet d'une plus grande utilisation par les associations sportives à partir de l'automne 2017, du fait des travaux sur la salle Augustin Bordage.

2 réparations majeures sur le sol sportif : réparation des bulles (6 220,67 € TTC) et réparation du sol suite aux dégâts causés par une nacelle (6 989,07 € TTC pris en charge par l'assurance).

Les peintures des vestiaires et des toilettes ont été refaites par les agents techniques.

Des grooms ont été posés sur les portes des vestiaires afin de limiter les pertes de chaleur

MFR de Saint-Loup-Lamairé

La Communauté de Communes a fixé un montant d'investissement annuel pour la Maison Familiale Rurale à 30 000 € (somme qui correspond au montant des loyers versés à la Communauté de Communes).

Un Plan Pluriannuel d'Intervention est porté par la MFR. Les interventions prévues par ce PPI sont financées à hauteur de 50% par la Région et de 50% par la CCAVT sous la forme de subvention à la MFR.

Travaux du PPI 2016 reportés sur exercice comptable 2017	Subvention € TTC
SSI (MOA M.F.R - Subvention CCAVT)	6 166
Mise en conformité éclairages extérieurs	2 128
Rénovation salles de classe (rénovation de sol dont accessibilité)	3 516
Soit PPI 2016 reporté sur exercice comptable 2017	11 810

Travaux du PPI 2017	Subvention € TTC
Restauration salles de cours (vélux, murs, blocs portes, lambris/isolation)	3 172,5
Restauration ouvertures bureaux	2 160
Mobilier non déplacé de la salle de bain	618
Changement de la chaudière à fioul	20 000
Remplacement des toits plastiques du préau	1 044,5
Total PPI 2017	26 995

Réhabilitation et extension de la salle de sport Augustin Bordage

Début de la période de préparation des travaux : décembre 2017. Durée totale des travaux : 1 an

Subventions accordées au 31/12/2017 : 740 613 €

Etat : DETR 390 000 € - Contrat de Ruralité 77 688 € - Subvention pour travaux divers d'intérêt local 5 000 €

Département : CAP79 265 475 € - Ademe : 2 450 €

3°) Piscine et bassin de baignade

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a en gestion la piscine à Airvault et le bassin de baignade au Cébron. Le suivi de la qualité des eaux de baignade en 2017 réalisé en interne et par l'Agence Régionale de Santé montre un respect des normes.

Un comité de pilotage a été mis en place en septembre 2017 afin d'étudier la réfection des deux piscines pour permettre la remise aux normes et l'amélioration des conditions d'accueil.

Piscine à Airvault

La priorité a été donnée à l'éducation à la natation :

- par les scolaires. L'équipement devenu communautaire a été ouvert à l'ensemble des communes de la collectivité mais faute de transport, cette dernière n'a été fréquentée que par les collèges et écoles situés sur la commune d'Airvault,
- par des leçons particulières,
- par une ouverture au milieu associatif avec une compétition de natation de niveau régional

Bassin de baignade du Cébron

C'est un équipement indissociable du camping. Il accueille un grand nombre de groupes l'utilisant (colonies de la Chevalerie du Thouet, association Beta Pi, USEP...). Par sa forme ludique, elle attire beaucoup d'enfants. L'encadrement du personnel saisonnier en 2017 (baignade et accueil clientèle) est effectué par le responsable de la Chevalerie.

Résultat des piscines :

Airvault : - 86 812,43 €

Cébron : - 12 928,00 €

Détail recettes entrées et leçons

	Piscine Airvault		Bassin de Baignade Cébron	
	2016	2017	2016	2017
Recette cartes et unités				
Enfant <7 ans				
Enfants > ou = 7 ans	2 323€	1 914€	1 381€	840€
Adultes territoire	1 812€	941€	1 643€	606€
Adultes hors territoire	624€	531€	1 149€	798€
Groupe	173€	17€	1 057€	228€
Leçons territoire	2 765€	3 051€	Sans objet	Sans objet
Leçons hors territoire	472€	516€	Sans objet	Sans objet
	8 169€	6 970€	5 230€	2 472€

Fréquentation piscines - Bilan des entrées 2015-2016-2017

Airvault (ouverture 4 mois)	2015	2016	2017
Scolaire	1 554	1 820	1 463
Leçons	832	501	551
Entrées enfants > ou= 7 ans	2 838	2 491	1 359
Entrées adultes territoire			744
Entrées adultes hors territoire			215
Entrées groupes			173
Entrées enfants <7 ans			60
Total entrées hors scolaires et leçons	2 838	2 551	1 940

Cébron (ouverture 2 mois)	2017	2016	2015
<7ANS	603	500	403
Enfants	485	782	584
Adultes territoire	248	661	386
Adultes hors territoire	266	383	293
Groupes	228	1057	1163
Total financier	1 227,00 €	2 883,00 €	2 426,00 €

Médiathèque

La médiathèque Airvaudais-Val du Thouet est un lieu de lecture mais aussi de culture et de convivialité. Une équipe de 4 agents (3.6 ETP) mettent au service des habitants une collection d'ouvrages diversifiés et tout public. De nombreux temps d'animation sont également organisés à la médiathèque tout au long de l'année pour tous les publics, mais également sur le temps scolaire (maternelle, primaire et collège).

Quelques chiffres clés pour l'année 2017 :

19 heures d'ouverture hebdomadaires sur 4 jours avec une ouverture en continue tous les samedis.
Plus de 22 600 documents disponibles à la médiathèque (hors revues) – dont documents BDP79 – comprenant romans, BD, documentaires, livres-lus, CD et DVD pour les adultes et la jeunesse

	Adultes	Jeunes	Total
Livres imprimés	9 326 documents	6 568 documents	16 363 documents
REVUES	Adulte : 25 titres	Jeunesse : 16 titres	41 titres
Prêtés par la Médiathèque Départementale :			1 104 documents
Supports audiovisuels			
CD	1 101		
DVD	805		
Total	1 906		

Une hausse des prêts et des usagers :

- Fréquentation (nombre d'entrées) : 7 906 personnes sur l'année
- Nouveaux inscrits : 177 personnes
- Emprunteurs actifs : 789 personnes
- Nombre de prêts réalisés sur l'année tous publics confondus : 27 724 prêts

	2016	2017	% d'augmentation
Nombre d'inscrits	1 187	1 305	9,94%
Nouveaux inscrits	132	177	34%
Emprunteurs actifs	742	789	6,33%
Fréquentation	7 808	7 906	1,33%
Prêts	24 485	27 724	13,23%

Des dépenses de fonctionnement stables (pour un total de 49 852€ hors personnel) dont :

- Dépenses d'acquisitions (tous documents) : 18 163€
- Dépenses pour l'action culturelle : 6 174.57€
- Frais liés au bâtiment : 15 848€
- Frais de communication et informatique : 6 305€
- Frais de personnel : 127 257€
- Dépenses d'investissement : 7 251€

Des recettes de fonctionnement pour compléter la part de la collectivité représentent 10,37% du budget total :

- Des subventions d'autres collectivités pour soutenir nos actions culturelles : 880 € (Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres)
- Des recettes propres (en légère baisse, du fait de la gratuité de certains services) : 4 291 € (adhésions)

Le coût total de la médiathèque en 2017 (fonctionnement + personnel) représente 24,86 €/habitant et est relativement stable par rapport à 2016 (23,77 €/hab. en 2016).

Sur l'ensemble du territoire CCAVT, la population desservie est de 11 % environ (hors action culturelle).

Les actions culturelles, dont certaines réalisées en partenariat ont intéressé des publics divers.

Actions auprès des publics scolaires et petite enfance : 966 personnes touchées

- Classes : 30 classes / 66 accueils de classes dans l'année / 607 élèves touchés
- Collèges : 13 classes / 13 accueils / 254 élèves touchés
- Petite enfance / RAM : 105 personnes touchées

Actions au sein de l'établissement et/ou réalisés en partenariat : plus de 700 personnes touchées

- Une soirée participative très fréquentée à l'occasion de la manifestation nationale « LA NUIT DE LA LECTURE » en janvier (40 personnes)
- Exposition photographique « Mers d'Exil » par Olivier Jobard – Une exposition remarquable et remarquable par son emplacement sur le territoire en mars/avril (impossible à comptabiliser).
- Une exposition ludique avec tablette interactive : « Qui a refroidi Lemaure ? » (88 personnes)
- Le projet « sur le bout des doigts » sur le thème de la langue des signes construit en partenariat avec plusieurs acteurs du territoire : Musée, Centresocio-culturel, RAM... a permis de toucher différents publics également : 71 participants
- Conférences / rencontres / lectures ont rythmé l'année, notamment des rendez-vous « HEURE DU CONTE », des ateliers numériques qui ont touché plus de 80 personnes
- Quelques projections de films et documentaires pour 126 participants tout au long de l'année (jeune public et tout public)
- Un comité de lecture autour des littératures européennes de Cognac qui se reconduit chaque année : 17 personnes (en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Loup-Lamairé et la Médiathèque Départementale)
- Des rencontres et rendez-vous spécifiques pour le public adolescent : 22 jeunes présents (projection, soirée rêves party, Escape Game)
- Une belle participation pour la soirée Terre de Lecture avec Magyd Cherfi : 81 personnes présentes (2 rencontres)
- Plusieurs rendez-vous sur la thématique de Noël, spectacle atelier-déco... en décembre qui a compté 140 participants (nous avons malheureusement dû refuser quelques personnes).

Il est proposé également un service gratuit de portage à domicile pour les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer à la médiathèque. Pour l'instant, cela concerne environ 7 personnes avec 1 passage par mois environ.

Nous avons également un partenariat avec la Maison de retraite pour la mise à disposition de livres à destination des résidents ainsi que des temps de lecture animés par un bibliothécaire.

Depuis 2017 l'accès au Wifi est gratuit, et il y a toujours à disposition des postes informatiques en accès libre.

De plus, une boîte retour est désormais installée devant la médiathèque et permet aux lecteurs de rendre les documents à toute heure de façon sécurisée. Un service très apprécié par la population du territoire.

Communication

1°) Internet :

www.cc-avt.fr

La consultation du site Internet augmente en 2017 avec 15 295 visites contre 13 600 visites en 2016, soit 12,46% de plus avec 57 700 pages de vues (+ de 15 000 en plus par rapport à 2016).

Hébergement du site et nom de domaine + adresses mails : 216,00 € TTC/an.

www.lacducebron.fr

Hébergement du site et nom de domaine

180,00 € TTC

En 2017, le site a eu 7 898 visites par 6 393 visiteurs différents et 23 000 pages vues. Une baisse importante de 50% qui nécessite une réflexion sur le contenu du site.

La durée moyenne de consultation reste stable avec environ 2 minutes par session.

www.mediathèque-avt.fr

Coût du nom de domaine inclus avec www.cc-avt.fr

Cet outil disponible depuis le 1^{er} octobre 2014 permet aux usagers d'accéder au catalogue en ligne. Ils peuvent ainsi voir si la médiathèque possède le livre recherché et voir sa disponibilité.

En 2017, 243 personnes ont utilisé ce site avec 1 051 visites et 12 réservations (seuls les documents déjà en prêt peuvent être réservés en ligne). Contrairement à de nombreux sites internet la durée moyenne sur ce site est d'environ 18 minutes avec 2 877 pages vues. Les utilisateurs prennent donc le temps de chercher dans le catalogue, ce qui montre l'intérêt porter à cet outil supplémentaire.

L'outil de statistiques ayant rencontré un dysfonctionnement, les chiffres annoncés ne reflètent pas forcément la réalité.

Page Facebook Médiathèque

Au total 70 publications ont été réalisées avec une portée de 9 457 personnes (2 fois moins que l'année précédente).

171 personnes sont abonnées à la page Médiathèque, soit 22 personnes en plus par rapport à 2016.

2°) Supports de communication

JOLLY Imprimeur à Bressuire

2 000 enveloppes à fenêtres	176,40 € TTC
Cartes de visite direction	104,40 € TTC
Adhésif déchèterie Borcq	67,20 € TTC
Plaquettes et flyers Médiathèque	834,00 € TTC
Lettre info n°2	1 891,20 € TTC
Adhésifs	428,40 € TTC

3°) Poste et Téléphonie :

Frais d'affranchissement : (Contrat avec Néopost renouvelé en 2015)

Contrat	420,35 € TTC
Fonctionnement	3 406,24 € TTC
dont 1 440,92 € pour le CIAS	
Encre	338,28 € TTC

Téléphonie (Abonnements, communications, mobiles et Internet)

Orange	
Budget Principal	6 399,17 € TTC
OM	1 177,42 € TTC
Assainissement	3 597,30 € TTC
Chevalerie du Thouet	2 637,87 € TTC

Paritel – Standard téléphonique du siège	
Communications	2 444,09 € TTC
Location équipements	4 122,03 € TTC

Informatique

1°) Dépenses

Acquisition et réparation de matériel informatique :

Fournisseur « Face Informatique » de Parthenay :	
Budget principal	18 219,70 € TTC
Assainissement	274,80 € TTC
Chevalerie	1 542,00 € TTC
Ordures ménagères	2 167,08 € TTC

Fournisseur « JC Informatique » de Thouars :	
Casques Médiathèque	81,00 € TTC
Wifi public	415,20 € TTC

Maintenance et assistance des logiciels :

- MAGNUS :		
Maintenance	Budget principal	1 793,65 € TTC
	Assainissement	597,89 € TTC
	OM	597,89 € TTC
Installation		504,00 € TTC

- Maintenance CEGID Public :	
Assainissement	327,16 € TTC
Ordures Ménagères	365,85 € TTC

- Assistance CDG :	
Logiciel Ordures Ménagères	303,60 € TTC
Logiciel facturation assainissement	303,60 € TTC
Installation	291,30 € TTC

- Logiciels de la Médiathèque :	
Maintenance C3RB	1 700,48 € TTC
Cogilab	252,00 € TTC

2°) Dématérialisation

Utilisation de la plateforme « Atline services »

Contrôle de légalité (Module Actes via transferts-securises)	234,60 € TTC
Publication des marchés publics via marchés securises.fr	1 266,00 € TTC

Prestation pour la collecte et le traitement des déchets diffus spéciaux des déchèteries : 9 retraits et aucun dépôt
Prestation pour le traitement des déchets de déchèteries : 13 retraits et aucun dépôt
Marché de travaux de collecte et de traitement Repéroux – Création d'un réseau de collecte et traitement des eaux usées : 32 retraits et 4 dépôts
Extension d'un bâtiment artisanal à Saint-Loup : 18 retraits et 2 dépôts
Réhabilitation de la salle Augustin bordage : 127 retraits et 29 dépôts
Extension d'un bâtiment artisanal à Saint-Loup (relance) : 9 retraits et 4 dépôts
Etude préalable à l'instauration d'une tarification incitative : 5 retraits et 1 dépôt
Extension d'un bâtiment artisanal à Saint-Loup (lot 8) : 4 retraits et aucun dépôt
Etude préalable à l'instauration d'une tarification incitative (relance) : 5 retraits et 4 dépôts

Les photocopieurs, un outil de dématérialisation :

Accueil

19 250 photocopies (dont 2 300 en couleur) en 2017 soit une très légère baisse par rapport à 2016.

Les impressions diminuent également avec 43 600 documents (50 000 en 2016).

Les numérisations stagnent avec 11 700 documents.

Au total le volume de photocopies/copies chute de 3,5 % sur l'année 2017.

Étage (CCAVT et CIAS)

9 500 photocopies et 720 en couleur soit 4 000 copies en moins par rapport à 2016.

70 100 impressions dont une utilisation de la couleur qui est stable avec 15 900 copies et le nombre de copies noires baisse de 1 300 copies.

L'utilisation de la couleur s'explique par l'impression des supports de communication sur le service OM.

Enfin la numérisation représente 7 350 documents (dématérialisation en progression).

Sur le volume annuel de ce copieur, le CIAS produit 70% de copies noires et seulement 6,5% pour les copies en couleur.

Coûts des photocopieurs :

Unit PC (accueil)	Location	1 382,40 € TTC
	Fonctionnement	753,72 € TTC
Central Copie (copieur étage de la CCAVT + Médiathèque)		1 519,81 € TTC
SORAM (Ateliers Saint-Loup)		226,76 € TTC
2 300 copies /an. Un avoir est en cours en 2018 pour une erreur d'un montant de 160 € TTC		
SBS (Chevalerie du Thouet)		956,34 € TTC

3°) Maintenance informatique

Nombre de postes informatiques existants au 31/12/2017 sur chaque site où intervient l'agent de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet :

	Airvault	Borcq sur Airvault	Soulières	Assais les Jumeaux	Veluché	Availles	Boussais	Irais	Le Chillou	Louin	Maisontiers	Saint-Loup-Lamairé	Tessonnière
Mairie	24	1	2	3	1	1	1	1	1	2	1	4	1
Restaurant scolaire	1												
Ecole Primaire	33			22			9			18			
Ecole Maternelle	13											16	
Ateliers Municipaux	2												
Office de Tourisme	3											3	
CIAS	4												
CCAS	5												
Médiathèque	12												
Musée	2												
CCAVT	14											2	
EHPAD Maison de Retraite	27											18	
Chevalerie du Thouet												3	

Au total, un parc informatique de 250 ordinateurs (31 XP, 18 Vista, 63 Seven, 75 W10, 54 Clients légers et 9 serveurs)

Répartition du temps de travail du service Informatique et Communication

	Heures 2017	% en 2017
Divers		
Musée	5	0,29
Office de Tourisme	9	0,51
CCAS	15,5	0,88
EHPAD Airvault Saint-Loup	4,5	0,26
Communauté de Communes		
Administratif, Maintenance, CIAS	300,25	17,12
Ordures Ménagères	35	2,00
Assainissement	35	2,00
Communication	314	17,90
Chevalerie du Thouet	35	2,00
Médiathèque	188	10,72
Mairies		
Airvault	315	17,96
Ateliers Airvault	6	0,34
Annexe Borcq sur Airvault	11	0,63
Annexe Soulièvres	8	0,46
Availles-Thouarsais	4	0,23
Boussais	8	0,46
Irais	12	0,68
Assais-les-Jumeaux	12	0,68
Annexe Les Jumeaux	2	0,11
Le Chillou	8,5	0,48
Louin	26,5	1,51
Maisontiers	4	0,23
Saint-Loup-Lamairé	22,5	1,28
Tessonnière	13	0,74
Ecoles		
Corderies Airvault	23,5	1,34
Pérochon Airvault	51	2,91
Assais-les-Jumeaux	16	0,91
Boussais	17,5	1,00
Louin	57	3,25
Saint-Loup-Lamairé	20	1,14
Congés-HS	175,25	9,99
Absences (maladie, asa)	0	0,00
Total heures effectuées	1754	100

Enfance Jeunesse

1°) Résidence Habitat Jeunes (Annexe 6)

2°) Relais Petite Enfance (Annexe 5)

Annexes

- 1°) Statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- 2°) Tableau des emprunts
- 3°) Rapport sur le service Gestion des déchets
- 4°) Rapport sur le service Assainissement
- 5°) Rapport du Relais Petite Enfance
- 6°) Comptes administratifs (consultables à la Communauté de Communes)
- 7°) Résidence Habitat Jeunes
- 8°) FPIC

Préfecture

079-200041416-20180627-D2018090-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



SOUS-PREFECTURE DE PARTHENAY
Pôle développement local
et relations avec les collectivités territoriales
✉ Mme MOUFFLET Séverine

**Arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 portant
modification des statuts de la Communauté de
communes Airvaudais-Val du Thouet
au 1^{er} janvier 2017**

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20 ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON, en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-150-0002 du 30 mai 2013 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre rassemblant dix communes issues des communautés de communes de l'Airvaudais et du Val du Thouet ;
- VU les arrêtés préfectoraux en date des 7 et 14 octobre 2013 constatant la représentativité du conseil communautaire ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2013 déterminant le nom, le siège et les compétences du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre rassemblant dix communes issues des communautés de communes de l'Airvaudais et du Val du Thouet ;
- VU l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 24 décembre 2013 relatif aux dispositions comptables et administratives consécutives à la création de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet au 1^{er} janvier 2016 (compétence action sociale) ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 7 septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de Parthenay ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 novembre 2016 par laquelle il supprime l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 novembre 2016 par laquelle il demande aux communes le transfert de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au titre des compétences obligatoires de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :
- | | |
|---------------------|---------------------|
| AIRVAULT | Du 21 novembre 2016 |
| ASSAIS-LES-JUMENTS | Du 29 novembre 2016 |
| AVAILLES-THOUARSAIS | Du 28 novembre 2016 |
| BOUSSAIS | Du 24 novembre 2016 |
| IRAIS | Du 24 novembre 2016 |
| LE CHILLOU | Du 22 novembre 2016 |
| LOUIN | Du 22 novembre 2016 |
| MAISONTIERS | Du 24 novembre 2016 |
| ST LOUP LAMAIRE | Du 24 novembre 2016 |
| TESSONNIERE | Du 24 novembre 2016 |
- par lesquelles ils acceptent de transférer la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au titre des compétences obligatoires de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 novembre 2016 par laquelle il demande aux communes de reclasser les compétences « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » et « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au titre des compétences obligatoires de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

AIRVAULT	Du 21 novembre 2016
ASSAIS-LES-JUMEAUX	Du 29 novembre 2016
AVAILLES-THOUARSAIS	Du 28 novembre 2016
BOUSSAIS	Du 24 novembre 2016
IRAIS	Du 24 novembre 2016
LE CHILLOU	Du 22 novembre 2016
LOUIN	Du 22 novembre 2016
MAISONTIERS	Du 24 novembre 2016
ST LOUP LAMAIRE	Du 24 novembre 2016
TESSONNIERE	Du 24 novembre 2016

par lesquelles ils acceptent de reclasser les compétences « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » et « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au titre des compétences obligatoires de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 novembre 2016 par laquelle il demande aux communes de valider les nouveaux des statuts de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 et par laquelle il définit l'intérêt communautaire attaché aux compétences ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :

AIRVAULT	Du 21 novembre 2016
ASSAIS-LES-JUMEAUX	Du 29 novembre 2016
AVAILLES-THOUARSAIS	Du 28 novembre 2016
BOUSSAIS	Du 24 novembre 2016
IRAIS	Du 24 novembre 2016
LE CHILLOU	Du 22 novembre 2016
LOUIN	Du 22 novembre 2016
MAISONTIERS	Du 24 novembre 2016
ST LOUP LAMAIRE	Du 24 novembre 2016
TESSONNIERE	Du 24 novembre 2016

par lesquelles ils valident les nouveaux statuts de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU les statuts modifiés ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises par les articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales sont réunies ;

SUR PROPOSITION de Mme la Sous-Préfète de Parthenay ;

ARRETE

Article I : Il est procédé au retrait de l'article 4 de l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2013.

Article II: L'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2013 modifié est rédigé ainsi qu'il suit :
(les modifications figurent en caractère gras)

« Article 1^{er}: La communauté de communes créée par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 susvisé prend la dénomination de « *communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet* ».

Article 2 : Le siège de la communauté de communes est fixé au : 33 place des Promenades, BP 02, 79600 Airvault.

Article 3 : La communauté de communes Airvaudais – Val du Thouet a pour objet d'associer les communes qui la composent au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement du territoire et d'aménagement de l'espace en milieu rural. La communauté de communes exerce l'ensemble des compétences détaillées ci-après :

1- COMPETENCES OBLIGATOIRES

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire dont les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2- COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- ✓ Mise à disposition des personnels **communautaires** et du matériel pour l'entretien des espaces publics
- ✓ Mise en place de chemins de randonnées répondant au cahier des charges du comité départemental de la randonnée pédestre des Deux Sèvres
- ✓ Gestion du lit et des berges du Thouet et de ses affluents
- ✓ Energies renouvelables :
 - Toutes actions relatives aux énergies renouvelables sur les terrains et bâtiments propriétés de la communauté de communes
 - Actions de promotion, de conseil et d'aides relatives aux énergies renouvelables envers les particuliers

En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif

Pour l'assainissement collectif :

- ✓ Réalisation d'études préalables au zonage
- ✓ Demande, financement, réalisation et suivi des travaux nécessaires à l'assainissement
- ✓ Gestion de l'ensemble de la filière : collecte et traitement des eaux usées, évacuation des déchets et des sous-produits

Pour l'assainissement non collectif :

- ✓ Contrôle de la conception de l'implantation et de la réalisation des installations d'assainissement autonome neuf, contrôle des installations existantes
- ✓ Réalisation d'état des lieux, identification des problèmes et conseil sur les modes de réhabilitation, de fonctionnement et d'entretien des installations existantes

Politique du logement et du cadre de vie

- ✓ Elaboration d'un programme local de l'habitat (PLH), avec définition d'objectifs et mise en place d'un observatoire de l'habitat en lien avec le Pays de Gâtine, visant à répondre aux besoins en matière de logement
- ✓ Financement de l'élaboration et mise en œuvre d'un OPAH
- ✓ Participation au Fonds de Solidarité Logement
- ✓ Gestion du foyer et résidence Jeunes Travailleurs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire

COMPETENCES FACULTATIVES

Dans le domaine de la politique de l'emploi

- ✓ Participation au financement des Missions locales et aux actions liées à l'emploi

Dans le domaine culturel

- ✓ Soutien au développement culturel sur le territoire
- ✓ Animation et gestion d'activités culturelles dont les moyens sont considérés comme facteur de développement local :
 - Soutien aux associations pour l'organisation d'animations socioculturelles
 - Soutien aux écoles de musique sur le territoire communautaire
- ✓ Participation financière aux radios locales
- ✓ Participation au développement culturel avec le Centre Socio Culturel Airvaudais - Val du Thouet (soutien financier et prêt de matériel au centre socio culturel)

Dans le domaine touristique

- ✓ Développement des actions touristiques, étude d'implantation, réalisation, entretien et fonctionnement des équipements touristiques suivants :
 - Gestion du bâtiment situé 48 rue des Halles à AIRVAULT
 - La chevalerie du Thouet
 - Le camping du Cébron
- ✓ Création et aménagements d'itinéraires cyclables

Dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

- ✓ Construction, réhabilitation, rénovation et entretien des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et halte-garderie
- ✓ Aides de fonctionnement au Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et au Point d'Animation Jeunesse (PAJ)
- ✓ Coordination et développement d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, itinérance du lieu "petite enfance" sur le territoire de la communauté de communes

Dans le domaine de l'informatique et communication

- ✓ Développement des technologies de l'information et de la communication et conseils en matière de ressources informatiques, logicielles et multimédias intéressant l'ensemble des communes membres,
- ✓ Communication :
 - Gestion et développement du site internet communautaire
 - Promotion de l'image communautaire
- ✓ Établissement et exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux Sèvres

Autres équipements

- ✓ Étude d'implantation, construction, entretien et fonctionnement de Maisons de santé
- ✓ Etude d'implantation, réalisation, location de logements et bureaux liés à la gendarmerie à AIRVAULT

Article 4.: Le comptable assignataire de la communauté de communes est le trésorier d'Airvault. »

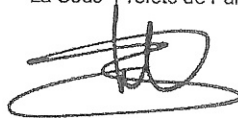
Article III.: Les statuts sont annexés au présent arrêté.

Article IV.: Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois courant, à compter de sa notification ou de sa publication.

Article V.: Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay, M. le Président de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet, Mmes et MM. les Maires des communes intéressées et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui leur sera notifié et sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Parthenay, le 12 décembre 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète de Parthenay,



Préfecture

079-200041416-20180627-D2018090-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Annexe 2 : tableau des emprunts

80201 - REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	218 291,88 €	65 503,21 €	152 788,67 €	0,00 €	0,00 €	2 245 275,31 €

809-ZAE AURALIS 2

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	27 537,68 €	7 900,22 €	19 637,46 €	0,00 €	0,00 €	184 431,03 €

810-AURALIS BATIMENT LOCATION

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	127 322,95 €	6 915,66 €	120 407,29 €	0,00 €	0,00 €	510 205,40 €

811-CHEVALERIE DU THOUET

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	5 791,96 €	1 645,85 €	4 146,11 €	0,00 €	0,00 €	57 336,63 €

800-BUDGET PRINCIPAL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	349 667,11 €	72 880,23 €	276 786,88 €	0,00 €	0,00 €	3 288 824,13 €

806-MULTISERVICES DE BOUSSAIS

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	9 520,92 €	4 417,94 €	5 102,98 €	0,00 €	0,00 €	112 220,95 €

80101 REGIE DECHETS

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2017	39 560,16 €	1 849,44 €	37 710,72 €	0,00 €	0,00 €	125 672,23 €

814-ZA LE GRAND TILLAIS

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2017	9 697,90 €	986,35 €	8 711,51 €

Réception par le Préfet : 05-07-2018
 Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET

RAPPORT ANNUEL 2017
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS

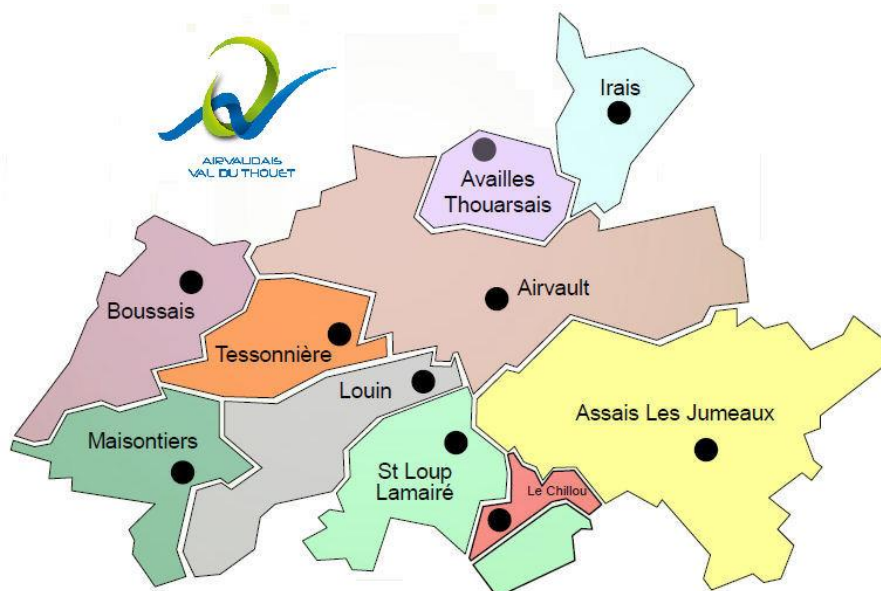
Sommaire

A-	INDICATEURS TECHNIQUES	3
1	Le territoire desservi	3
2	Organisation générale.....	4
3	L'organisation du service public de collecte des déchets	5
3.1	Organisation générale de collecte des déchets ménagers et assimilés.	5
3.2	Collecte en porte à porte et point de regroupement.....	5
3.2.1	Collecte par la société Brangeon Environnement	5
3.2.2	Fréquence de collecte	5
3.2.3	Mode de collecte.....	7
3.3	Collecte en apport volontaire.....	8
3.3.1	Mode de collecte.....	8
3.4	Déchèteries	9
3.4.1	Horaire d'ouverture.....	9
3.4.2	Type de déchets.....	10
3.4.3	Limite de volume	10
3.4.4	Fréquentation.....	10
3.5	Collecte spécifique : DASRI.....	11
3.6	Collecte spécifique : Bio-déchets	11
4	Indicateurs techniques – Tonnages 2016.....	12
4.1	Ordures ménagères, emballages, verres, papiers	12
4.2	Déchets de déchèteries.....	13
4.2.1	Tonnages totaux collectés	13
4.2.2	Répartition des tonnages par déchetteries	13
4.2.3	Répartition des tonnages par matériau.....	14
4.2.4	Evolution des tonnages	15
4.3	Bio-déchets	15
5	L'organisation du service public de traitement des déchets.....	16
5.1	Destination des ordures ménagères	16
5.2	Destination des emballages, verres, papiers et cartons de déchèteries	16
5.3	Destination des déchets de déchèteries	18
B-	INDICATEURS FINANCIERS	19
6	Mode de financement	19
7	Comptes administratifs 2016.....	20
8	Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.	21
9	Montant des recettes perçues pour l'année 2016.....	22
10	Investissement 2016	23
C-	COMMUNICATION ET PREVENTION	23
11	Communication.....	23
12	Prévention des déchets	23

A- INDICATEURS TECHNIQUES

1 Le territoire desservi

Créée par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet regroupe 10 communes sur une superficie de 225,98 km².



La population municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2017 est de 7 124 habitants.

Nom de la commune	Population totale
Airvault	3 070
Assais-les-Jumeaux	811
Avoilles-Thouarsais	196
Bousais	462
Le Chillou	177
Irais	209
Louin	705
Maisontiers	167
Saint-Loup-Lamairé	1006
Tessonnière	321
Total	7 124

Selon la déclaration des communes pour la redevance ordures ménagères, au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet est composée de 3 122 résidences principales et 332 résidences secondaires.

2 Organisation générale

Le service gestion des déchets exerce ses activités sous la responsabilité du conseil communautaire composé de 28 conseillers titulaires.

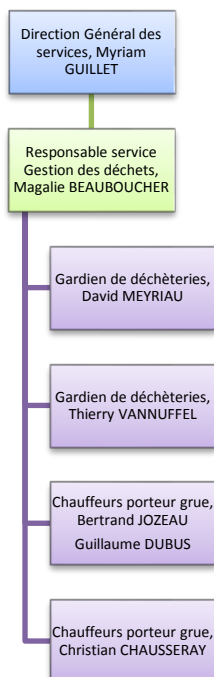
Le 24 janvier 2017 le conseil communautaire a validé la transformation du service public industriel et commercial (SPIC) en service public administratif (SPA) du budget « gestion des déchets » à autonomie financière à compter de l'année 2017.

Daniel ROBERT reste vice-président en charge de l'environnement. La commission environnement est composé de 13 membres :

- Jacky JOZEAU
- Jean Marie COLIN
- Jacques METREAU
- Monique NOLOT
- Viviane CHABAUTY
- Jacques ROY
- Jean-François COIFFARD
- Jeanne BARIGAULT
- Ludovic BARREAU
- Olivier FOUILLET
- Jean Pierre CESBRON
- Frédérique DAMBRINE
- Joël MEUNIER

Cette année, le Conseil d'exploitation du SPIC d'élimination des déchets s'est réuni à cinq reprises.

L'organisation hiérarchique et fonctionnelle du service.



En Mai, Mme GUILLET a été remplacé par Mr LAURENS Christophe

1 agent est en charge des redevances spéciales et de la facturation : Mme Davie LOUIS.

1 agent, Françoise GOURDON assure le secrétariat des services techniques (ateliers, assainissement et gestion des déchets).

En décembre, Mr MERIAU a été remplacé par Mr GUEGNARD

En mai 2017, Mr JOZEAU a été remplacé en partie par Mr MOINE

3 L'organisation du service public de collecte des déchets

3.1 Organisation générale de collecte des déchets ménagers et assimilés.

La Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet assure la collecte des déchets en délégation de service et en régie directe.

- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) se fait en porte à porte ou en point de regroupement.
- La collecte sélective des emballages ménagers s'effectue en apport volontaire. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter en régie le verre, le papier et les emballages ménagers.
- La collecte des encombrants et des déchets assimilés est effectuée via 2 déchèteries.
- Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés si les déchets sont assimilables à ceux des ménages.
- La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé.
- La collecte des bio-déchets des gros producteurs est organisée une fois par semaine.

Compétences exercées	OMR et assimilés	Emballages	Verres	Papiers	Encombrants et assimilés	DASRI	Bio-Déchets
Mode d'organisation	PàP PR	PAV	PAV	PAV	Déchèterie	Point de collecte	PàP
Opérations exercées en régie		X	X	X	X En partie		

PàP : Porte à porte ; *PR* : Point de regroupement ; *PAV* : Points d'apports volontaires

3.2 Collecte en porte à porte et point de regroupement

3.2.1 Collecte par la société Brangeon Environnement

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collecte des ordures ménagères est assurée par l'entreprise **Brangeon Environnement** (49), sur l'ensemble du territoire, selon les conditions stipulées au marché de collecte des ordures ménagères signé le 17/12/2014 pour une période de 2 ans et renouvelable 2 fois pour 1 an sans que le délai ne dépasse le 31/12/18.

3.2.2 Fréquence de collecte

Le ramassage s'effectue de façon hebdomadaire ou par quinzaine selon un planning défini avec chaque municipalité.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est définie selon :

- les variations saisonnières
- la densité de population
 - *Fréquence hebdomadaire : 52 ramassages*
- Collecte 1 fois par semaine sur 12 mois soit 52 passages à l'année,
 - ↳ pour les communes de Airvault, Irais, Avoilles-Thouarsais, Bousais, Saint Loup Lamairé, Louin bourg et Maisontiers bourg ;
- *Fréquence Eté – Hiver : 32 ramassages*
- Collecte 1 fois par quinzaine sur 9 mois et 1 fois par semaine sur 3 mois du 15 juin au 15 septembre, soit 32 ramassages à l'année,
 - ↳ pour les communes d'Assais Les Jumeaux, Tessonnière, Le Chillou et les écarts de Louin et de Maisontiers.

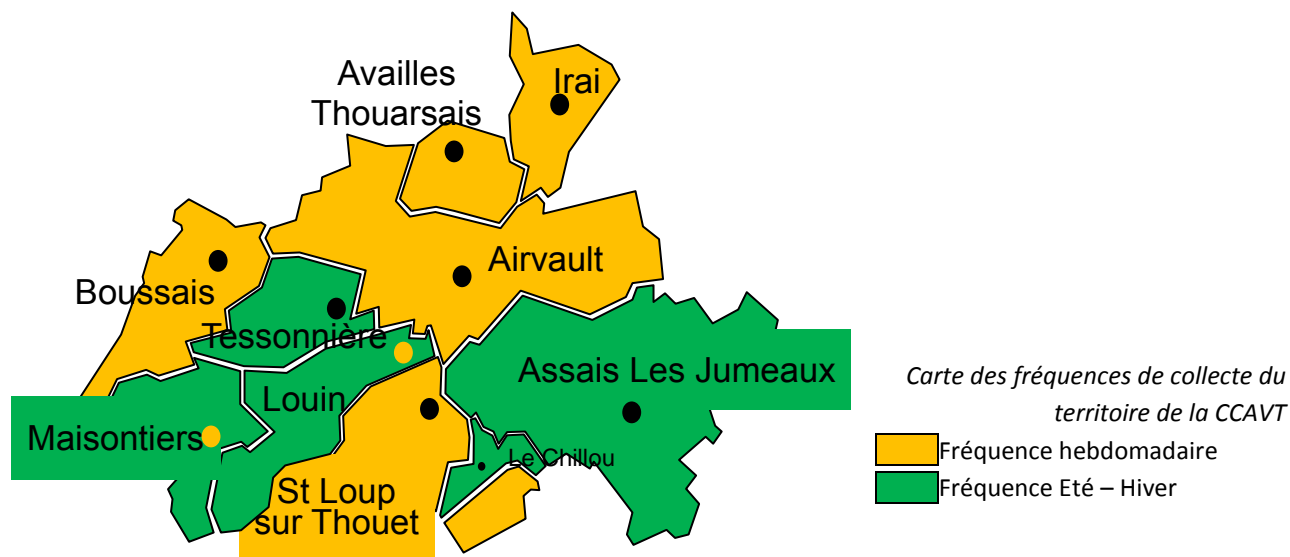


Tableau des jours de collecte des ordures ménagères

Jour de Collecte	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	Avoilles-Thouarsais, Irais, Maisontiers Bourg, Maisontiers Ecart	Avoilles-Thouarsais, Irais, Maisontiers Bourg, Tessonnière*
Mardi	Saint-Loup Lamairé, Louin Bourg	Saint-Loup Lamairé, Louin Bourg
Mercredi	Centre d'Airvault	Centre d'Airvault
Jeudi	Bousais, Ecart d'Airvault	Bousais, Ecart d'Airvault
Vendredi	Assais Les Jumeaux	Louin Ecart, Le Chillou

Maisontiers Ecart, Tessonnière*, Louin Ecart, Le Chillou, Assais-Les-Jumeaux sont collectées 32 semaines par an soit tous les 15 jours toute l'année sauf du 15 juin au 15 septembre, 1 fois par semaine.

*La Guichardière de Tessonnière, Louin et Airvault sont collectées le Lundi (semaine impaire l'hiver).

Lors d'un jour férié, la collecte est décalée d'une journée pour le reste de la semaine.

3.2.3 Mode de collecte

Collecte robotisée

La variante proposée par Brangeon Environnement ayant été retenue, la prestation de collecte s'effectue avec un camion à chargement latéral. Elle a été mise en place au 1^{er} juin 2015.



Pour la mise en place en 2015, une campagne de fourniture et de distribution des bacs a été effectuée sur l'ensemble du territoire. Les volumes des bacs sont déterminés en fonction du nombre de personnes au sein du foyer : 140 litres, 240 litres ou 360 litres (pour les particuliers et professionnels) ou 770 litres (pour les professionnels et les points de regroupement).

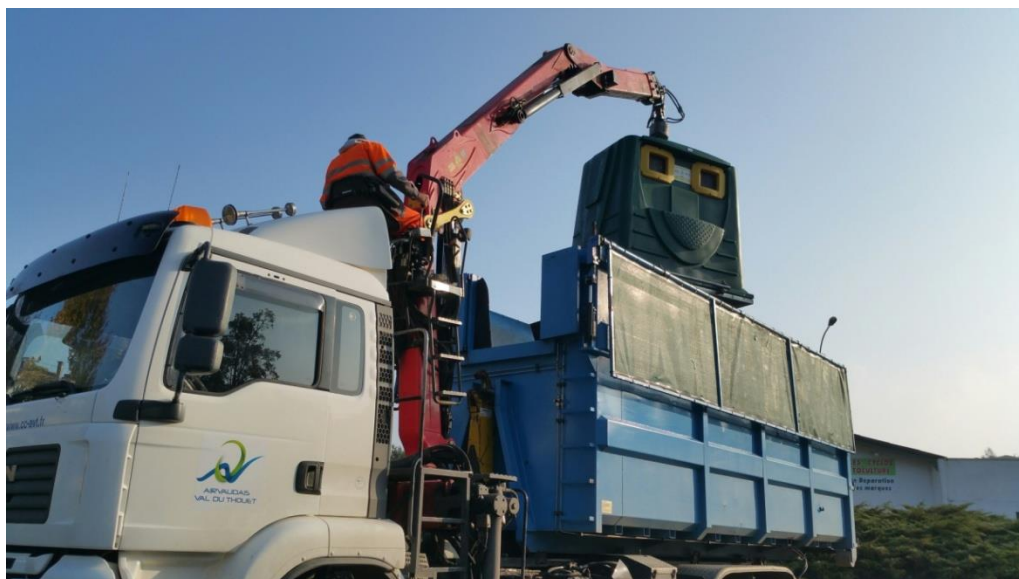
Porte à porte et regroupement

Les collectes sont assurées en porte-à-porte lorsque les conditions d'accès et de circulation le permettent. Dans le cas contraire et dans le but de concilier les critères techniques et esthétiques, elles sont effectuées en points de regroupement où sont rassemblés les déchets de plusieurs habitations dans des bacs de regroupement (liste en *annexe 1*).

En fonction du nombre d'habitations et de l'éloignement des habitations concernées, les points de regroupement donnent lieu à un aménagement spécifique (dalle béton, parements bois).

3.3 Collecte en apport volontaire

3.3.1 Mode de collecte



Au 1^{er} janvier 2015, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet est collecté en régie en points d'apports volontaires (*liste des PAV en annexe 2*).

Un chauffeur poids lourd collecte les colonnes d'emballages à l'aide d'un camion Ampiroll avec grue auxiliaire, appartenant à la CCAVT.

Les colonnes sont collectées selon leur taux de remplissage, du lundi au jeudi.

Répartition des points d'apports volontaires d'emballages sur le territoire.

Nom de la commune	Nombre de points d'apport volontaire : Emballages	Nombre de points d'apport volontaire : Verres	Nombre de points d'apport volontaire : Papier
Airvault	16	14	15
Assais-les-Jumeaux	8	8	5
Availles-Thouarsais	1	1	1
Boussais	2	2	2
Le Chillou	1	1	1
Irais	1	1	1
Louin	6	5	5
Maisontiers	2	1	1
Saint-Loup-Lamairé	7	7	7
Tessonnière	3	3	3
Total	47	43	41

3.4 Déchèteries

La Communauté de Communes de l'Airvaudais - Val du Thouet dispose de 2 déchèteries :

- La déchèterie des Plantons d'Airvault
- La déchèterie de la Martinière de Louin est issue de la Communauté de Communes du Val du Thouet et en fonctionnement depuis le 2 Avril 2003.

Le gardiennage des déchèteries de Louin et Airvault est effectué en régie par 2 agents de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, M DUBUS Guillaume, Mr David MERIAU puis M. Michael GUEGNARD et M Thierry VANNUFFEL.

Un règlement intérieur de déchèteries (*annexe 3*) précise, pour chaque déchèterie, les modalités de fonctionnement, les matériaux autorisés et refusés ainsi que les conditions d'accès à la déchetterie.



3.4.1 Horaires d'ouverture

Les heures d'ouverture des déchèteries sont les suivantes :

	AIRVAULT Les Plantons		LOUIN La Martinière	
	Du 01/01 au 31/03 et 01/11 au 31/12	Du 01/04 au 31/10	Du 01/01 au 31/03 et 01/11 au 31/12	Du 01/04 au 31/10
Lundi	14h à 17h30	14h à 18h30	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	14h à 17h30	14h à 18h30	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi	14h à 17h30	14h à 18h30	8h45 à 12h15	8h45 à 12h15
Jedi	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Vendredi	14h à 17h30	14h à 18h30	FERMÉ	8h45 à 12h15
Samedi	8h45 à 12h15 14h à 17h30	8h45 à 12h15 14h à 18h30	8h45 à 12h15	8h45 à 12h15

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Les déchèteries sont rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

3.4.2 Type de déchets

Sont acceptés les déchets suivants :

	Airvault – Les Plantons	Louin – La Martinière
Tout venant	X	X
Déchets verts	X	X
Cartons	X	X
Gravats	X	X
Métaux non Ferreux	X	X
Ferrailles	X	X
Bois	X	X
Cartouches d'imprimantes	X	X
Huiles vidange	X	X
Néons	X	X
Batteries	X	X
Papiers	X	X
Radiographies médicales	X	X
Verres	X	X
DEEE	X	X
Emballages	X	X
Déchets Ménagers Spéciaux	X	X
Capsules Nespresso	X	X
Huiles alimentaires	X	X
Pneus des deux roues et automobiles uniquement	X	X

3.4.3 Limite de volume

La limitation des volumes déposés par flux est la suivante :

	Limite
Déchets Verts	5m3/semaine
Autres matériaux	3m3/semaine
Tolérance déménagement	10 m3/semaine
Pneus	8/an

Cette limitation de volume s'applique pour l'ensemble des déchèteries.

En cas de **dépassement de ces volumes**, il sera alors demandé au particulier de s'orienter vers une autre déchèterie du territoire ou bien une **déchèterie professionnelle**.

3.4.4 Fréquentation

La fréquentation des déchèteries est de :

	Airvault	Louin	Boussais	TOTAL
2014	16 041	5 293	1 448	22 782
2015	18 573	5 594	FERMEE	24 167
2016	18 931	5 941	FERMEE	24 872
2017	22 393	5 587	FERMEE	27 980

Soit une augmentation de 12.5% par rapport à 2016

3.4.5 Collecte

Le bas de quai est géré en régie. Le transport est effectué par un camion ampliroll à l'exception des déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux, piles, cartouches d'imprimantes, ampoules et néons et DEEE) collectés par des repreneurs agréés.

3.5 Collecte spécifique : DASRI

Suite à la mise en place de l'éco-organisme DASTRI, un accord avec les collectivités a été conclu. Il permet de maintenir la collecte des boîtes contenant des DASRI en pharmacies par le SMC.

Une convention a été par ailleurs signée entre DASTRI et le SMC qui se constitue point de collecte (PDC), pour le compte des collectivités suivantes :

- Communauté d'Agglomération du Niortais, CAN
- Agglomération du Bocage Bressuirais, ABB
- Communauté de Communes du Thouarsais, CCT
- Communauté de communes Parthenay Gâtine
- Sictom de Loubeau
- Sictom de Coulonges Champdeniers
- Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Syndicat Mixte à la Carte, SMC

La fourniture des boîtes à aiguilles, l'enlèvement au point de collecte et le traitement des DASRI étant à la charge de l'éco-organisme DASTRI, seule la partie collecte est assurée par le SMC.

Le SMC réalise une prestation de service pour la collecte des DASRI sur 2 pharmacies à Airvault et Saint Loup Lamairé :

- Pharmacie Bourdois
- Pharmacie Turpault

3.6 Collecte spécifique : Bio-déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collecte des bio-déchets de restauration collective est assurée par l'entreprise **Brangeon Environnement** (49), selon les conditions stipulées au marché de collecte des ordures ménagères signé le 17/12/2014 pour une période de 2 ans, renouvelable 2 fois 1 an sans que le délai ne puisse être au-delà du 31/12/18.

La prestation de collecte des bio-déchets est faite en benne à chargement arrière tous les vendredis matin. Des sacs biodégradables sont distribués par la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet aux établissements bénéficiant du service.

Liste des établissements collectés :

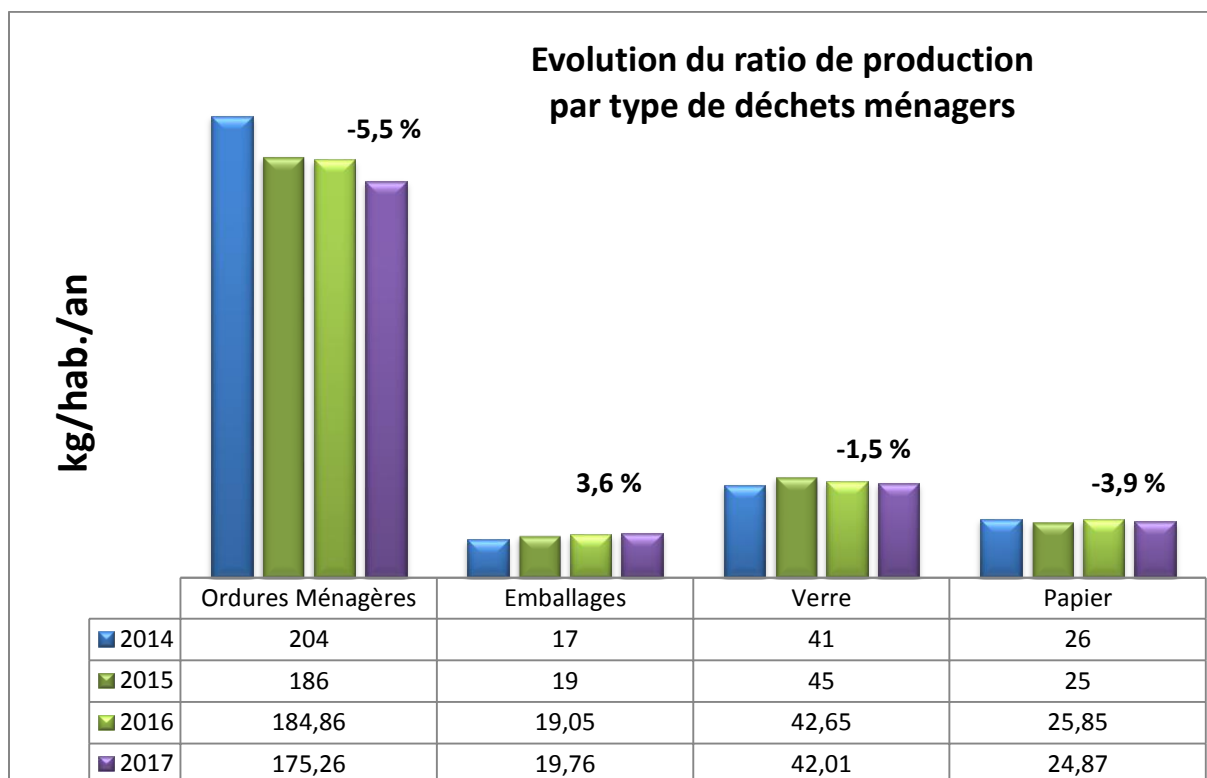
- Boulangerie La Romaine à Airvault
- Collège Voltaire d'Airvault
- Collège Saint Agnès d'Airvault
- Ecole Ernest Pérochon d'Airvault
- EHPAD Val d'or d'Airvault
- EHPAD de Saint-Loup-Lamairé
- Boulangerie MOREAU de Saint-Loup-Lamairé

Les bio-déchets sont acheminés sur le site FERS (Groupe Brangeon), situé ZI de la Lune au Pin – Plateforme de compostage.

4 Indicateurs techniques – Tonnages 2016

4.1 Ordures ménagères, emballages, verres, papiers

	Tonnage	Kg/hab./an
Ordures ménagères	1248.57	175.26
Emballages	140.80	19.76
Verres	299.30	42.01
Papiers	177.18	24.87

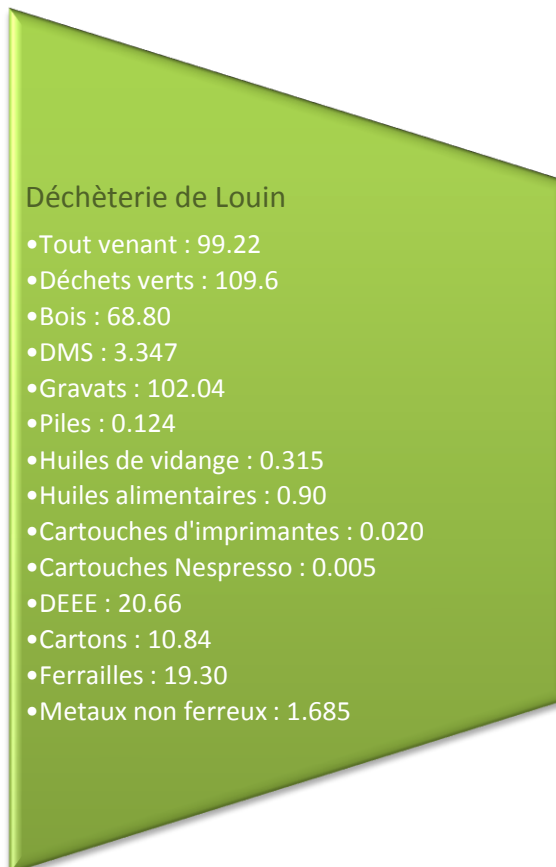
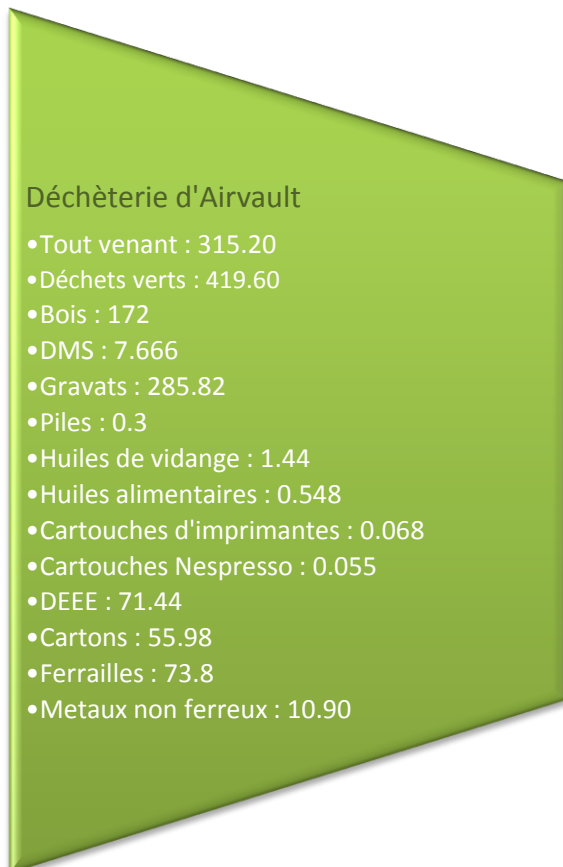


4.2 Déchets de déchèteries

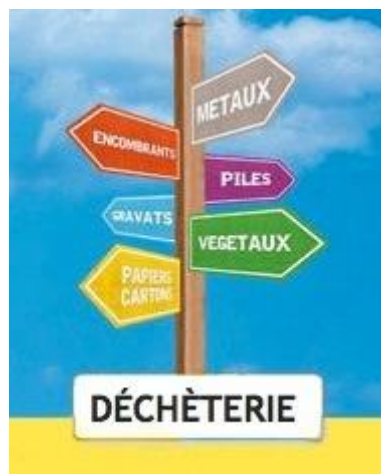
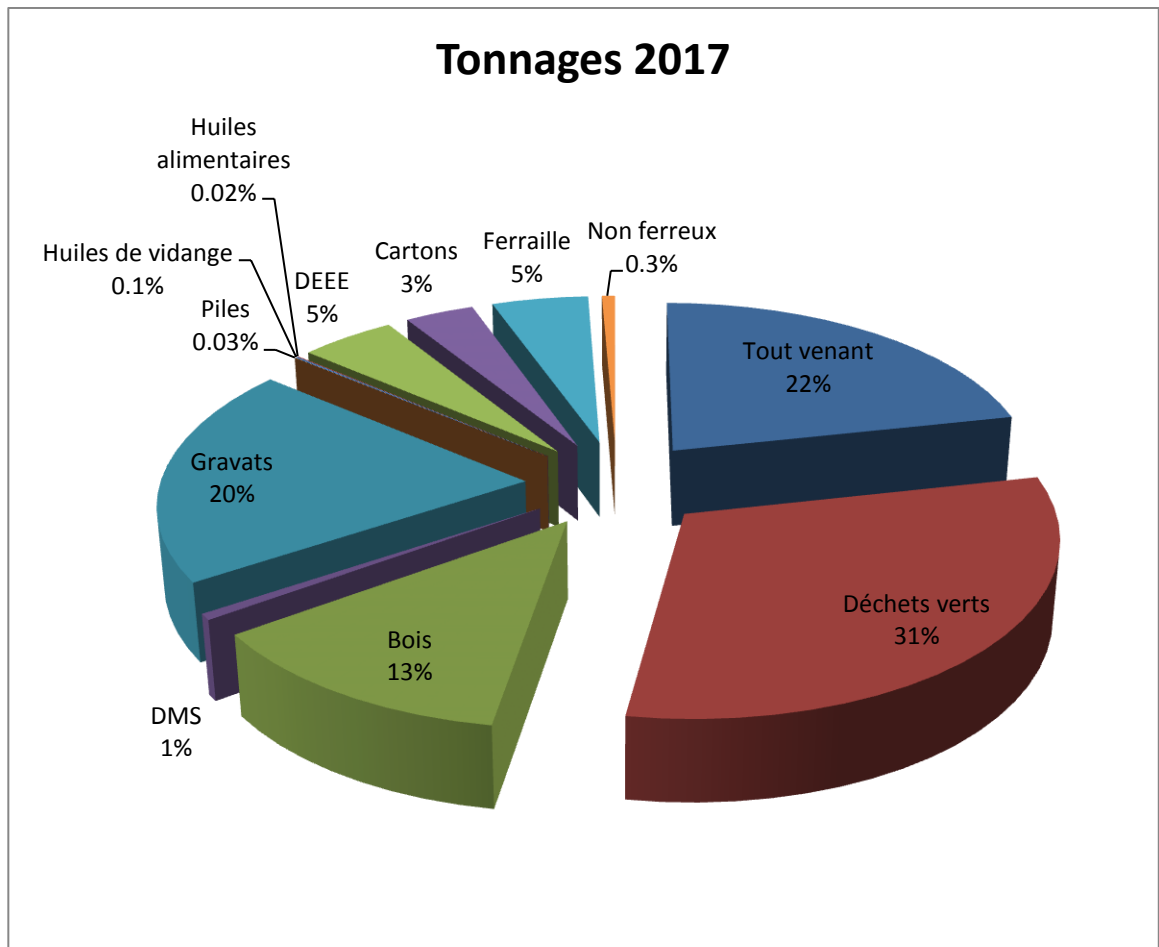
4.2.1 Tonnages totaux collectés

	2017	
	Tonnage	Kg/habitant/an
Tout venant	414.40	58.17
Déchets verts	592.20	83.13
Bois	240.80	33.80
Déchets Ménagers Spéciaux DMS	11.013	1.55
Gravats	387.86	54.44
Piles	0.443	0.06
Huiles de vidange	2.34	0.33
Huiles alimentaires	0.863	0.12
Cartouches d'imprimantes	0.088	0.000001
Cartouches Nespresso	0.060	0,0000084
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	92.40	12.97
Cartons	66.82	9.38
Ferraille	93.10	13.07
Non ferreux	12.584	1.77
TOTAL	1915	268.81

4.2.2 Répartition des tonnages par déchetteries

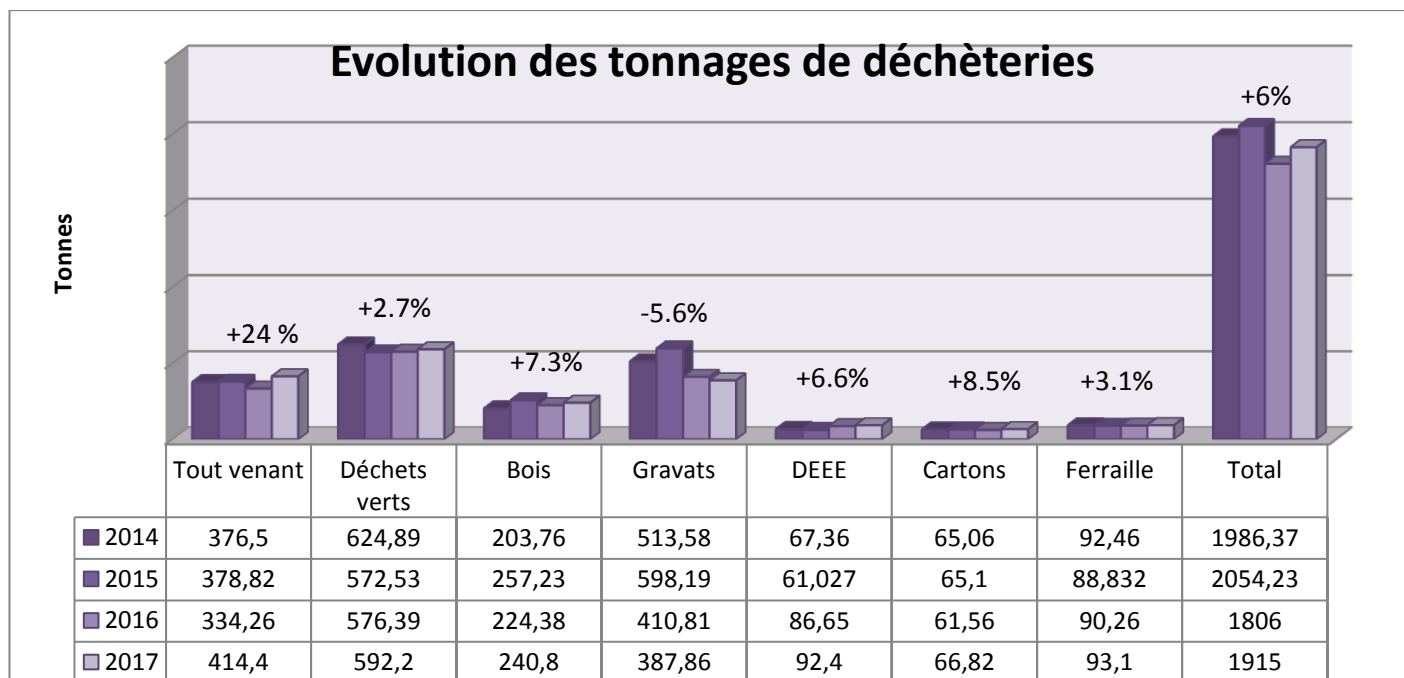


4.2.3 Répartition des tonnages par matériau



4.2.4 Evolution des tonnages

Au total on peut constater une augmentation de 6% du tonnage réceptionné en déchèterie.



4.3 Bio-déchets

	Collège voltaire	Collège Ste Agnès	Ecole E. Pérochon	EHPAD Airvault	EHPAD St Loup	Boulangerie de St Loup	Boulangerie la romaine	TOTAL
Tonnage annuel 2016	2.39	2.54	1.89	2.25	3.31	1.36	2.37	16.11
Tonnage annuel 2017	3.39	2.93	2.50	2.25	3.59	1.13	3.37	19.16

Soit une augmentation de 18.9%

5 L'organisation du service public de traitement des déchets

5.1 Destination des ordures ménagères

Les **ordures ménagères** sont triées en centre mécano-biologique avant enfouissement depuis fin juillet 2008. Le tonnage total d'ordures ménagères réceptionnées au TMB en 2017 est de 48 612.82 T dont 1 248.57 T provenant de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Les ordures ménagères sont passées au travers d'un crible rotatif, sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux. Les matières biodégradables ou fermentescibles passent au travers de divers autres cribles puis sont déposées dans des écosilos où elles vont fermenter durant 5 semaines afin de produire un compost, prêt à être employé par l'agriculture.

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets) permet de diminuer de près de 30% le poids des déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Depuis septembre 2013, le SMITED a développé son tri et sépare désormais la fraction à fort pouvoir calorifique, valorisée en tant que combustible solide de récupération (CSR) en cimenterie.

5.2 Destination des emballages, verres, papiers et cartons de déchèteries

L'Agglomération du Bocage Bressuirais est propriétaire et assure la gestion d'un centre de tri de déchets recyclables, situé à Bressuire.

Une entente intercommunale a été créé en 2014 et renouvelée en 2017 entre :

- Communauté de Communes du Thouarsais,
- Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Communauté de Communes Parthenay-Gâtine,
- Agglomération du Bocage Bressuirais.

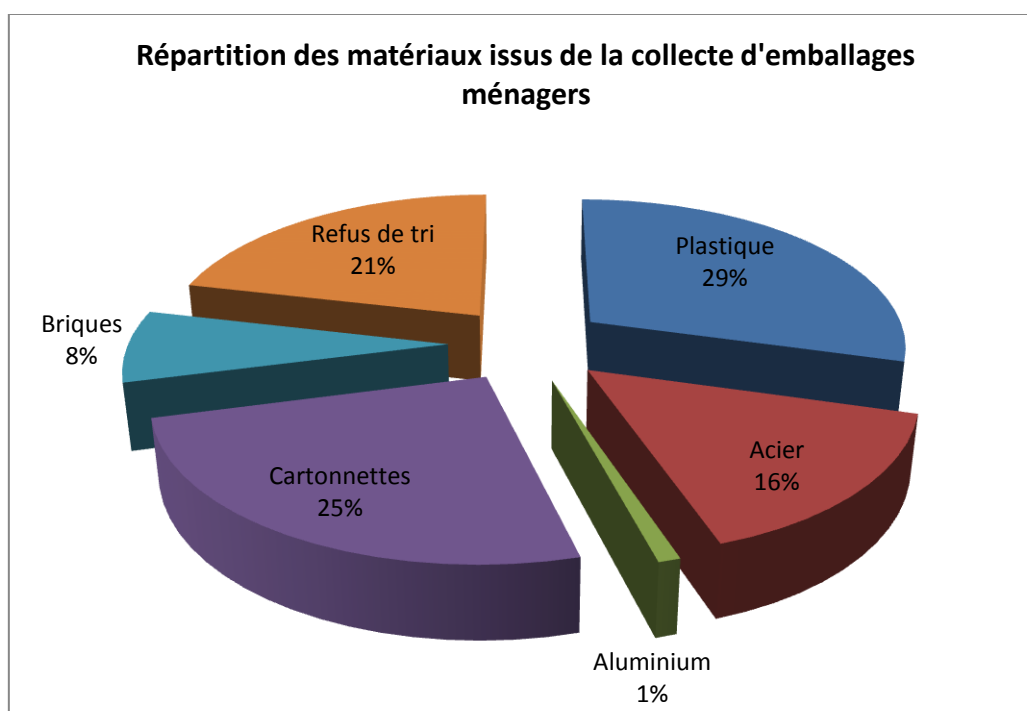
Le centre de tri de Bressuire, inscrit dans le Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés des Deux-Sèvres, nécessite des travaux urgents de modernisation (remise aux normes des équipements, optimisation du fonctionnement, amélioration des conditions de travail des agents, etc...).

La réalisation de ces travaux de modernisation nécessite un engagement et une vision à long terme des collectivités qui utilisent le service de tri des déchets recyclables. C'est pourquoi, les élus de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ont proposé à la Communauté de Communes du Thouarsais, de l'Airvaudais-Val du Thouet et de Parthenay-Gâtine, d'établir une entente intercommunale, afin de mutualiser cet équipement public. La communauté de communes de Val de Gâtine est également entrée dans l'entente au 1^{er} juin 2017.

En 2017, 5 937 T d'emballages en mélange ont été triés sur cette installation dont 141 T pour la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et 4 466 T de déchets conditionnés (papiers, cartons et verres) dont 543 T pour la C.C.A.V.T.

❖ **Tableau des différentes filières de recyclage**

Matériaux	Production après passage au centre de tri - tonnage	Livraison vers les filières de reprise - tonnage	Filières de reprise	Rappel production 2016- tonnage
Plastique	33.346	36.002	VALORPLAST	29.475
Acier	17.618	17.914	COVED	15.103
Aluminium	1.077	1.385	COVED	0.797
Cartonnettes	28.598	28.309	COVED	30.495
Briques	8.724	11.227	COVED	8.251
Gros de Magasin	0,000	0,000	COVED	0,000
Cartons issus de déchèteries	72.712	70.088	COVED	61.075
Papier	186.018	186.883	UPM France SAS	186.525
Verre	305.082	321.62	VERALLIA	298.327
Refus de tri	24.258	22.272	CET LA LOGE. SMITED	43.266



Emballages

Les déchets d'emballages sont triés sur la chaîne de tri et conditionnés pour être ensuite revendus pour le plastique à la Société Valorplast et les autres matériaux à la Société Coved.

Refus de tri

Le tonnage de refus après passage sur la chaîne de tri pour l'année 2017 est de **24.258 T**. Les refus de tri sont ensuite transférés au centre d'enfouissement de La Loge à Coulonges Thouarsais.

Papiers

Les papiers ne sont pas triés mais expédiés directement vers l'usine de recyclage d'UPM France SAS.

Verres

Les verres ne sont pas triés mais expédiés directement vers l'usine de recyclage de Saint Gobain.

Cartons issus des déchèteries

Les cartons font l'objet d'une prestation de conditionnement avant expédition dans le cadre du contrat Eco-Emballages vers le site de la Coved.

Le contrat Eco-Emballages définit les objectifs de tri par catégorie de produits. Eco-Emballages et Eco-Folio reversent à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet des aides financières qui sont fonctions des performances de tri : plus les résultats sont bons et plus les aides sont importantes.

5.3 Destination des déchets de déchèteries

	Collecte	Filière du tri - Traitement
Tout Venant	Régie	Enfouissement CSDU - SMITED - La Loge à Coulonges - Thouarsais.
Déchets Verts	Régie	Broyage – EARL Les Lauriers jusqu'en mai 2017 Broyage – LOCA RECUPER à partir de mai
Ferraille	Régie	Recyclage - FERS Vrines jusqu'en Mars 2017 puis Recyclage chez AFM Recyclage à Cerizay
Cartons	Régie	Agglo Bocage Bressuirais – centre de tri
Batteries Métaux non ferreux	Régie	Recyclage - FERS Vrines jusqu'en Mars 2017 puis Recyclage chez AFM Recyclage à Cerizay
Bois	Régie	Recyclage - FERS Vrines jusqu'en Mars 2017 puis Recyclage chez Loca Recuper à La Boulaie
Gravats	Régie	Enfouissement en CET de classe 3 - COLAS Airvault et SOVAMAT à Bressuire
Néon, ampoules	RECYLUM	Recyclage - filière RECYLUM
D.M.S. & huiles de vidange	SEVIA	Valorisation - SEVIA Véolia – Saint Jean d'Angely -
Huiles alimentaires	Eco-gras	Valorisation - Eco-gras
Piles	Corépile	Recyclage - filière COREPILE

Cartouches d'imprimantes et Nespresso	Livreurs	Filière Collectors
DEEE	Envie2E	Recyclage - Envie2E - ERP filière – Géodis Valenda
Pneus	MEGAPNEUS	Recyclage - MEGAPNEUS filière ALLIAPUR

B- INDICATEURS FINANCIERS

Le budget a été voté par le Conseil Communautaire le 04 avril 2017.

6 Mode de financement

Le mode de financement du service déchets ménagers est la TEOM depuis le 1^{er} janvier 2017.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM), instituée par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes, concerne toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonérée (CGCT, art L.2333-77). Elle est entièrement recouvrée par services de l'état en appliquant une majoration de 8% pour couvrir ses frais de gestion.

La TEOM couvre l'ensemble du service de gestion des déchets (collecte et traitement des OM, des emballages et des déchèteries). Elle couvre également la gestion globale du parc de bacs, camion de collecte et service administratif.

Une distinction est tout de même effectuée pour les habitants dont le service de ramassage des ordures ménagères est effectué en 32 semaines. Une diminution d'un point sur le taux de TEOM est appliquée.

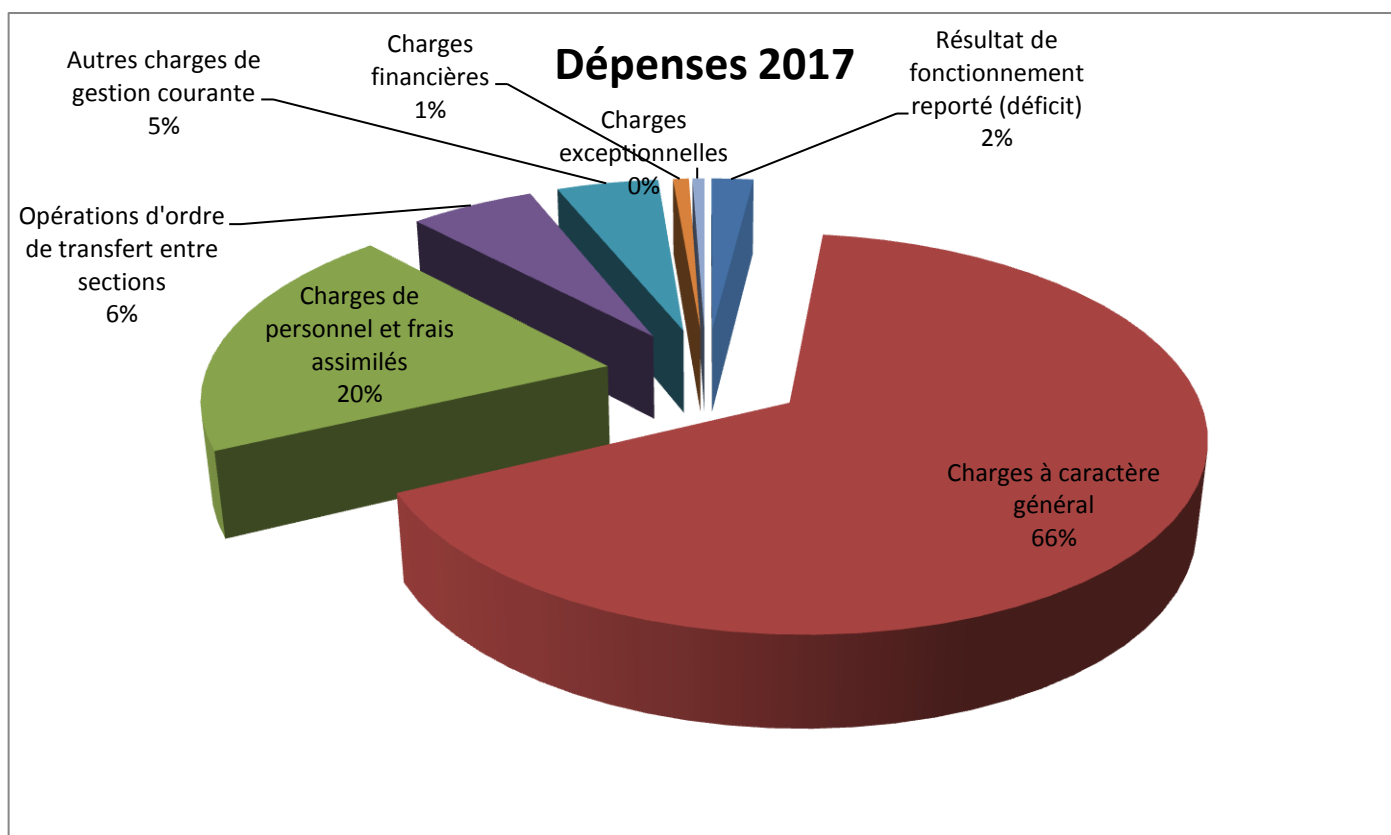
Pour les demeures exceptionnelles, un plafonnement est également appliqué à 2.5 fois la valeur locative cadastrale du bien.

Le taux est fixé annuellement par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet en fonction du budget nécessaire à la gestion du service.

En 2017, les taux votés étaient de 13.9% pour les bâtiments dans le secteur de collecte à 1 passage par semaine et de 12.9% pour les bâtiments dans le secteur de 32 ramassages.

7 Comptes administratifs 2017

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Fonctionnement - Dépense	910 842.48 €	848 228.33 €	93.13%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	16 912.52 €	16 912.52 €	100,00%
011 - Charges à caractère général	595 500 €	559 185.95 €	93.90%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	170 000 €	169 903.08 €	99.94%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000 €	49 985.76 €	99.97%
65 - Autres charges de gestion courante	53 000 €	40 976.05 €	77.31%
66 - Charges financières	8 500,00 €	6 379.76 €	75.06%
67 - Charges exceptionnelles	10 890.41 €	4 885.21 €	44.86%
Fonctionnement - Recette	927 755.00 €	947 815.72 €	102.16%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 355.00 €	3 354.08 €	99.97%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 900 €	118 621.85 €	110.97%
73- TEOM	735 000 €	734 809.00€	99.97%
74 - Dotations, subventions et participations	80 500 €	88 001.35 €	109.32%
77 - Produits exceptionnels	2 000 €	3 009.51 €	150.48%
Investissement - Dépense	79 488.73 €	75 258.97 €	94.68 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 201.73 €	16 201.73 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 355,00 €	3 354,08 €	99,97%
16 - Emprunts et dettes assimilées	38 000.00 €	37 710.72 €	99,24%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	21 932.00 €	17 992.44 €	82,10%
		195 482,10 €	98,71 %
Investissement - Recette	79 488.73 €	55 489.20 €	69.81%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 952.07 €	49 985.76 €	68.52%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 536.66 €	5 503.44 €	84.19%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0%

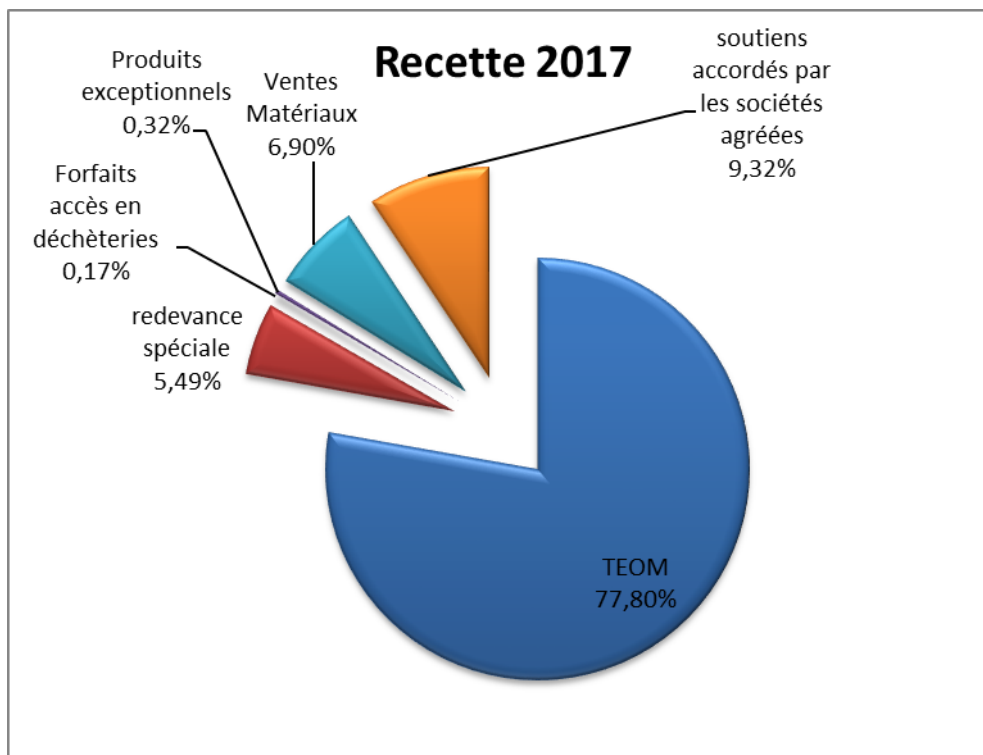


8 Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.

		Prestation de Service	Charge 2017 des prestations de services
Collecte	Ordures ménagères	BRANGEON	194 056.23 €
	Bio-déchets	BRANGEON	23 929.84 €
	DASRI	SMC 79	569.30 €
Traitement	Ordures ménagères (TMB)	SMITED	179 044.93 €
	Emballages (Centre de tri)	AGGLO2B	31 294.8 €
	Verres (conditionnement)	AGGLO2B	2748.00 €
	Papiers (conditionnement)	AGGLO2B	1668.00 €
	Cartons - Déchèterie (conditionnement)	AGGLO2B	576.00 €
	Bois - Déchèterie	FERS groupe Brangeon	2 669.78 €
		Loca RECUPER	4 142.6 €
	Déchets verts - Déchèterie	EARL Les Lauriers et	2 282.28 €
		Loca RECUPERER	2 962.08 €
	DMS - Déchèterie	SIAP.	8 611.82 €
	Gravats en mélange - Déchèterie	SOVAMAT	471.88 €
	Gravats terre et pierres - Déchèterie	COLAS	1 719.30 €
	Tout venant - Déchèterie	SMITED	53 263.06 €
Bio-déchets	BRANGEON	378.31 €	

9 Montant des recettes perçues pour l'année 2017

		Repreneurs / sociétés agréés/ utilisateurs	Recettes 2017
Vente de matériaux	Ferrailles	FERS groupe Brangeon AFM Recyclage	505.19 € 9 175.86 €
	Métaux non ferreux	FERS groupe Brangeon AFM Recyclage	1 189.65 € 8 211.11
	Verres	SAINT GOBAIN	7 558.07 €
	Papiers	UPM par l'intermédiaire de l'Agglo2B	12 234.72 €
	Emballages : Plastique	VALORPLAST	5 727.49 €
	Emballages : acier, alu, briques et cartonnettes	COVED	5 179.32 €
	Cartons de déchèteries	COVED	7 118.55 €
	DEEE	OCAD3E	6 358.67 €
Soutien accordé par les sociétés agréées	Soutien Barème E (T1 à T4 2017 + liquidatif 2016)	ECO-EMBALLAGES	70 402.05 €
	Soutien Développement Durable 2016 + expérimentation métaux	ECO-EMBALLAGES	4 463.19 €
	Soutien à la valorisation du papier 2015	ECO-FOLIO	8 023.11 €
Fracturation	Redevance	Usagers	734 809 €
	Recettes entrées payantes déchèteries	Professionnel utilisateurs des déchèteries	1 575 €
	Recettes PNEUS	Usagers	0 €



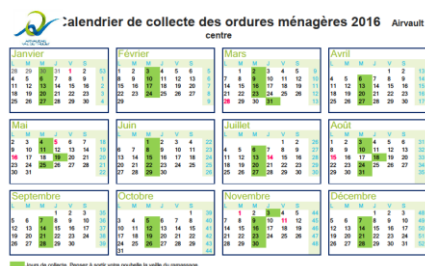
10 Investissement 2017

INVESTISSEMENT	MONTANT
Conteneur maritime déchèterie de Louin	2 010.00€
Armoire DMS déchèterie d'Airvault	7 021.20€
Remplacement porte déchèterie de Louin	1 374.00€
Matériel informatique	1 364.40€
Achat couvercles et Bacs	4 290.84€

C-COMMUNICATION ET PREVENTION

11 Communication

En 2017, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet à édité le calendrier de collecte pour l'année.



12 Prévention des déchets

Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et le SMITED ont été conjointement lauréat du projet Zéro gaspillage, Zéro déchet en Deux-Sèvres, avec pour objectifs :

- Une réduction de 7% des ordures ménagères assimilées par habitant en 3 ans ;
- Une réduction de 10% des déchets ménagers assimilés par habitant en 3 ans ;
- La pérennisation des partenariats existants (plus de 100) et la mobilisation des acteurs du territoire : Collectivités, Chambres consulaires, organisations professionnelles, entreprises, associations et citoyens.

Le Label ZDZG a permis à trois collectivités des Deux-Sèvres (La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, La Communauté d'agglomération du Niortais, La Communauté de Communes du Thouarsais) de s'engager dans un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire pour un Territoire économe en ressources auprès de l'ADEME. Les autres collectivités du département souhaitent désormais s'associer afin d'élaborer une candidature commune « territoire économe en ressources » auprès de l'ADEME porté par le SMITED, avec pour objectif la signature d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire courant 2018.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des points de regroupement

Airvault	Boussais
	Rue des Chênes
Rue des champs de la croix	Rue du Haut Bourg
Rue Emmanuel Bonnet	Rue du Chillou
Rue du Puits Olivier X Rue St Thibault	Soudan
Rue du Puits Olivier	Grain de sel
Allée de l'Eglantine	Pain du Camps
Rue du Moulin Noir	L'Hopiteau
Allée de l'Oranger	Rue du Fossé de la Boucherie
Rue de Mont	Le Coin du Champ
Faubourg des Cyprès Place du Cygne	Le Petit Buisson
Rue des jardins (Médiathèque)	La Maison Neuve
Rue de la gendarmerie (parking)	Etang Fourreau
Impasse des Halles	Carrefour de la Dame
Faubourg Gachet	Louin
Rue Constant Balquet	Ripère (près de l'arrêt de bus)
Place de la Tour Piochon	Rue Grande Rue (en face de la croix Cornuault)
Place des Corderies	Rue des Pierres Rouges
Rue de Nazareth	Rue du Theil.(pour Rue Echo)
Impasse du Fief de Boudaise	Rue du Four (pour Rue de la Fontaine)
Roche Paillier	St Loup Lamairé
Barroux	Place du Mirage
Rue du Puits Berthelot (à la pompe)	Rue Jacques de Boyer
Impasse de la Garenne	Salle des fêtes
Impasse du Logis	Place des Poulies
Impasse de la Jariette	Aire de Camping car
Impasse des Genêts	Marouillais
Borcq	Rue de l'école, Crémille
Impasse des Œillets derrière la Mairie	Boussin
Au bout de l'Impasse de Gâtine	Rochemenué
Repéroux	pour Impasse des Hirondelles
Impasse de l'Ouche	Maisontiers
Availles - Thouarsais	L'Interrogateur
Rue de la Traverse	La Pinsonnière
Rue du Détour	Tessonnière
Piogé	Enjouran
Rue de la Fuye	Impasse de la Mairie
Assais-les-Jumeaux	Impasse de la Plaine du Breuil
Rue de la Godebille	
Le Chillou	
L'Orangerie	
Irais	
Place de l'Eglise	

Annexe 2 : Liste des points d'apports volontaires

Commune	Lieu dit	Adresse	Description
Airvault		Rue des Sablières	Ancienne Gare
		Rue de Neuze	Lotissement des Rivières près du Pont de Vernay
		Rue Emmanuel Bonnet	Derrière la Place des Promenades
		Rue Pierre Laillé	Dans le site de l'EHPAD Les Résidences du Thouet
		Rue des Champs de la Croix	Parking ancien Intermarché
		Place du Cygne	Parking de la Trésorerie
		1 Rue de la Croix de Monts	
	Soulièvres		Salle des fêtes de Soulièvres
	Barroux	Rue de la Croix	A côté du cimetière
	Le Deffend	Rue Principale	
	Le Grand Moiré	Rue du Lavoir	Aire de camping
	Repéroux	Route d'Airvault	Parking salle des fêtes
	Les Plantons		Déchèterie (accessible aux horaires de déchèterie)
	Borcq	Rue des Ormeaux	

Assais les Jumeaux	Assais	Rue de la Jaulerie	Parking du stade
	La Tache		Entre La Tache et Belle Touche
	Villeneuve		Croisement Grande rue et route direction La Tache
	Maisoncelle	Rue des Cours	
	Vitray		
	Cerzay	Rue du Moulin	
	Les Jumeaux	Rue des Jardins	
	Veluché	Rue de la Croix des Jumeaux	Mairie annexe
Availles-Thouarsais		Route du Deffend	Derrière la mairie et salle des fêtes
Boussais		Rue des Etangs	Parking camions
	L'hopiteau	Rue des Forges	
Irais		2 Rue du Porteau	A côté de l'église
Le Chillou			Derrière l'église
Louin		D138	Rond-point, Ateliers Municipaux, stade
		Place Georges Marsault	
	La Ronde	Rue de la Vallée	
	Sourches		

	La Martinière	Croisement D46 / D937	La Déchèterie (accessible aux horaires de déchèterie)
			Aire de repos
Maisontiers		Rue de la Croix Rouge	
	Billy	Rue de la Grande Fontaine	
Saint-Loup Lamairé		Aire de camping-car	Aire de camping-car
		Rue des Sarcelles	Lotissement La Valette
		Rue du Fief du Parc	Lotissement du Fief du Parc
	Naide	Place des Sources	
	Lamairé	Rue de l'Arpentin	
	Crémille	Rue de l'Ecole	
	Cébron		Site du Cébron
Tessonnière		Rue du Pont de la Planche	Face au cimetière
	La Guichardière	Rue des Deux Cantons	
	La Maucarrière		Parking

Annexe 3 : Règlement intérieur de déchèterie

Préfecture

079-200041416-20180627-D2018090-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Géré en régie directe

Exercice 2017



**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET**

Le présent rapport a pour objet de présenter le service public d'assainissement, de rassembler et de présenter les différents indicateurs techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service pour l'exercice 2016 conformément à la réglementation.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet exerce la compétence assainissement collectif L'assainissement non collectif étant déléguée au syndicat des eaux de gâtine depuis le 1^{er} Janvier 2017

SOMMAIRE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1	Le territoire desservi et le mode de gestion du service	Page 3
2	Les caractéristiques techniques	Page 4
3	Les éléments financiers	Page 4
4	Les indicateurs de services	Page 5

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) Le territoire desservi et le mode de gestion du service

La Communauté de Communes Airvudais-Val du Thouet gère l'assainissement collectif sur six communes : Airvault, Assais-les Jumeaux, Boussais, Louin, Saint-Loup-Lamairé et Tessonnière. Les zonages concernant chaque commune ont été validés après enquête publique.

Le service possède les compétences collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement et élimination des boues. Celles-ci sont exercées en régie directe.

Ce service est un Service Public Industriel et Commercial. Ainsi, le conseil d'exploitation donne différents avis au conseil communautaire et participe à la gestion et à l'administration du service. L'autonomie financière impose que l'usager finance le service et que l'équilibre des budgets ne dépende pas de la fiscalité.

Le tableau suivant présente par commune le nombre d'abonnés concernés par l'assainissement collectif et ceux réellement raccordable au réseau.

Taux de desserte en 2016		Nombre d'immeubles dans la zone d'assainissement collectif	Nombre d'abonnés raccordables sur le réseau d'assainissement	Taux de desserte	Pourcentage de raccordements contrôlés	Taux de conformité des raccordements contrôlés
Airvault	Bourg	1 253	1 253	100%	81,48%	84,72%
	Borcq	130	130	100%	83,84%	94,49%
	Soulièvres	218	115	52,75%	78,26%	87,77%
Assais-les-Jumeaux		95	95	100,00%	0,00%	/
Boussais		180	85	47,22 %	58,82%	100%
Irais		167	0	0 %	/	/
Le Chillou		78	0	0 %	/	/
Louin		213	188	88,26%	87,76%	89,69 %
Maisontiers		19	0	0 %	/	/
Saint-Loup-Lamairé		402	312	77,61 %	4,80 %	100%
Tessonnière		74	12	16,21%	0,00%	/
Total		2 829	2 190	77,41%	66,21%	86,89 %

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est environ de 1,6 habitants/abonnés puisqu'il y a environ 3 500 habitants pour 2 190 abonnés.

2) Les caractéristiques techniques

Les réseaux et les stations d'épuration représentent bien le caractère rural du territoire puisqu'il y a peu d'abonnés par kilomètre de réseau et que les stations d'épuration sont nombreuses mais de faible capacité avec une filière de traitement plutôt de type extensif.

Les caractéristiques techniques des réseaux et stations d'épuration sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Caractéristique technique	Nombre de kilomètres de réseau (séparatif)	Nombre de postes de relèvement	Filière de traitement	Capacité nominale (Equivalent -habitants)	Population raccordée (Equivalent-habitants)	Densité linéaire d'abonnés (abonnés/km)	Volume facturé (en m3)	Boues évacuées en 2017(en tonne de matière sèche)	
Airvault	Bourg	22	4	Boues activée	4 600	2 225	62,3	102 698	68,1
	Borcq	4,7	1	Lagunage	350	180	34,4	10 337	0
	Soulièvres	3,5	0	Lagunage	270	170	35,7	12 549	0
Assais Les Jumeaux	2,3	1	Lit Bactérien	225	80	46,5	9 045	1	
Boussais	2,3	0	Lagunage	280	120	38,7	5 792	0	
Louin	4	3	Transfert vers la step d'Airvault	/		46,5	13 155	/	
St Loup Lamairé	6,5	3	Filtre à sable planté de roseau	870	540	47,8	23 520	0	
Tessonnière	0,5	1	Boues activées	400	5	16	1 041	0	
TOTAL	45,8	13	8	7 345	3 320	51,5	178 137	69,1	

La création du réseau de collecte des eaux usées et de la station d'épuration de repéroux a commencé fin 2017 et sera réceptionné courant juillet 2018.

3) Les éléments financiers

La redevance assainissement est la principale recette du budget de l'assainissement. Cette redevance s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif qui sont raccordés ou qui sont considérés comme raccordables. Elle est appliquée dès la mise en service du réseau.

Le prix de l'assainissement n'est pas assujéti à la TVA et la redevance est mise en recouvrement directement par nos services avec une fréquence semestrielle.

TARIFS 2017 (délibération du 30/06/2015)	Prix unitaire	Pour une facture de 120 m ³
Part fixe	50 € par abonné	50 €
Part variable	2 € par mètre cube	240 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,18 € par mètre cube	21,6 €
TOTAL		311,60 €

Un exemple de facture est joint en annexe.

Le compte administratif du budget assainissement collectif de l'année 2016 est consultable au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

4) Les indicateurs du service

N °indicateur	Intitulé	valeur
D 201.0	Nombre d'habitants desservis	3 500
D 204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,59 €
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0
D 203.0	Quantité des boues issues des ouvrages d'épuration	69,1 T de MS
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	78,96 %
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0
P 258.1	Taux de réclamations	0
P 202.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	10
P 252.2	Points de curage fréquents du réseau	8,75
P 253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,13
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Non calculée
P 207.0	Montant des actions de solidarité	0 €
P 257.0	Taux d'impayés sur la facture d'assainissement	Inconnu
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents	Inconnu
P 255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	90
P 206.3	Boues évacuées selon les filières conformes	100 %
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration	Inconnu
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la réglementation européenne	Inconnu
P254.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau	100 %

Annexe - EXEMPLE DE FACTURE

C/C AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 PLACE DES PROMENADES B.P 60002 79600 AIRVAULT Tel : 05.49.64.93.48 Fax : 05.49.64.94.02 communaute@cc-avt.fr	Facture Assainissement Période du 01/10/2016 au 30/09/2017 Adresse de facturation :		Année 2017 N° Facture [REDACTED] Date Facture 11/12/2017																																														
	Réf. Abonné : [REDACTED] Abonné : [REDACTED] Adresse branchement : [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] 79600 AIRVAULT																																															
79600 AIRVAULT <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Evolution de votre consommation</th> </tr> <tr> <th>2017</th> <th>2016</th> <th>2015</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>124</td> <td>111</td> <td>115</td> <td>99</td> </tr> </tbody> </table>	Evolution de votre consommation				2017	2016	2015	2014	124	111	115	99	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N° Compteur</th> <th>Date de relèvement</th> <th>Ancien Index</th> <th>Nouvel Index</th> <th>Conso en m3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[REDACTED]</td> <td>30/09/2017</td> <td>871</td> <td>995</td> <td>124</td> </tr> </tbody> </table>				N° Compteur	Date de relèvement	Ancien Index	Nouvel Index	Conso en m3	[REDACTED]	30/09/2017	871	995	124																							
Evolution de votre consommation																																																	
2017	2016	2015	2014																																														
124	111	115	99																																														
N° Compteur	Date de relèvement	Ancien Index	Nouvel Index	Conso en m3																																													
[REDACTED]	30/09/2017	871	995	124																																													
Facture de solde. Aucun escompte ne sera accordée en cas de paiement anticipé (art R.2221-40 du CGCT), tarifs délibération n°2015-66 du 30/06/2015, règlement: délibération n°2015-54 du 28/04/2015)																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détail de facturation</th> <th>Quantité</th> <th>Prix Unitaire HT en Euros</th> <th>Montant HT en Euros</th> <th>Taux de TVA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">ORGANISMES PUBLICS</td> </tr> <tr> <td>Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)</td> <td>124</td> <td>0,18000</td> <td>22,32</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</td> </tr> <tr> <td>Abonnement assainissement</td> <td>1</td> <td>50,00000</td> <td>50,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Redevance assainissement</td> <td>124</td> <td>2,00000</td> <td>248,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT en Euros	Montant HT en Euros	Taux de TVA	ORGANISMES PUBLICS					Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	124	0,18000	22,32		COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					Abonnement assainissement	1	50,00000	50,00		Redevance assainissement	124	2,00000	248,00		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Total HT</th> <th>Acompte H.T.</th> <th>Net H.T.</th> <th>T.V.A.</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>320,32</td> <td>-135,00</td> <td>185,32</td> <td></td> <td>185,32</td> </tr> <tr> <td>320,32</td> <td>-135,00</td> <td>185,32</td> <td></td> <td>185,32</td> </tr> </tbody> </table>			Total HT	Acompte H.T.	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC	320,32	-135,00	185,32		185,32	320,32	-135,00	185,32		185,32
Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT en Euros	Montant HT en Euros	Taux de TVA																																													
ORGANISMES PUBLICS																																																	
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	124	0,18000	22,32																																														
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES																																																	
Abonnement assainissement	1	50,00000	50,00																																														
Redevance assainissement	124	2,00000	248,00																																														
Total HT	Acompte H.T.	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC																																													
320,32	-135,00	185,32		185,32																																													
320,32	-135,00	185,32		185,32																																													
Abonnement TTC : 50,00€ Prix du litre d'eau TTC : 0,00218€ (hors abonnement)		<table border="1"> <tbody> <tr> <td colspan="2">Total annuel facturé TTC</td> <td>320,32</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Acompte déjà facturé TTC</td> <td>-135,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">NET A PAYER en Euros</td> <td>185,32</td> </tr> </tbody> </table>			Total annuel facturé TTC		320,32	Acompte déjà facturé TTC		-135,00	NET A PAYER en Euros		185,32																																				
Total annuel facturé TTC		320,32																																															
Acompte déjà facturé TTC		-135,00																																															
NET A PAYER en Euros		185,32																																															
A défaut de paiement, le comptable en charge du recouvrement pourra recourir aux voies civiles d'exécution de droit commun régie par la loi 91-650 du 9 juillet 1991 et son décret d'application n°92-755 du 31 juillet 1992 (articles L.1617-5 et R.1617-22)																																																	
Rappel des sommes à payer																																																	
Date limite de paiement : 11 Janvier 2018																																																	
Commune : 82 AIRVAULT Facture Assainissement N° Facture 2017 1 00000 [REDACTED] Ref. Abonné [REDACTED] 100 Nom [REDACTED] Date Facture 11/12/2017 Code recette :EA Eau : € , Asst. : 185,32 € Net à payer : 185,32 €		Modalités de paiement : Vous pouvez régler cette facture : - Par Internet en vous connectant sur : https://www.tipi.budget.gouv.fr Identifiant collectivité : 021012 Référence de la dette : 2017-EA-00-17361 - Par chèque à l'ordre du Trésor Public (envoyer à l'adresse ci-dessous) - Espèces ou carte bancaire : TRESORERIE D'AIRVAULT PLACE DU CYGNE - 79600 AIRVAULT - Par virement BDF NIORT - 30001/00602/C7930000000/69 BIC : BDFEFRPPCCT IBAN : FR13 3000 1006 02C7 9300 0000 069 - Par prélèvement à éc																																															

Préfecture

079-200041416-20180627-D2018090-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
 Le Président,
 Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
 33 Place des Promenades
 79600 AIRVAULT
 Tél. 05 49 64 93 48



RAPPORT D'ACTIVITE 2017 Relais Petite Enfance

A- ANALYSE QUALITATIVE DE L'ANNEE ECOULEE :

1) Travail avec la CC Parthenay Gâtine et la CC du Thouarsais :

Dans le cadre de la réforme territoriale, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a initié des réunions de travail courant 2016 en lien avec les agents de la CCPG en vue d'un éventuel rapprochement des deux Communautés de Communes pour janvier 2018.

Une première réunion s'est déroulée en juin à Airvault regroupant tous les élus et les agents des différents domaines de compétences, puis une deuxième en janvier 2017.

L'animatrice du Relais a donc entamé quelques réunions avec ses homologues du RAM de la CCPG et du CSC du pays Ménigoutais début 2017.

Toutefois, la fusion n'a pas eu lieu et l'entité Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet est restée en l'état.

Les projets en partenariat avec les RAM de la CCPG perdurent malgré tout (exemple de la JAM : journée des assistantes maternelles).

Enfin, le conventionnement avec le Thouarsais continue également pour les trois communes St Jouin de Marnes, Marnes et St Généroux. Nous réitérons ainsi les itinérances sur ces 3 communes, et nous poursuivons le travail de partenariat avec le RAM du CSC du St Varentais et du CIAS de Thouars (conférence, réunion d'information ou bien animations en direction de nos publics avec l'exemple de l'inter-ram « fête de la musique en juin 2017 cité plus haut).

2) Mission supplémentaire des RAM :

Une nouvelle circulaire CNAF a vu le jour en août 2017 mettant en avant 3 nouvelles missions pour les RAM (accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil, promouvoir l'activité des assistants maternels, et favoriser les départs en formation continue).

Pour notre part, nous avons mis en avant le 2^{ème} axe : *promouvoir le métier en accompagnant les assistants maternels dans leur recherche d'emploi.*

Pour cela, nous avons réalisé un certain nombre d'actions :

-une réunion d'information, mi-septembre, pour expliquer la dynamique : journée nationale des AM le 18/11, mise en place d'une journée pédagogique le 21/11, et rappel de l'existence du site mon-enfant.fr pour que les familles trouvent un mode garde (17 ass. mat. présentes),

-une information relayée sur les temps d'animation,

-réalisation d'une affiche, fin septembre, par nos services, sur les modes de garde et la disponibilité des listes d'assistantes maternelles et de gardes d'enfants à domicile pour les familles. Cette affiche circule chez tous nos partenaires (écoles, mairies, PMI...),

-réalisation d'un courrier en direction des assistantes maternelles, fin octobre, pour leur rappeler les démarches pour s'inscrire sur le site mon-enfant.fr et qu'elles puissent renseigner leurs disponibilités,

-valorisation et promotion du métier :

*le 18 novembre lors de la journée nationale des AM et la porte ouverte du Relais (valorisation des compétences, des savoirs faire, rencontre avec les familles),

*le 21 novembre lors de la journée pédagogique la « JAM » (valorisation des compétences, analyses des pratiques, échanges avec des professionnels et les collègues...).

3) La commission petite enfance :

-1 réunion avec le groupe « être parents aujourd'hui » afin de déterminer les conférences du territoire:

- en mars pour faire le bilan de la conférence sur le sommeil et envisager de nouveaux projets. Une piste s'est levée par rapport au projet de territoire sur la « différence » en lien avec la langue des signes, mais qui n'a pas abouti.

-3 réunions de la commission dans l'année :

-en mai : point sur le rapport d'activité 2016 et bilan des questionnaires CEJ.

-en octobre : réunion de rentrée, point sur les projets de fin d'année et travail sur un exercice incendie au sein du Relais.

-en décembre : point action, avancées par rapport à l'exercice incendie (l'objectif est d'informer le public, et repérer les dysfonctionnements ou points à améliorer).

La commission porte un regard sur tous les projets portés par le Relais et participe à la mise en œuvre d'un observatoire de la petite enfance sur le territoire. Composée de parents, d'assistantes maternelles, d'administrateurs du CSC, d'élus et de techniciens, chacun porte et donne un avis sur les questions évoquées, et avec un grand intérêt.

4) Une dynamique autour de la petite enfance sur le territoire et un travail de prévention et de sensibilisation pour améliorer la prise en charge et l'accueil de l'enfant.

Les temps de permanences et d'animations sont des temps de contact, de rencontres et d'échanges très importants avec le public.

Les contacts en permanence

Analyse du tableau « la mise en œuvre des missions du Ram : la mission d'information » :

L'information relative au fonctionnement du Relais et aux animations proposées reste prédominante, l'outil « mail » étant un outil de communication très efficace. 193 contacts en tout pour les assistantes maternelles et 131 pour les parents, (mails, appels, RDV ou visites confondus).

L'information sur le statut (droit du travail, contrat, convention collective) est le 2ème thème rassemblant le plus de contacts : 65 chez les assistantes maternelles et 126 chez les parents employeurs.

Pour les parents, la recherche d'un mode d'accueil reste importante avec 61 demandes.

Pour les assistantes maternelles, 33 demandes sont en lien avec une information relative à l'exercice de leur métier (agrément, formation...) et 23 avec relatives avec leurs disponibilités.

Dans l'ensemble, le soutien à la relation employeur / salarié reste prédominant. De septembre à décembre, un accompagnement plus poussé a été réalisé pour plusieurs changements d'accueil (mésentente éducative, bébé qui pleure beaucoup, ...), entraînant des ruptures de contrats.

Le travail d'information est à privilégier au sein du Relais pour :

-éviter toute source de conflits dans les accueils,

-communiquer sur le panel des activités proposées tout au long de l'année.

A ce sujet, les différentes animations (les mardis, jeudis, et vendredis sur l'itinérance) se révèlent être de véritables relais en terme de prévention.

Les contacts en animations

• Inscriptions des familles :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Inscriptions familiales	109	97	119	91	99	91	104	103
Dont, enfants avec leur Ass Mat	84	62	102	76	78	74	79	81
Dont, enfants avec leur parent	25	22	17	17	21	17	25	22

• Fréquentation des assistantes maternelles :

AM agréées	47
AM en activité (B)	40
AM fréquentant les activités du RAM (A)	27
Taux de fréquentation (A/B)	67.50 %

• Moyenne de la fréquentation le Mardi : (assistantes maternelles et enfants) :

2005 (sept.)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
20.76	24.40	33.14	36.90	33.46	28.52	28.65	31.32	34.6	31.25	31.11	31.12	33.91

- Sur 44 séances dans l'année 2017 :

- 2 séances à plus de 50 personnes (1 en 2016)
- 11 séances entre 40 et 50 personnes (8 en 2016)
- 13 séances entre 30 et 40 personnes (10 en 2016)
- 16 séances entre 20 et 30 personnes (18 en 2016)
- 2 séances moins de 20 personnes (5 en 2016)

Ces séances comprennent les ateliers avec les intervenants, les sorties, les projets...

En comparatif, nombre de journées enfants :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier à jlt		342	383	648	527	532	470	477	600	615	587	522	626
Sept. à déc.	166	220	303	307	297	235	91	367	335	303	310	330	365
TOTAL	166	562	686	955	824	767	561	844	935	918	897	852	991

• Moyenne de la fréquentation le Jeudi : (ass. mat., parents, enfants) :

2005 (sept.)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
35.45	32.82	42.27	36.90	33.44	33.27	37.48	38.56	36.02	36.34	30	35.60	39.65

- Sur 40 séances dans l'année 2017 :

- 2 séances à plus de 60 personnes, (3 en 2016)
- 4 séances entre 50 et 60 personnes, (2 en 2016)
- 15 séances entre 40 et 50 personnes, (7 en 2016)
- 13 séances entre 30 et 40 personnes, (13 en 2016)
- 5 séances entre 20 et 30 personnes, (8 en 2016)
- 1 séance à moins de 20 personnes, (4 en 2016)

Ces séances comprennent les ateliers avec les intervenants, les sorties, les projets...

En comparatif, nombre de journées enfants :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier à juin		393	431	510	392	394	446	444	471	392	386	488	640
Sept. à déc.	300	270	361	285	297	270	320	362	352	283	292	344	375
TOTAL	300	663	792	795	689	664	766	806	823	675	678	832	1015

• Moyenne de la fréquentation sur l'itinérance: (ass. mat., parents, enfants) :

	2014	2015	2016	2017
Séances	19	24	24	24
Pers.	20.36	18.78	21.5	24.58

Point sur la fréquentation :

-un maintien des inscriptions familiales,
-une fréquentation des assistantes maternelles similaires (27 sur 40 en activité),
-une fréquentation similaire des parents, avec toutefois une venue moins régulière de leur part :

*les parents qui travaillent viennent surtout sur les animations proposées lors des vacances,

*moins de mamans en congé parental,

*plutôt des mamans au chômage, ou bien avec des horaires irréguliers et qui parfois se libèrent un jeudi matin,

*une baisse à la rentrée de septembre, avec peu de nouveaux parents,

-une hausse de la fréquentation sur les animations en général (moyenne du mardi, du jeudi et de l'itinérance), avec une hausse du nombre de personnes par séance.

Ceci se caractérise par une venue plus régulière des participants. Les projets proposés au fur et à mesure de l'année fédèrent le public, comme en témoigne le projet sur les marionnettes de septembre à novembre, ou bien le lien avec le fil conducteur en itinérance (le zoo en début d'année et le jardin à partir de septembre).

Les assistantes maternelles témoignent de ce besoin de venir régulièrement, pour elles comme pour les enfants.

ANALYSE :

Globalement, nous notons un besoin d'information constant pour la fréquentation régulière du public : relancer les assistantes maternelles de notre venue sur leur commune en itinérance, un gros travail d'information auprès des familles sur l'existence du Relais et des actions qui leur sont ouvertes.

Les assistantes maternelles apprécient de sortir de chez elles et rompre l'isolement lié à leur profession. Elles échangent avec leurs collègues et le Relais apporte au quotidien à la fois des idées d'activités à refaire avec les enfants et des questionnements sur les contrats, la convention ou le statut du métier.

Les différentes réunions en soirée complètent ces échanges. Certaines d'entre elles s'impliquent dans des projets ou bien encore dans la commission petite enfance du CSC.

Les ateliers avec intervenants sont appréciés (qualité des interventions et nombre restreint des participants) et permettent une bonne régulation de la fréquentation. Les inscriptions à ces ateliers se gèrent facilement.

Au regard d'une forte fréquentation sur les animations, la diversité des temps d'activités proposés permet un désengorgement de ces temps :

-le mardi, pour les assistantes maternelles,

-le jeudi, pour les assistantes maternelles et les parents,

-le mardi et jeudi ponctuellement, pour les assistantes maternelles et les parents : des ateliers avec des intervenants (Musique, Art, Médiathèque et Baby Gym),

-le vendredi en itinérance pour les assistantes maternelles et les parents,

-le lundi ou le mercredi (1 fois par mois) pour les parents,

-à chaque vacances scolaires, pour les parents, pour les assistantes maternelles avec des activités ouvertes à tous,

Nous avons une vigilance particulière à proposer des animations variées selon les différents temps :

-le mardi : en partenariat avec les assistantes maternelles,

-le jeudi : des thématiques ponctuelles,

-l'itinérance : un fil conducteur toute l'année pour lier toutes les communes,

-le temps parents/enfants : en fonction des demandes des parents.

Le besoin d'activités variées pour les enfants, l'utilisation d'autres matériels, les rencontres et les échanges entre enfants, entre adultes, et le besoin d'informations, sont de fortes demandes au sein des temps d'animations du Relais. Ils sont également générateurs de véritables liens sociaux.

Le Relais comme lieu de socialisation et d'éveil, est également dans sa globalité un lieu d'informations, de conseils, de prévention, et éventuellement d'orientation vers d'autres professionnels.

Le Relais tend à créer une réelle dynamique autour de la petite enfance et contribue à l'amélioration de la prise en charge et de l'éveil de l'enfant.

Une question de contrat chez un parent amène régulièrement d'autres questions autour de l'accueil chez l'assistante maternelle ou bien la séparation avec l'enfant.

Une maman qui vient chercher la liste des assistantes maternelles découvre en même temps les animations du Relais et tout ce qui est proposé sur le secteur autour de la petite enfance. Une assistante maternelle, qui vient passer un moment ludique avec les enfants qu'elle accueille, prend une information sur le contrat de travail qu'elle n'appliquait pas.

Cette année, pour un accompagnement plus poussé du public, l'animatrice du Relais a bénéficié de **formations** :

- en mars/avril en lien avec la MSA : 3 jours de formation sur les compétences psychosociales des parents,
- en mai avec l'équipe du CSC : matinée d'information sur les incendies et l'utilisation des extincteurs.

B- LES ACTIONS SPECIFIQUES MENEES PAR LE RELAIS :

Au sein du Relais :

1. Venue d'intervenants à hauteur de 6/7 séances pour chaque atelier sur l'année scolaire :

- Ateliers « musique » avec Cyril Maguy, musicien du Thouarsais,
- Ateliers « art », avec Virginie Leroux, plasticienne art thérapeute de Thouars,
- Ateliers « livres et histoires », avec l'animatrice de la Médiathèque Airvaudais Val du Thouet,
- Ateliers « motricité » avec l'association la Voltaire gym d'Airvault,

Objectifs des ateliers :

- varier les activités proposées au sein du Relais par la spécificité de chaque intervenant,
- désengorger les temps d'animations du Relais,

Déroulement :

-les ateliers « musique » et « art » : les intervenants viennent selon un calendrier établi à l'année les mardis ou jeudis matins dans les locaux du Pôle enfance.

-l'atelier « livres et histoires », l'animatrice accueille le public à la Médiathèque les mardis matins, selon un planning établi dans l'année (avec 2 séances découverte d'albums au sein du relais en septembre).

-l'atelier « motricité » se déroule les mardis matins à la salle de Gymnastique du complexe sportif d'Airvault. Intervention de Sabine, qui est également membre du CA au CSC et participe à la commission petite enfance. Son intervention permet de faire du lien, notamment avec le projet du Relais.

L'intervenant prend en charge le groupe pendant l'ouverture du Relais.

Nouveauté : Ouverture de l'atelier Art du mois de décembre pour réaliser un atelier collectif : réalisation de décorations et de gourmandises de Noël en vue d'un pot d'accueil avant la représentation d'un spectacle à la Médiathèque. Présence de parents, d'assistantes maternelles, et d'adultes d'un collectif du CSC suivis par la référente famille, créant une mixité des publics.

Evaluation :

-les ateliers sont complets à chaque séance,
-la spécificité de l'intervenant est appréciée. Toutefois, nous devons être dans du renouveau constant dans l'apport, certains intervenants étant présents depuis l'ouverture du Relais.
-le public apprécie de se retrouver en groupe restreint,
-moins de présence sur le Relais ces jours-là,
-nous notons également un besoin de cadrer ces groupes en rappelant les objectifs de partage et de découverte avec l'enfant. En effet des temps de discussions s'installent, gênant parfois l'atelier. Nous rappelons que d'autres moments sont favorables pour cela (temps d'échanges, ou sur le relais...).

2. Animations spécifiques :

- La salle de gym : à chaque vacances scolaires, le Relais organise des séances à la salle de gymnastique du complexe sportif d'Airvault (même lieu que l'atelier motricité), permettant de réunir des enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leur assistante maternelle et/ou de leur parent. Présence de la référente famille du CSC pour l'accompagnement des familles, en fonction de ses disponibilités.

- 3 Mars : 28 enfants, 7 Assistantes Maternelles, 8 parents
- 25 Avril : 27 enfants, 4 Assistantes Maternelles, 9 parents,
- 11 juillet : 34 enfants, 8 Assistantes Maternelles, 4 parents,
- 19 juillet : 19 enfants, 7 Assistantes Maternelles, 3 parents,
- 24 Octobre : 29 enfants, 9 Assistantes Maternelles, 5 parents,
- 3 Novembre : 28 enfants, 8 Assistantes Maternelles, 5 parents,

Le public apprécie de pouvoir se retrouver dans un autre cadre, plus spacieux, et de pouvoir profiter de matériel spécifique pour la motricité.

Depuis que nous avons ouvert ce temps aux parents, leur nombre est grandissant. Les parents sont demandeurs d'activités ludiques avec leur(s) enfant(s) pendant les vacances scolaires. Ces animations viennent en complémentarité du temps parents / enfants réalisé à chaque vacances scolaires.

Nouveauté : toutefois les familles ont émis de nouveaux souhaits : l'activité étant réservée aux enfants de 0 à 6 ans, les plus grands ayant plus de 6 ans certaines familles ne sont pas venues. Nous notons donc l'idée de mettre en place en 2018 un temps parents enfants pour tout âge à la salle de gym.

- Sortie à la ferme :

- en février : visite des chevreux à Louin, 36 enfants, 8 assistantes maternelles, 10 parents,
- en avril : visite des cochons à Irais, 21 enfants, 4 assistantes maternelles, 5 parents.

Ces sorties étant pendant les vacances scolaires, les parents se mobilisent également et apprécient de pouvoir participer.

- Le projet « Promenons-nous dans les livres » : en avril, en lien avec la Médiathèque (cf. ultérieurement).

- Le Carnaval : en avril,

Nouveauté : grand défilé dans les rues en lien avec toutes les écoles du territoire et les résidents de l'EHPAD d'Airvault. Cette action avait déjà eu lieu il y a plusieurs années, mais à rassembler davantage de personnes sur le Relais avec 30 enfants, 6 parents, et 13 assistantes maternelles, par les liens créés avec les résidents de l'EHPAD et les écoles maternelles notamment.

- Fête de la musique : en juin, avec Cyril intervenant musicien.

Nouveauté : Inter-RAM avec les RAM de Thouars et de St Varent au sein de la salle des fêtes de St Généroux. Echanges et partages musicaux pour aller à la rencontre de l'autre : bel engouement des participants. Animation qui a réuni 73 jeunes enfants, 17 parents et 28 assistants maternels des 3 territoires.

- Atelier cuisine pour la fête des pères : en juin, avec Leslie une maman bénévole pâtissière de métier : moment très apprécié qui a réuni 39 enfants et 16 assistantes maternelles.

- Sortie de fin d'année, en juin : mini ferme à Pompaire, 40 enfants, 8 parents, 13 assistantes maternelles, plus 4 accompagnants.

L'idée est de trouver un site pas très loin, peu cher, et accessible aux tout-petits pour marquer la fin de l'année. Nous notons beaucoup de participants sur cette sortie très appréciée.

- Les sorties de juillet : en fonction du temps, soit nous prévoyons une sortie en extérieur soit une animation à la salle de gym :

11 Juillet : salle de gym (cité plus haut),

13 Juillet : 24 enfants, 7 Assistantes Maternelles, 4 parents, échanges à la salle de Soulièvres avec l'accueil de loisirs et un groupe du festival musiques et danses du monde du CSC : La Réunion. Un groupe de résidents de l'EHPAD d'Airvault nous a rejoint.

19 Juillet : salle de gym (cité plus haut),

25 Juillet : balade au lac du Cébron : 13 enfants, 4 parents, 4 assistantes maternelles.

- **Nouveauté** : sortie au musée d'Airvault en septembre dans le cadre d'un projet autour des marionnettes, visite d'une exposition de marionnettes + lecture d'un album par l'animatrice de la Médiathèque. Et enfin nous avons profité d'une exposition de jeux et jouets. 24 enfants, 1 maman, et 11 assistantes maternelles qui pour la plupart ne connaissaient pas le musée.

- Les rencontres avec les EHPAD : nous avons continué en 2016 les échanges avec les résidents des deux EHPAD du secteur, afin de créer un lien intergénérationnel :

**avec l'EHPAD d'Airvault :*

-en avril pour le carnaval,

-en novembre pour un atelier cuisine, 15 enfants, 7 assistantes maternelles,

**avec l'EHPAD de St Loup :*

-en décembre pour la décoration du sapin de Noël, avec l'animatrice de la Médiathèque, 30 enfants, 2 parents, 11 assistantes maternelles. Les échanges ont été très appréciés sur ce temps.

- Spectacle de Noël : en décembre, un moment fort de l'année qui réunit l'ensemble des utilisateurs du Relais sur 2 séances : 40 enfants, 7 parents, 15 assistantes maternelles ont participé. Un moment de plaisir et de partage autour d'un spectacle et d'une rencontre avec le père Noël. Cette année la Compagnie ReBonDire est intervenue avec son spectacle « Ballon bidon ».

Nous avons mutualisé nos moyens avec l'école maternelle publique d'Airvault, qui a eu une représentation l'après midi pour tous les enfants de l'école.

Evaluation :

Ces animations spécifiques permettent de dynamiser les actions portées par le Relais et de diversifier les approches et les découvertes. Les notions d'ouverture, de partage, et de rencontre, sont très importantes. Les retours des usagers sont positifs et le nombre de participants augmentent sur ces temps forts. Le nombre de parents est grandissant sur ces animations et nous conforte dans l'idée de les ouvrir à tous, afin de faire connaître davantage le service et faire du lien.

3. La Journée Nationale des Assistantes Maternelles :

Objectif :

Valoriser le métier d'assistante maternelle, créer du lien, offrir une porte ouverte du Relais aux familles et tous ceux intéressés par la question de la petite enfance et de l'enfance.

Déroulement :

Un temps fort du Relais une fois l'année en Novembre.

Implication d'un groupe d'assistantes maternelles dans la préparation et l'animation de la matinée (une dizaine).

Nouveauté : choix du thème des marionnettes avec :

-en introduction, une visite au musée en septembre,

-l'intervention de Valérie Rame dans un premier temps, puis d'Evelyne Moser, marionnettistes, sur octobre et novembre. Travail en amont de la journée des ass. mat. avec 4 séances au Relais des mardis matins pour découvrir les différentes marionnettes et les façons de jouer avec.

-le spectacle d'Evelyne « Mon petit chat roux » lors de la porte ouverte.

Invitation des partenaires du Relais.

Présence de l'atelier motricité avec l'association La Voltaire.

Lâcher de ballons intérieur.

Echanges autour d'un moment de convivialité (apéritif proposé).

Temps convivial au restaurant entre assistantes maternelles pour clôturer la matinée.

Une bourse aux jouets a eu lieu même jour même lieu.

Evaluation :

Retours positifs des assistantes maternelles (une quinzaine) et des familles présentes (environ 35), heureuses de se réunir cette journée pour se rencontrer, (re)découvrir les lieux et partager. Le thème des marionnettes a été très apprécié par les enfants et les adultes. Une famille est venue chercher la liste des gardes à domicile, une autre une liste d'assistantes maternelles et 2 personnes sont venues chercher des informations sur le métier d'assistante maternelle.

4. Les réunions d'assistantes maternelles :

-Objectif :

Mission d'information, de prévention et de professionnalisation du métier d'assistantes maternelles, en favorisant les échanges de pratique et permettant la mise en place de projets.

-Déroulement :

*Co-voiturage mis en place pour assister à des **conférences débats** dans le département ou sur notre territoire:

-en janvier : à St Loup, conférence sur le sommeil, suite au partenariat entre la commission petite enfance du CSC et le groupe « être parents aujourd'hui » du CSC qui ont relevé plusieurs problématiques sur ce sujet. Au total 87 personnes présentes dont 6 assistantes maternelles.

-en janvier également : départ à Paris pour 5 assistantes maternelles pour la journée conférence organisée par Jean Epstein, sur le thème des fondamentaux revisités.

-en juin : à Parthenay, une conférence sur les émotions des enfants, où quelques familles et une assistante maternelle du territoire ont participé.

-en septembre : à Parthenay, conférence de Jean Epstein « chacun son rythme », 4 assistantes maternelles, des parents/grands-parents, et des collègues du centre de loisirs.

***Réunions au sein du Relais :**

-en juin : 8 assistantes maternelles, pour préparer la Journée Nationale des Assistantes Maternelles de novembre,

-en septembre : 17 assistantes maternelles, pour la présentation de la JAM du 21 novembre, journée pédagogique en direction des assistants maternels de la Gâtine.

-en décembre : temps convivial autour d'un repas de Noël (chacun emmène un plat), 12 assistantes maternelles présentes.

***Les « temps d'échanges » :** un moment pour échanger sur leurs pratiques. 6 dates en 2017, dont 3 d'annulées faute de participantes. La question a été soulevée en commission de l'utilité de conserver ou non ce temps : il y a de la demande, mais les assistantes maternelles témoignent de leur difficulté de se libérer en soirée. Il est noté l'importance de redire sur les temps d'animations que ce temps existe, pour éviter notamment les discussions devant les enfants, les parents ou les collègues sur des situations parfois complexes.

-en février : 8 assistantes maternelles,

-en mars : annulé,

-en mai : 6 assistantes maternelles,

-en juin : annulé,

-en septembre : annulé,

-en novembre : 9 assistantes maternelles,

12 assistantes maternelles différentes ont participé.

***Participation à des groupes de formation continue :**

-en avril : 4 assistantes maternelles du territoire avec 5 autres de Thénézay pour le recyclage SST sur un samedi.

-en novembre : 21 assistantes maternelles ont participé à la journée pédagogique sur la bienveillance et la bientraitance dans les pratiques éducatives, organisée par un collectif d'animatrices de RAM et de puéricultrices de secteur.

-Evaluation :

Un groupe motivé d'assistantes maternelles s'investit pleinement dans la vie du Relais et dans leur pratique professionnelle, en s'informant, se questionnant, offrant ainsi aux enfants un accueil de qualité et menant vers une professionnalisation de leur métier.

Les partenariats extérieurs :

1. Avec la Médiathèque Airvaudais – Val du Thouet :

Objectif :

Rendre accessible à tous (parents, assistantes maternelles, enfants...) les livres et les histoires, de manières diverses en variant les supports et les animations proposées.

Exemples :

-Prêt de livres toute l'année selon les thèmes d'animation.

-La carte « RAM » gratuite pour les assistantes maternelles est souvent utilisée.

-Une séance découverte au sein du Relais (en septembre), ce qui permet à tous d'avoir un aperçu de ce qui est proposé aux enfants lors de l'atelier « livres et histoires ».

-Ces ateliers « Livres et Histoires » (4 dans l'année) sont assurés par l'animatrice de la Médiathèque, au sein du lieu. Présence de 6 à 10 enfants et une moyenne de 4 adultes à chaque séance.

-Mise en place d'un spectacle en lien entre le CSC et la Médiathèque au moment des fêtes de fin d'année (en remplacement des « spectacles malicieux »). Venue du spectacle « Contes de veillée, contes d'hiver » avec la compagnie Zébrophone, au total 60 personnes. Réalisant une communication commune de nos différentes animations de Noël, cela nous a permis d'attirer de nouvelles familles. **Nouveauté** : réalisation d'un pot d'accueil le matin par les enfants et les adultes au Relais (décorations et friandises) que nous avons pu offrir avant le spectacle. Une autre manière de faire du lien.

-Nouveauté sur le premier semestre 2017 : mise en place d'un projet de territoire associant la Médiathèque, tous les services du CSC (petite enfance, enfance, jeunesse, familles) et le musée d'Airvault. Ce projet, intitulé « sur le bout des doigts », portait sur le thème de la différence et des difficultés de communication avec autrui. Pour cela, nous avons fait intervenir la compagnie « Confitures et Cie » sur l'utilisation de la langue des signes avec un comédien sourd et sa compagne travaillant dans le théâtre et signant également. Ce projet s'est décliné en plusieurs actions en direction de publics variés. Concernant les tout-petits :

-Projet livre annuel « Promenons-nous dans les livres... » : en partenariat avec les écoles maternelles au sein de la Médiathèque.

Présence de 28 enfants, 11 assistantes maternelles et 9 parents, et une moyenne de 80 élèves pour 3 écoles maternelles. Les petits ont pu découvrir plusieurs histoires théâtralisées signées et ont pu reproduire des signes d'animaux.

-Spectacle final réunissant tous les publics : au musée, spectacle chanté et signé pour tous, avec en introduction un chant-signé réalisé par 2 membres de la troupe, les techniciens du CSC, un groupe d'adultes, des jeunes du Point Animation Jeunesse.

Au total 150 personnes : le public était familial (parents, grands-parents, enfants de tous âges, adolescents, jeunes adultes).

Ce projet a fédéré différents services et a créé un bel engouement chez les participants, sensibilisés à la fois par les difficultés de ce handicap et la force de l'artiste Damien qui mène une vie harmonieuse.

Evaluation :

Un partenariat riche et varié, qui se poursuit et s'étoffe au fil des années.

2. Passerelle avec les écoles maternelles :

Objectif :

Créer une passerelle entre les enfants du Relais et ceux de l'école maternelle.

Faire découvrir les locaux des écoles aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte (parent, assistante maternelle...).

Permettre aux familles de rencontrer à la fois l'équipe enseignante et les professionnelles du Relais.

Déroulement :

5 séances en 2017, les 4 écoles du territoire (publique et privée d'Airvault, St Loup, Assais).

Nouveauté : l'école publique d'Airvault nous a demandé cette année de faire 2 matinées passerelles (une en mai et une novembre) dans une dynamique de faire connaître davantage l'école dans un contexte où les élèves sont en baisse.

Matinée ludique où petits et grands se rencontrent autour d'un thème d'activités (variable selon les écoles).

Les parents se mobilisent pour être présents sur cette matinée et sont plus nombreux que sur des itinérances classiques (en moyenne 5 à 6 parents).

Evaluation :

Bons retours des enseignants qui apprécient d'avoir un contact avec de futurs élèves et leurs parents. C'est une autre façon de faire découvrir l'école.

Bons retours des familles qui ont une vision plus large des différentes écoles et leur fonctionnement.

Le Relais touche de nouvelles familles par le biais de l'école.

Les enfants de l'école, quant à eux, apprécient de retrouver leur assistante maternelle leur petit frère et/ou petite sœur ; les enfants du Relais découvrent ces nouveaux espaces de jeux avec envie et curiosité.

Parfois beaucoup de monde à gérer sur ces temps, parfois très peu. La communication est très importante sur ce projet.

3. Avec la référente famille du CSC sur les actions « Parentalité » :

Les Temps parents / enfants

- Pendant le temps scolaire :

Objectif :

Un temps d'échanges adressé aux futurs parents et aux parents ayant des enfants de 0-3 ans.

Déroulement :

Une séance de 2 heures une fois par mois au Relais, 8 séances en 2017, 13 parents dont 2 couples et 12 enfants ont fréquenté ce temps dans l'année.

Des parents et des enfants qui viennent sur les autres animations du Relais, ou sur d'autres animations organisées par la référente famille.

Des mamans qui sont inscrites sur le groupe de paroles de parents.

Prêts de livres autour de la parentalité (en lien avec la Médiathèque + achats de livres et jeux autour de la parentalité).

Nouveauté : une séance s'est déroulée au sein de la Médiathèque pour faire découvrir le rayon de livres autour de la thématique « parentalité ».

Evaluation :

Moins de parents que l'année dernière mais qui sont venus plus régulièrement, ce qui est plus facile pour faire du lien et passer des informations au quotidien. Il y a toutefois eu une séance sans aucun parent.

Les échanges entre les parents sont riches et témoignent de leurs questionnements quotidiens.

Nous avons accompagné cette année 3 mamans enceintes.

Plusieurs bébés sont nés dans l'été (4), les parents ont alors pu confronter leurs épisodes de grossesse, d'accouchement et de l'arrivée de bébé au sein de la famille.

- Pendant les vacances scolaires :

Objectif :

Un temps d'animations adressé aux enfants de tous âges (la fratrie) accompagnés d'un adulte, en présence de la référente famille et l'animatrice du Relais.

Déroulement :

Une séance de 2 heures :

En mars au Pôle enfance (atelier cuisine avec Leslie, une maman bénévole pâtissière de métier) : 17 enfants et 10 adultes (dont 1 papa),

En avril à la Médiathèque (atelier sur la langue des signes, en lien avec le projet de territoire) : 21 enfants et 14 adultes (dont 2 papas),

Nouveauté en mai à Soulièvres, lors des rencontres du CSC « Tous au parc » (atelier « préparation de l'apéro » déco et cuisine) : 20 enfants et 11 adultes (dont 2 papas et 1 mamie),

En Octobre au Pôle enfance (atelier musique avec Cyril Maguy) : 19 enfants et 10 adultes (dont 1 papa),

Evaluation :

Ces ateliers ont permis de réunir des fratries avec des enfants d'âges différents, chacun élaborant l'activité proposée en fonction de ses capacités, en lien avec l'adulte. Le Relais étant adressé aux enfants de moins de 6 ans, les familles apprécient d'avoir un lieu où tous les enfants peuvent participer puisque ce temps accueille des enfants de tout âge.

Cela nous permet également d'avoir des échanges autour de la parentalité tout en menant une activité ludique, et de passer des informations de tous genres.

Nous avons touché cette année 5 papas différents, très investis dans le partage de loisirs avec leurs enfants.

Le groupe « Etre parents aujourd'hui » :

Un groupe de parents s'est constitué pour faire des propositions de conférences sur le territoire autour de la parentalité, rejoint en 2016 par la commission petite enfance.

Objectif :

Partager autour de la parentalité et permettre des échanges entre les parents sur leur rôle de parents, avec des professionnels, au travers de débats animés.

Déroulement :

En janvier, venue de Joël Paquereau sur le thème du « sommeil » : 87 personnes, conférence intergénérationnelle, ayant réuni parents, personnes âgées, professionnels...

En juin, venue de Guillaume Dorai sur les « réseaux sociaux » : 26 personnes + intervention en direction des collégiens en après-midi (79 élèves de 4^{ème}).

Evaluation :

Nous essayons de nous inspirer des envies des parents pour les sujets abordés, ou bien des problématiques soulevées lors de nos différentes animations. Ainsi, nous arrivons à mobiliser et sensibiliser davantage de monde.

Malgré des réunions sur le 1^{er} semestre 2017, le groupe n'a pas fait émerger de nouvelles idées de conférences. Il se réunira à nouveau en janvier 2018.

L'Atelier « portage en écharpe / massage » :

Objectif :

Réunir un groupe de parents dans la découverte et l'apprentissage

*de techniques de portage du bébé avec l'utilisation de différentes écharpes de portage,

*de techniques de massage du bébé,

Déroulement :

*en septembre 2017 : atelier portage réunissant 6 mamans du secteur (8 inscrites mais une venant juste d'accoucher, et une autre malade). 1 maman enceinte et 5 bébés de 1 à 3 mois.

*pas d'atelier massage en 2017.

Evaluation :

Les familles apprécient ce temps d'apprentissage et d'échanges. Il nous apparaît toutefois difficile d'arriver à mettre en place ce type d'atelier qui est dépendant de l'âge de l'enfant. Réflexion sur le projet pour voir si nous continuons l'action ou non, mais de nouveaux parents sont toujours en demande.

La semaine du goût en octobre:

Objectif :

Projet de sensibilisation autour de l'alimentation en direction des enfants et de leur famille au sein des écoles.

Déroulement :

En octobre, en partenariat avec les écoles. Le thème de cette année était les fruits et les légumes de saison. L'animatrice du Relais intervient au sein des écoles maternelles.

Evaluation :

Retours positifs des écoles et des enfants. Prise de conscience des enfants et des familles sur l'équilibre alimentaire. Les notions sont reprises sur l'accueil de loisirs et en fonction des thématiques sur le Relais.

↳ Ce partenariat avec la référente famille permet de sensibiliser davantage de familles par nos actions communes. Le Relais oriente ainsi parfois, selon les besoins, les familles vers d'autres actions menées par la référente famille comme les bourses aux vêtements et puériculture, ou bien encore le groupe de parole de parents. Et inversement, la référente famille oriente parfois les parents sur les temps parents/enfants ou bien les animations du Relais. La transversalité de nos secteurs permet de divulguer plus d'informations.

4. Avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

-Lien avec la puéricultrice PMI de secteur : suivi des assistantes maternelles et des familles, passage d'informations, point sur les agréments (mise à jour des listes), mise en place d'actions en fonction des demandes.

Les contraintes : manque de temps et de disponibilité de la puéricultrice pour faire plus d'actions.

-Lien avec l'antenne médico-sociale (AMS) de Parthenay-Gâtine associant toutes les animatrices de RAM et toutes les puéricultrices de ce territoire.

Nouveauté : 12 réunions de préparation en 2017 pour la réalisation d'un projet commun : mise en place d'une journée pédagogique pour les assistants maternels de la Gâtine le 21 novembre 2017 = **la JAM**.

Un partenariat riche s'est créé au fil des réunions, avec un objectif commun : un meilleur accompagnement des assistants maternels.

Un an et demi a été nécessaire pour la réalisation de ce projet, le temps d'apprendre à se connaître, travailler ensemble, faire le montage du projet (trouver une thématique, des intervenants, monter un budget, solliciter des partenaires financiers, réaliser une communication claire pour les assistants maternels et les parents employeurs...).

La difficulté de cette journée est que nous avons souhaité la faire en semaine pour valoriser la formation continue des assistants maternels, mais nous n'avons pas réussi à la faire valoir comme journée de formation continue par les organismes de formation. Il a donc été compliqué pour beaucoup d'entre eux de demander une journée aux parents, qui eux de leur côté devaient s'organiser pour trouver une autre solution de garde.

Toutefois, sur les 463 assistants maternels agréés sur la Gâtine, 88 ont participé, dont 21 de notre territoire. L'action s'est déroulée à Airvault, facilitant la participation du public de l'Airvaudais et du Val du Thouet.

L'organisation de la journée offrait un temps de conférence le matin, un temps d'échange autour du repas, puis plusieurs ateliers en groupe soit avec des psychomotriciennes (les étapes de développement du tout-petit), soit en analyse de pratique à partir de situations vécues par les assistants maternels.

Les retours des participants sont positifs. Le bilan du collectif aura lieu en février 2018.

5. Avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) :

Nouveauté : Mise en place d'une formation-action sur les compétences psychosociales des parents :

- *une formation* de 3 jours (en mars et avril 2017) a été proposée à différents professionnels de la Gâtine travaillant auprès des familles (CSC, PMI, UDAF,...etc.). L'animatrice du Relais et la référente famille du CSC ont donc pu y assister. Cette formation était animée par l'IREPS, reprenant différentes méthodes pour valoriser les compétences psychosociales des parents.

- *deux actions* ont résulté de cette formation, dont une où nous participons avec 3 collègues de la PMI (dont la puéricultrice de notre secteur, et l'infirmière faisant le bilan des 4 ans dans les écoles), une collègue de l'UDAF, et 2 collègues du CSC de Ménigoute.

Le projet porte sur les écrans et leur impact sur les enfants. Nous souhaitons mettre en place une animation auprès des parents au sein d'une école (une à Airvault et une à Ménigoute) pour les amener à s'interroger sur leur utilisation des écrans et la surexposition des enfants face aux outils numériques.

6 réunions du groupe de travail ont été nécessaires dans l'année pour organiser cette action, dont une en juin au comité coopératif de la MSA pour faire valoir un budget pour l'achat de tablettes, et une en novembre pour présenter l'action à l'école publique d'Airvault et impliquer les enseignants. Une dernière réunion a lieu en décembre pour réaliser une affiche qui servira de support de présentation aux familles.

L'action est prévue le mercredi 28 mars 2018, en direction des parents d'enfants de moyenne section. Cette animation sera inscrite au sein d'une matinée « jeux » organisée par l'école.

6. Avec le Réseau des RAM du département coordonné par la CAF :

Objectif :

Rencontrer les différentes animatrices de relais et échanger en groupe de travail ou en séances plénières autour de thèmes en lien avec notre pratique.

Déroulement :

En 2017 : 1 réunion en novembre réunissant tous les RAM du département (intervention d'Ipéria, de l'IRCEM et de la FEPEM).

D'autres temps d'échanges en réseau local ont eu lieu :

-lien avec les RAM de la CC Parthenay Gâtine et de la CC Val de Gâtine pour la mise en place de la JAM,

-lien avec les RAM du CSC du St Varentais et du CIAS de Thouars au travers de différentes actions : rencontres ponctuelles entre animatrices, et organisation de l'inter-Ram « fête de la musique » en juin cité plus haut.

Le bilan fait en fin d'année met en avant l'envie de réitérer la fête de la musique (date fixée le 6 juillet 2018), ainsi que de mettre en place une réunion d'information sur les impôts, qui questionnent beaucoup les assistantes maternelles (intervention envisagée début 2018).

Evaluation :

Les échanges entre collègues sont très riches et permettent de soulever des problématiques communes, dans un souci d'harmoniser les informations et de mutualiser nos moyens.

7. Projet de structure :

Un projet associatif a vu le jour en 2016 autour du thème du jeu, réunissant tous nos secteurs : petite enfance, enfance, jeunesse, famille....

Cette année « Tous au parc » : journée de rencontres des habitants autour de différents ateliers du CSC (temps parents enfants cité plus haut, structures gonflables pour les enfants, repas partagé....).

L'objectif est de se faire rencontrer les différents publics, avec les membres du conseil d'administration du CSC et les salariés, de manière conviviale.

Ce projet de structure se renouvellera en mai 2018 « Tous au jardin », en lien avec le jardin de St Loup.

Pour conclure, nous notons pour 2017 une ouverture partenariale assez importante avec l'émergence de nouveaux projets (« sur le bout des doigts », la JAM, le projet « écrans »...). Que ce soit avec les écoles, la Médiathèque, la PMI, la CAF, la MSA, ou entre les différents services du CSC, le partenariat est inscrit et permet de dynamiser le territoire en apportant de la nouveauté et de la transversalité.

C- Projets et perspectives du relais pour l'année 2018 :

Globalement, le Relais Petite Enfance se situe davantage dans la continuité et la consolidation des actions existantes, au travers du partenariat mené, des projets mis en place et les animations proposées.

Quelques pistes de travail néanmoins :

-Continuer le travail d'information et de prévention auprès des assistantes maternelles, dans un souci de professionnalisation de leur métier : formation continue, temps d'échange des pratiques, temps d'échanges avec la puéricultrice de secteur...

-Approfondir cette notion d'information auprès des familles sur l'existence du Relais et ses services,

-Proposer de nouvelles animations aux assistantes maternelles et aux familles :

*réitérer le projet de territoire en lien avec la Médiathèque, mais cette fois-ci sur le thème de la ruralité, et comment valoriser l'action itinérante du service,

*continuer le partenariat avec l'AMS Parthenay-Gâtine et les RAM de ce territoire sur la notion d'accompagnement des assistants maternels,

*...

Préfecture

079-200041416-20180627-D2018090-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

15

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



Thénezay



Parthenay



Airvault

I. Les Résidences Habitat Jeunes

1) Données générales de l'activité RHJ

La Résidence Habitat Jeunes d'Un Toit en Gâtine dispose de 3 sites répartis sur l'ensemble de la Gâtine à savoir : *Parthenay, Airvault et Thénezay soit 73 places pour 56 logements.*

A Parthenay, les logements sont dans le bâtiment principal sis 38 rue Ganne ou en Diffus. Les données présentées sont réalisées selon cette organisation.

Récapitulatif des chiffres d'accueil en 2017

2017	Parthenay Bât. Principal rue Ganne	Diffus – PY	Airvault	Thénezay	Total
Nbre personnes ayant séjournées	69	19	15	6	109
Entrée 2017	36	6	6	3	51
Sorties 2017	40	9	8	5	62
Durée moyenne séjour (calcul mois sur sorties)	11	16	13	17	12.5 (calcul proportionnel Nbre sorties)
Personnes présentes Au 31/12/2017	29	10	7	1	47
Capacité globale Par Logement	8760	3650	3285	1460	17155
Nuitées réalisées Par logement	8574	3333	3096	1001	16004
Taux d'occupation	97.88%	91.32%	94.25%	68.56%	93.29%

Commentaires et analyse sur les 4 dernières années

1/ Les entrées réalisées

On note une baisse constante depuis 4 ans : 33% en moins entre 2014 et 2017. Ce constat peut être mis en lien avec l'allongement des durées de séjour et la baisse des demandes sur le secteur de Thénezay (seulement 3 demandes ont concerné ce secteur en 2017)

	2014	2015	2016	2017
Nbre Total d'entrées en RHJ	76	66	56	51

2/ **Baisse constante du nombre d'accueils depuis 4 ans soit -18.5%** : il s'agit ici des personnes ayant bénéficiées d'un logement RHJ en 2017 (entrée 2017 ou date entrée antérieure). Là encore, l'allongement des séjours explique, pour partie, cette tendance.

2014	2015	2016	2017
134	123	112	109

3/ Stabilité du taux d'occupation excepté à Thénézay où nous notons une baisse importante en 2017 en corrélation avec le faible nombre de demandes sur le secteur. Ceci engendre une disponibilité de logements significative à savoir 11 mois de vacance cumulée pour 4 logements.

La stabilité élevée constatée les années précédentes à Thénézay, était directement liée au statut d'apprentissage des résidents accueillis qui se sont maintenus pour toute la durée de leur contrat ce qui a engendré des séjours supérieurs à 1 an. En 2017, il n'y a pas eu le relai entre la période de septembre à décembre sur ce même public apprenti.

Données en %	2014	2015	2016	2017
Parthenay	93	92	94	96
Airvault	95	96	96	94
Thénézay	99	100	90	68

4/ Durée des séjours (données sur situations à la sortie)

Données en %	2014	2015	2016	2017
Parthenay	10	7	8	11
Diffus	6	9	13	16
Airvault	11	13	20	13
Thénézay	10	9	24	17

Depuis 4 ans, la durée moyenne des séjours à Thénézay (15) et Airvault (14) s'explique par le statut socio pro des résidents qui est principalement l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation, ce qui les inscrit dans du long séjour (2 ans).

A Parthenay, le turn-over est plus rapide. Les statuts des résidents sont plus variés à savoir des apprentis, des étudiants mais aussi des stagiaires, des intérimaires et des CDD de quelques semaines à quelques mois ce qui induit des séjours de courte et moyenne durée.

Cependant, nous observons aussi, pour partie, un allongement des séjours ce qui impacte le nombre de nouvelles entrées qui tend en parallèle à diminuer.

En conclusion :

Au regard des statistiques constatées en 2017 et des données sur les 4 dernières années, nous constatons :

- ✓ 1 baisse constante des entrées
- ✓ 1 allongement des séjours
- ✓ 1 baisse du nombre de personnes bénéficiant d'un logement RHJ (toutes dates d'entrée confondues)
- ✓ 1 taux d'occupation :
 - Stable et élevé sur les sites de Parthenay et Airvault : on peut supposer que l'allongement des durées de séjour en est la principale cause
 - En baisse importante sur le site de Thénézay que nous expliquons par une diminution des demandes sur le secteur et donc une vacance des logements

Quelques éléments d'analyse :

- Nous sommes régulièrement confrontés à une difficulté de concordance entre les demandes et nos offres, notamment sur la période de juin à septembre où les demandes de personnes en situation de formation et d'apprentissage sont particulièrement nombreuses.

En effet, la disponibilité des logements est parfois en décalage avec la demande ce qui peut induire dans un premier temps une liste d'attente et dans un second temps une vacance de logements, les personnes ayant trouvées une autre solution de par un marché locatif peu tendu en Deux-Sèvres.

Par exemple, en 2017, sur le site d'Airvault, nous n'avons pas pu satisfaire certaines demandes faute de logements disponibles en août et septembre 2017 alors que des départs étaient prévus en octobre/novembre.

- On peut supposer que la baisse des demandes constatée sur le secteur de Thénézay est une conséquence directe du contexte économique local impacté par des cessations d'activité d'entreprise et un taux de chômage en augmentation (La ville de Thénézay est passée de la 69^{ième} place en 2013 à la 109^{ième} soit un taux de 8.70% de la population).

2) Les demandes en 2017

Nous avons traité 105 demandes en 2017 contre 120 en 2016 et 156 en 2015 soit une baisse de 34% en 2 ans. Nous observons en parallèle au sein de l'Association, une augmentation des demandes d'hébergement en CHRS notamment pour le public jeunes – de 30 ans.

- Profil des demandeurs
 - ✓ 93% ont – de 25 ans
 - ✓ 100% sont célibataires
 - ✓ 65% émanent du département 79
 - ✓ Situation socio professionnelle : 51% en emploi et 24% en formation
 - ✓ 71% ont des ressources en dessous du seuil de pauvreté
 - ✓ 78% souhaitent un studio
 - ✓ Motif de la demande : 64% pour un emploi et 20% pour prise d'autonomie / émancipation
- Traitement des demandes
 - ✓ 45 sont satisfaites par une entrée en RHJ soit 43% de taux de satisfaction
 - ✓ 19% des demandes sont annulées par le demandeur lui-même
 - ✓ 16% des demandes sont sans suite (notamment les demandes Internet)
 - ✓ 9.5% des demandes trouvent une autre réponse que RHJ (Service Logt, parc public...)
 - ✓ 6.5% des demandes ont été refusées soit par manque de place, soit pour inadéquation aux besoins
 - ✓ 6% des demandes sont toujours actives au 31/12/2017

Au regard des demandes formulées et traitées, nous pouvons dire que la RHJ répond à des besoins en adéquation avec ses missions, à savoir soutenir des parcours d'insertion socio professionnelle et promouvoir l'autonomie du public jeune sur le territoire des Deux-Sèvres et de la Gâtine

3) Statistiques sur les entrées

51 personnes sont entrées en RHJ en 2017 dont 45 résultent de demandes formulées en 2017 et 6 en 2016.

1/ Répartition par sexe

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénézay	Total
Femmes	25	5	4	1	35
Hommes	11	1	2	2	16
Total	36	6	6	3	51

Prépondérance des hommes 68% pour 31.5% de femmes, ce qui est un constat récurrent sans que nous puissions apporter d'éléments d'analyse à ce phénomène

2/ Répartition par âge

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezay	Total
- de 18 ans	8	0	3	0	11
18-25	28	5	3	1	37
26-30	0	1	0	2	3
Total	36	6	6	3	51

94% des personnes ont moins de 25 ans. Ce taux est identique à celui des années précédentes (94% en 2016 et 2015). La RHJ est bien identifié pour ce public et apporte une réponse logement adaptée pour des personnes qui, pour l'essentiel, y vivent leur première expérience en logement autonome.

3/ Origine géographique résidentielle

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezay	Total
Com com Py	20	1	1	1	23
Deux-Sèvres	6	2	3		11
Poitou- Charentes	4	2	2	1	9
France	6	1		1	8
UE					0
Hors UE					0
Total	36	6	6	3	51

44 personnes soit 67% sont originaires des Deux-Sèvres dont 23 de la Com Com Py soit 45%. La RHJ répond donc pour l'essentiel à des besoins locaux.

Pour autant, 17 personnes, soit 33% proviennent soit de la région Poitou-Charentes, soit d'autres régions. Il s'agit pour la plupart de personnes en formation (apprentissage compris) qui sont donc en mobilité professionnelle.

4/ Dernier logement occupé

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezay	Total
Logt autonome	3	1		2	6
Sous location	1				1
Autre institution	3		2		5
Famille Accueil Lieu de vie	1		3		4
Parents	18	5	1	1	25
Entourage	7				7
CHRS/Urgence	2				2
Autre	1				1
Total	36	6	6	3	51

49% des personnes sont au domicile parental avant leur entrée en RHJ. Même si cela reste l'indicateur principal, il est à noter une baisse de 30% par rapport aux années précédentes.

Par contre, les situations de sortie d'institution (ASE, Famille accueil, CHRS, lieu de vie...) sont plus importantes en 2017 et représentent 21% des personnes. 14 jeunes accueillis relevaient des services de l'ASE 79 (cf. données spécifiques accueil ASE page...)

5/ Motif de la recherche de logement

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezy	Total
Emploi, Format° Stage étude	24	5	5	3	37
Hgt Tiers	1	1	1		3
Autonomie	8				8
Rupture familiale, séparation	2				2
Fin PEC institution	1				1
Total	36	6	6	3	51

L'accès à l'emploi ou à la formation demeure le motif essentiel avec 73% des situations. **La RHJ répond donc bien à sa mission première d'accompagnement des jeunes dans leur parcours professionnel par un logement adapté.**

6/ Niveau Scolaire

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezy	Total
IMPRO, IME	4				4
Niveau collège 6eme, 5eme 4eme			2		2
Brevet collège/niveau 3ieme	8		2		10
CAP/BEP : niveau/diplôme	9	1		1	11
Niveau 2 ^{nde} /1 ^{ère}	1				1
BAC pro	3				3
BAC Général	6	1			7
BTS/IUT : niveau/diplôme	1	1			2
Licence	1	1	2	1	5
Master2 et +	1	2			3
NR	2			1	3
Total	36	6	6	3	51

56% des personnes ont un niveau de qualification égal ou inférieur au niveau V et 33% de ces jeunes n'ont aucune formation qualifiante ce qui interroge sur leur accès à l'emploi et donc en parallèle au logement autonome hors RHJ.

44 % ont un niveau équivalent ou supérieur au niveau V dont 21% de niveau III et plus.

On note une augmentation des jeunes en situation d'études supérieures en alternance ou en stage d'étude de type licence et master.

7/ Statut socio professionnel

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezy	Total
CDI Tps plein	1			1	3
CDD Tps Plein	1	1			1
CDI Tps partiel	1				1
Apprenti Niv V	6		3		9
Apprenti Niv IVet+	6	1	1	1	9
Stage étude	1	1			2
Stage formation prof	2				2
Garantie jeune	2				2
Contrat aidé	0			1	0
DEI	3				3
DENI	2	3	1		6
Scolaire	6				6
Etudiant	3		1		4
Autre	1				1
NR	1				1
Total	36	6	6	3	51

57% des résidents sont en situation d'activité soit emploi, soit formation. Les apprentis représentent à eux seuls 35%.

Pour les 3 situations de CDI, il s'agissait de situations particulières:

- une personne en rupture familiale avec un hébergement temporairement par un tiers
- une personne en CDI mais en mutation temporairement de 4 mois en Deux-Sèvres.
- une personne ne voulant pas s'engager sur logement droit commun avant la fin de sa période essai

18% sont demandeurs emploi en CDD, intérim ou Garantie jeune

20% sont étudiants et scolaires

Le statut socioprofessionnel est en adéquation avec les motifs à l'entrée où le critère « emploi-formation » prédomine.

8/ Ressources mensuelles : nature

La nature des ressources est également en lien direct avec le statut socioprofessionnel avec la prédominance des salaires pour 55%.

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezay	Total
Salaire	16	4	5	3	28
Assedic	2				2
Ind formation	8	1			9
Bourse s Etude	1				1
AAH, pension	2				2
RSA		1			1
Aide sociale	1				1
Aide familiale	1				1
Sans	5		1		6
Total	36	6	6	3	51

9/ Ressources : Montant

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezay	Total
Ss ressources	6		1		7
0 à 545€	13	2	3		18
546€ à 810€	10	1	2	1	14
811€ à 1163€	4	2		1	7
Sup à SMIC	2	1		1	4
Total	36	6	6	3	51

Les données sont celles à l'entrée, par conséquent, certaines situations sont répertoriées sans ressources car en attente de leur 1^{er} versement salaire ou indemnité formation.

Il est à noter que 63% des résidents sont en dessous du seuil de pauvreté selon le critère 50% du revenu médian de l'Insee. Ce constat questionne sur la paupérisation de cette tranche de la population (les moins de 30 ans) et sur l'inéligibilité au RSA des moins de 25 ans.

Pour 11% de nos résidents, l'accès au RSA aurait apporté une solution à leur situation de sans ressources.

4) Statistiques sur les sorties

62 résidents sont sortis en 2017 dont 42 entrés avant le 01/01/2017. Il y a donc 20 situations d'entrée-sortie en 2017.

1/ Durée de séjour : Durée moyenne des séjours 12 mois ½

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezay	Total
Moins 1 semaine	1	0			1
1 semaine à 1 mois	0	0			0
Entre 1 et 3 mois	3	0	1		4
Entre 3 et 6 mois					
Entre 6 et 1 an	14	3			17
Plus d'un an	14	4	4	2	24
Total	40	9	8	5	62

34% de séjour inférieur à 6 mois principalement sur le site de Parthenay (19%)

27% de séjour de 6 à 12 mois

39% de séjour supérieur à 1 an : il s'agit pour l'essentiel de résidents en situation d'apprentissage et donc sur un contrat de 2 ans qui se maintiennent en RHJ jusqu'au terme de leur engagement professionnel.

2/ Raisons du départ

Nous avons retenu le critère principal donné par le résident à son départ. Pour autant, il y a souvent cumul de motifs exemple nouveau lieu d'activité et logement autonome ou retour famille...

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezay	Total
Nouveau lieu étude, formation	7	1	1	2	11
Fin contrat de travail, formation ou stage	9	3	2	1	15
Logement plus autonome	11	5	4		20
Rupture contrat de résidence	2			1	3
Fin contrat résidence	1				1
Par insatisfaction	1				1
Retour famille	7				7
Autre	2				2
NR			1	1	2
Total	40	9	8	5	62

32% d'accès au logement plus autonome à la sortie: une des missions de la RHJ est d'accompagner les résidents dans leur accès à l'autonomie par un logement adapté et un encadrement spécifique (individuel et collectif). Les résultats en termes d'accès au logement à la sortie confirment notre action sur cet objectif.

24% sont des fins de contrat de travail ou fin de formation. Il s'agit de situations où le besoin principal était l'accès à un logement en lien avec localisation de l'activité professionnelle. Ces personnes retournent pour l'essentiel à leur logement initial (ex : domicile parents).

5% soit 3 situations de rupture de contrat de résidence : soit à l'initiative du résident (2), soit de l'établissement (1) pour non respect du règlement intérieur et défaut paiement loyer.

3/ Logement à la sortie

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezay	Total
Logement autonome	13	6	5	2	26
RHJ/résidence sociale	1		1	1	3
Famille accueil, lieu vie	1				1
Parents	18	2	2	1	23
Entourage	3	1		1	5
Sans logement	1				1
Autre	3				3
Total	40	9	8	5	62

42% des personnes sorties accèdent à un logement autonome

37% retournent au domicile familial

9.5% se retrouvent en situation d'hébergement précaire soit par l'entourage, soit sans logement

Au regard des résultats, **nous pouvons affirmer que la RHJ participe à la prise d'autonomie des jeunes de – de 30 ans** notamment par le logement.

4/ Destination géographique à la sortie

	Parthenay	Diffus Py	Airvault	Thénezay	Total
Com Com Py	13	3	2		18
Deux sèvres	14	4	4	3	25
Poitou charentes	3	1			4
France	8	1	2	2	13
UE	1				1
Hors UE	1				1
Total	40	9	8	5	62

69% des personnes sont restées dans le département 79.

31% ont quitté le département à leur sortie.

Pour la plupart, les personnes sont réparties ou maintenues sur leur territoire d'origine.

5) Personnes bénéficiaires d'une prise en charge ASE 79

1/ Données générales

	Demandes Formulées	Présents sur RHJ en 2017	Entrées en 2017	Sorties en 2017	Présents au 31/12/17
Total	23	14	10	6	7
Dont statut MNA (au cours de leur séjour)	12	9	5	3	5

Le nombre de résidents sortants relevant de l'ASE étant faible, **nous constatons un certain engorgement du dispositif** lequel risque à l'avenir de limiter notre capacité à accueillir de nouvelles personnes.

L'accompagnement à la sortie RHJ est au cœur de nos préoccupations. Cela nécessite d'améliorer le travail partenarial avec les référents ASE. La mise en place de l'ASLL pour le public RHJ est une alternative intéressante à développer bien que nous ne l'ayons pas usité en 2017.

3 accueils ont eu pour objectif l'expérimentation et l'évaluation en logement autonome avec validation préalable des services de l'ASE et suivi éducatif par structure d'origine. 2 de ses séjours ont duré 1 mois sans reconduction et 1 séjour s'est prolongé en vue d'un accompagnement vers une fin de prise en charge par l'établissement prévue en 2018.

2 personnes majeures ont quitté la RHJ sans avoir donné d'informations avérées de leur situation logement et professionnelle

2/ Situation socio professionnelle des personnes accueillies

	Parthenay	Airvault	Total
CDD Tps partiel	1		1
Apprenti Niv V	7	2	9
Scolaire	3		3
Autre	1		1
Total	12	2	14

1 majorité de situations d'apprentissage soit 9 : 64%
3 situations de scolarité dont 2 en IME
1 situation d'emploi CDD pour remplacements successifs
1 situation de stage découverte en entreprise

➤ Sexe

	Parthenay	Airvault	Total
Homme	9	2	11
Femme	3	0	3
Total	14	2	14

78% des résidents RHJ-ASE sont des hommes.
Ce constat tend à s'accroître sur les derniers mois avec l'accueil du public MNA exclusivement masculin.

➤ Age à l'entrée

	Parthenay	Airvault	Total
Mineur	6	2	8
18 ans	4	0	4
19 ans	2	0	2
Total	12	2	14

57% des accueils concernent des mineurs. Les conditions d'obtention d'un Contrat Jeune Majeur évoluant, la RHJ est impactée par la typologie du public ASE qui tend à se rajeunir..

3/ Situation à la sortie : 6 personnes

Situation logement	
Logement autonome	1
Retour famille	1
Hébergement par un tiers	1
Retour lieu de vie	1
Non renseigné	2

Situation professionnelle	
Apprentissage	1
Scolarité (lycée-IME)	2
Autre (sans activité- déscolarisé)	1
Non renseigné	2

Age à la sortie	
Mineur	1
18 ans	3
19 ans	1
20 ans	1

➤ Durée des séjours :

Les durées s'échelonnent de 30 à 639 jours soit une moyenne de 333 jours.

personnes n'ont séjourné à la RHJ qu'un mois dans le cadre d'une expérimentation afin d'évaluer leur degré d'autonomie en logement semi autonome. L'orientation temporaire en RHJ faisait partie d'un projet global d'accompagnement par le référent ASE.

➤ Statut MNA : 3 personnes sorties en 2017 avaient le statut MNA à leur entrée et étaient en apprentissage. Leur durée de séjour est de 553 jours soit 18 mois ce qui est supérieur à la moyenne des séjours en RHJ (12.5mois).

Ce constat interroge sur le risque d'embolisation de l'accueil des bénéficiaires ASE.

➤ Situation particulière : 1 personne accueillie en 2016 avec le statut dit « MNA » dont le contrat jeune majeur a pris fin en août 2017. La RHJ n'a pas été associée à cette fin de prise en charge. Par conséquent, cette personne a été maintenue sur la RHJ faute de solution logement. Elle est au 31/12/2017 en situation de reconduction CDD à temps partiel et n'a donc pas de situation professionnelle stable. Elle a besoin d'un accompagnement renforcé (notamment au niveau de la santé) qui est, depuis septembre 2017, assumé uniquement par la RHJ.

Conclusion :

Nous nous interrogeons sur les modalités d'accompagnement de ce public ASE et tout particulièrement sur leurs sorties de la RHJ. En effet, au-delà du problème de ressources modestes, leur situation de fragilité (psychologique, sociale et économique) et l'absence d'entourage familial représentent des freins à l'accès à leur autonomie notamment pour le logement autonome.

L'extension de l'ASLL depuis fin 2017 au public accueilli en RHJ pourrait apporter, pour partie, un élément de réponse.

➤ **Perspective 2018**

Pour 2018 (et les années à venir), il est nécessaire d'améliorer la transition et donc l'accompagnement des sorties RHJ vers le logement autonome au risque d'engorger le dispositif et donc de ralentir un turn over indispensable pour atteindre les objectifs d'accueil prévus dans notre convention avec le Conseil Départemental.

VI Les prestations proposées à la Résidence Habitat Jeunes

1/ Accueil Information Orientation

1.1 Rappel de la procédure d'accueil

Les personnes contactent la RHJ par téléphone, directement, par Internet, par l'intermédiaire de la famille, de l'employeur ou d'un travailleur social.

Lors de ce premier contact, les secrétaires d'accueil déterminent quel service de l'association est le plus adapté à la demande : critère d'âge, type de logement, localisation....

En fonction des éléments recueillis, et lorsque le **Résidence Habitat Jeunes** semble être le service le plus adapté à la personne, un rendez-vous de pré-accueil est proposé. Le rendez-vous peut être téléphonique en cas d'éloignement géographique.

Au cours de cet entretien, il s'agit d'évaluer la demande, de diagnostiquer les besoins de la personne, de présenter la structure, son fonctionnement et les services proposés.

Une information sur les aides possibles est présentée : Loca Pass, Mobili Jeunes ..., ainsi qu'une estimation des aides au logement.

Chaque demande de logement est ensuite présentée dans le cadre d'une commission hebdomadaire où sont présents l'ensemble des services de l'Association : RHJ, CHRS, Service Logement et la direction.

A l'issue de cette réunion, une décision est prise et communiquée au demandeur.

En cas d'accord, un rendez-vous est mis en place rapidement pour organiser l'entrée.

En cas de refus, nous orientons le jeune vers un autre service de l'Association (CHRS, Service logement) ou un autre partenaire-bailleur. L'origine de notre refus RHJ résulte souvent d'un manque de place disponible ce qui ne permet pas une réponse adaptée aux exigences du jeune.

2/ L'Hébergement

La RHJ dispose de 56 logements conventionnés APL pour 73 places. Tous les logements sont équipés et meublés. La redevance comprend le loyer, l'électricité, l'eau et les ordures ménagères.

Le dépôt de garantie est fixé à 160€ tout logement confondu

Le résident est éligible selon ses droits à l'APL dès le 1^{er} mois. Le préavis de départ est réduit à 8 jours.

➤ Typologie des logements de la RHJ

	Parthenay	Airvault	Thénezay	Total
Nombre de logements	44	9	4	60
Nombre de places	53	14	6	73
Chambre meublée	12	0	0	9
Studios	25	2	2	16
T1	5	6	2	28
T2	2	1	0	3

Le parc logement proposé par la RHJ semble adapté aux besoins des résidents. Cependant, nous notons que les chambres correspondent moins à leur envie de confort. En effet, ce type de logement oblige à utiliser une cuisine collective mise à leur disposition ce qui engendre moins d'intimité sur le temps des repas.

Pour certains, au contraire, cela représente l'opportunité de côtoyer d'autres jeunes et de tisser du lien social.

➤ **Perspective 2018 :**

L'ensemble des logements a fait l'objet d'une visite en décembre 2017 afin de **programmer sur 2018 une intervention technique sur le bâti** pour prévenir et/ou palier à la vétusté d'usage des lieux.

3/ L'Accompagnement Personnalisé

3.1 Principe et finalité de l'accompagnement

- L'accompagnement personnalisé débute dès l'entrée du résident avec son référent socio-éducatif lequel l'accompagnera tout au long de son séjour à la RHJ. L'accueil est réalisé selon une procédure qui se veut au plus près du logement autonome de droit commun à savoir :
 - ✓ Explication du Livret d'accueil et du règlement intérieur
 - ✓ Lecture, signature et remise d'un exemplaire du contrat de séjour
 - ✓ Découverte de la structure et présentation du personnel et des résidents présents
 - ✓ Constitution et explication des dossiers administratifs (CAF, Mobili jeunes...)
 - ✓ Réalisation d'un état des lieux contradictoire du logement

- L'Association se donne les moyens de mettre en œuvre un accompagnement de proximité adapté et respectueux des attentes et des besoins de chaque personne accueillie durant son séjour et ceci dans le cadre d'une approche globale.

Suite aux premiers entretiens de pré-accueil et accueil, lesquels permettent parfois de mettre le jeune « en mouvement » (ex : inscription à la Mission Locale, démarches auprès de Pôle Emploi), chaque résident est rencontré systématiquement 1 mois après son entrée au cours d'un entretien individuel avec le référent ce qui représente 51 personnes en 2017.

Au cours de cet entretien, nous évaluons la situation du jeune sur différents thèmes :

- ☞ Le Logement
- ☞ Le projet Professionnel
- ☞ La santé
- ☞ Le budget
- ☞ La vie collective en RHJ

A l'issue de l'entretien à un mois, un accompagnement individuel est systématiquement proposé. Il appartient au résident de l'accepter ou non ce qui est notifié sur un document prévu à cet effet.

Si le résident sollicite un accompagnement, un contrat est alors rédigé avec les objectifs, les moyens et les engagements réciproques.

Sur le secteur d'Airvault, les accompagnements sont réalisés par la RHJ et le CSC avec lequel nous avons une convention de partenariat

3.2 L'accompagnement en quelques chiffres

Sur les 109 personnes accueillies au cours de l'année 2017, toutes ont bénéficié d'un accompagnement à l'entrée pour l'installation, ouverture droit CAF et conseils logement.

39 ont sollicité un accompagnement personnalisé ayant fait l'objet d'un contrat ce qui représente 36% des personnes accueillies

- Parthenay : 26
- Py Diffus 7
- Thénezay 2
- Airvault : 4

Les thèmes du suivi	Santé	Ecoute psy.	Aide à la Gest ^o Budget	Dossiers administratifs	Insertion professionnelle	Gestion logt au quotidien	Sortie RHJ
	4	7	19	36	19	11	8
	10%	18%	49%	92%	49%	28%	20%

- L'accompagnement proposé s'inscrit dans une approche globale. Dans certains cas, cela suppose un travail en partenariat avec différentes structures : Mission Locale, AMS, CCAS, CAF, MSA, Lieux de Vie, ATI, UDAF, CIL, CSC...

Pour les jeunes qui bénéficient d'une prise en charge ASE ou d'un suivi Mission Locale, des réunions de synthèse ou concertation sont organisées avec le jeune et les référents. Ces rencontres sont souvent trimestrielles mais le rythme peut varier en fonction des besoins des personnes et de l'évolution des projets

Notre rôle est de guider ou orienter les résidents vers les structures (mission locale, CMP, AS secteur...) ou personnes ressources (médecin traitant,...) compétentes. Nous facilitons le lien avec les partenaires et nous mettons en place une coordination. L'accompagnement se décline en entretiens individuels réguliers entre le résident et son référent RHJ. L'objectif est de repérer les besoins, les difficultés et les atouts afin de définir au mieux les démarches à mettre en œuvre.

On note que l'accompagnement pour les dossiers administratifs est prédominant avec 92% des demandes. Bien souvent, la méconnaissance des dispositifs et organismes nécessite d'une part un temps pour expliquer les fonctionnements et d'autre part un temps pour mettre en œuvre les démarches adaptées à leur situation propre.

➤ Quelques chiffres :

- 39 dossiers APL auprès CAF ou MSA
- 4 dossiers Mobili jeunes
- 3 dossiers Locapass

Il s'agit, pour partie, de favoriser l'accès aux droits : allocation logement, prime d'activité, couverture sociale, inscription pôle emploi, déclaration impôt... Notre accompagnement vise à l'apprentissage des bases afin de pouvoir les mettre en application durant le séjour mais également après leur départ.

L'aide à la gestion budgétaire et aux démarches d'insertion professionnelle est également importante (42%). Là encore, l'accueil en RHJ étant une première expérience en logement, notre action est ciblée sur des apprentissages de base : suivre son budget, anticiper et prioriser une dépense...

Pour soutenir l'accompagnement individuel, des modules collectifs sont également proposés à la RHJ notamment sur la couverture sociale et l'accès à la santé, la déclaration annuelle des revenus et la recherche de logement

➤ Perspective 2018

- Renforcer le partenariat notamment pour les résidents relevant de l'ASE 79 (MDE/MNA) mais aussi la Mission Locale, les CSC...
- Améliorer l'accès aux droits (ex: complémentaire santé, prime activité...)
- Renforcer les modules d'informations collectives
- Mettre en place des mesures ASLL pour les situations les plus fragiles afin d'aider et d'optimiser les sorties vers logement autonome
- Améliorer la démarche d'évaluation continue (démarche continue)

4/ Des Actions spécifiques

4.1 Fonds de solidarité

Nous avons créé un fonds de solidarité mutualisé pour permettre aux résidents d'obtenir une aide individuelle et / ou collective pour la réalisation de leur projets. Ces fonds mutualisés sont abondés par les résidents (1€50/mois). Les demandes d'aide sont présentées anonymement au cours des Comités de Résidents.

En 2017 : 2 demandes individuelles acceptées pour un montant total de 97€

- ✓ une aide transport pour démarche administrative (Paris)
- ✓ une aide alimentaire

4.2 La location de scooter

L'association "Un Toit en Gâtine" gère un parc de location de scooters dont l'objectif est de répondre aux problèmes de mobilité que peuvent rencontrer un certain nombre de personnes sur la Gâtine.

Le parc était composé de 21 scooters en début d'année pour terminer à 18 scooters en fin d'année.

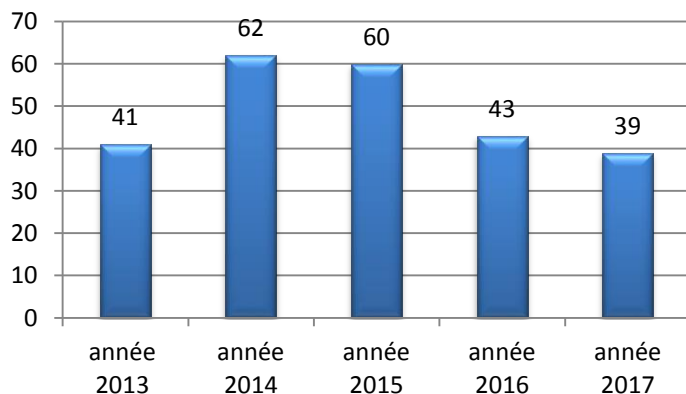
➤ Rappel sur le fonctionnement

- Le scooter est mis à disposition pour une durée maximum de 3 mois avec la possibilité de renouvellement (2 fois).
- Un contrat de mise à disposition est signé entre l'utilisateur ou son représentant légal et la Résidence Habitat Jeunes.
- L'assurance du scooter est comprise dans la location.
- Une caution de 250,00 € est demandée à la signature du contrat.
- Le coût de la location est de 40,00 € par mois
- Le scooter est fourni avec le plein et doit être restitué avec.
- Un casque peut-être prêté si la personne ne peut s'en procurer un.

Le principe du parc de scooters est basé sur la réactivité : donner aux personnes la possibilité de répondre immédiatement à une offre d'emploi, de stage, même si celui-ci est situé à plusieurs kilomètres du lieu de résidence. L'emploi est souvent dépendant de la locomotion parce qu'il oblige à des déplacements quotidiens entre domicile et lieu de travail.

Le dispositif est maintenant reconnu par de nombreux organismes (Mission locale, chantier d'insertion, organismes de formation...etc.) qui font appel au parc de location afin de faciliter les déplacements de leurs ressortissants.

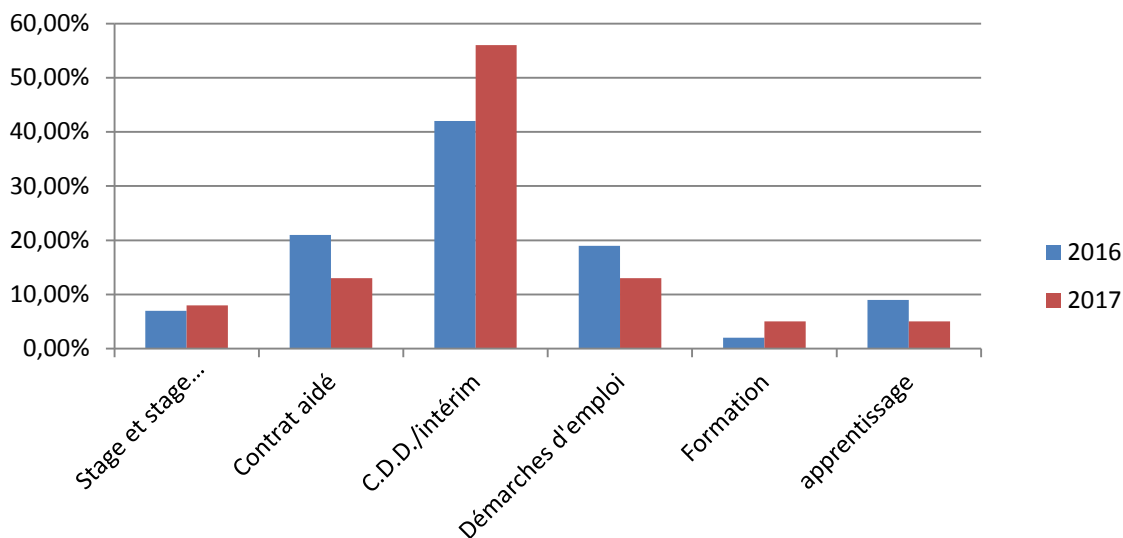
➤ Nombre de contrats



Cette année, nous pouvons remarquer une légère baisse du nombre de contrats réalisés par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à un nombre important de vols (6 vols sur l'année 2017) ce qui ne nous n'a pas permis de répondre toujours à la demande.

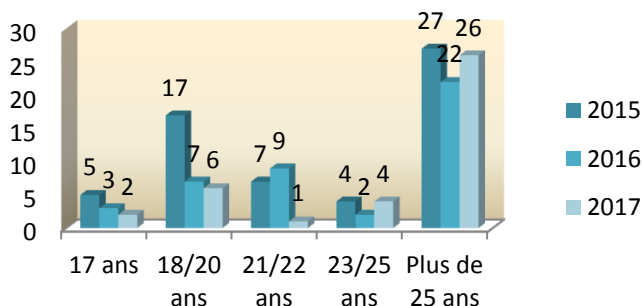
Il est important de préciser que ce graphique ne représente que les nouveaux contrats. Les renouvellements de contrat ne sont pas pris en compte.

➤ **Motifs des demandes**



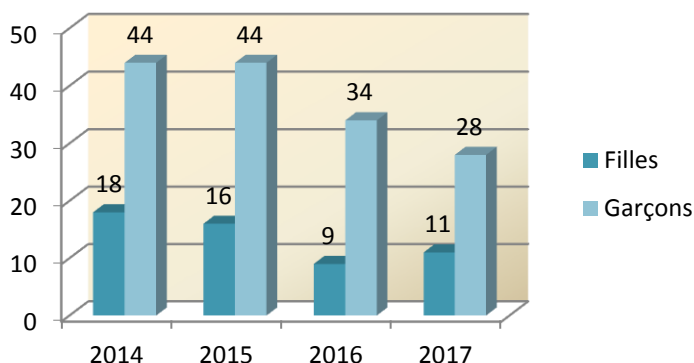
Comme les années précédentes, les CDD/intérim restent le pourcentage le plus important des motifs de déplacement avec même une augmentation cette année de 14%. La deuxième remarque, nous avons une baisse de l'ordre de 8% des contrats aidés.

➤ **Age des demandeurs**



On peut remarquer au fil des années une légère diminution des tranches d'âge de 17 ans à 22 ans. Pour les plus de 25 ans nous avons une augmentation qui se traduit par un accroissement d'environ de 4% du nombre de bénéficiaire du R.S.A. ce qui représente 48,7% des contrats. Ils représentaient 44 % en 2016 et 45% en 2015

➤ **Le public**



Comme les autres années, le nombre des locataires féminines reste faible.

A noter une augmentation de 8% en 2017

➤ Origine géographique des demandeurs

de
ils
en

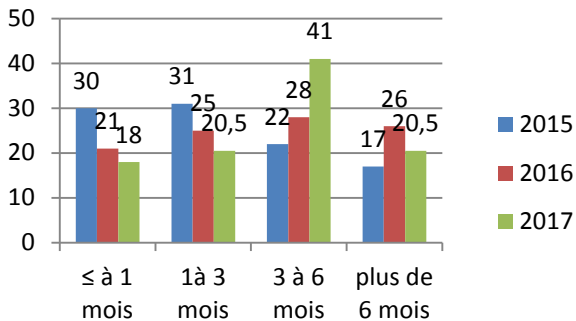
les
sont



Cette année les demandeurs originaires Parthenay sont encore en nette augmentation car représentent 59% alors qu'ils représentaient 51% 2016 (en 2015 ils représentaient 45%).

Sinon nous pouvons constater que les origines des demandeurs sont très diffuses sur le territoire de Gâtine ce qui entraîne des déplacements importants quelques fois pour le suivi et la gestion des scooters (dépannage, récupération de scooter).

➤ La location



L'augmentation la plus significative est pour les durées allant de 3 à 6 mois, 28% des contrats en 2016, nous sommes passés 41% en 2017. Cette augmentation est à mettre en relation avec les motifs de location ou nous avons eu un accroissement pour des missions intérim et CDD. On peut aussi constater au fil des années la diminution des contrats inférieurs à 3 mois

Les principaux constats:

- ✚ Le nombre de locataires bénéficiaires du R.S.A. est en augmentation de 4%, il représente 48,7% des contrats cette année contre 44 % en 2016.
- ✚ Il est important de signaler que nous avons subi 6 vols de scooters. Vu la décote que subissent les scooters nous n'avons pas pu compenser ces vols, ce qui a entraîné une diminution du nombre de scooters sur le parc. De ce fait nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes.
- ✚ Cette année de nouveau un travail a été effectué avec l'antenne Médico-sociale afin d'améliorer le travail en partenariat pour avoir un meilleur suivi des locataires.

5/ L'Action Collective

En 2017, l'équipe socio éducatif de la RHJ a pris un nouveau cap concernant l'action collective avec une volonté forte de s'inscrire dans une démarche tournée vers les questions et les enjeux environnementaux.

Les trois grands axes au cœur du projet d'animation sont:

- La santé et le bien-être
- Le développement durable
- La vie sociale et citoyenne

L'action collective s'appuie sur des valeurs de solidarité, de vivre ensemble, d'expérimentation tout en s'attachant à valoriser les compétences de chacun. L'année 2017 a aussi amorcé des actions collectives en lien avec les autres publics de l'association (CAO, MNA, CHRS).



Santé et Bien être

Les jeunes accordent peu de leur temps à la question de leur bien-être et de leur santé. Au travers de trois actions : le jardin, l'alimentation et le sport, il s'agit de prendre soin de soi, d'acquérir des comportements et des rythmes adaptés et de permettre un épanouissement personnel.



Le Jardin Partagé « Fil rouge de la vie collective »

L'année 2017 a vu naître le jardin partagé. Les ateliers se sont principalement orientés vers l'aménagement des espaces extérieurs afin de créer un lieu de socialisation convivial.

Ouvert à tous les publics de l'association, il favorise la mixité et la rencontre entre les différents usagers. Le jardin est un outil incontournable qui permet de sensibiliser à l'environnement et aux produits de saison au travers de nombreux ateliers/sorties thématiques.

- 32 ateliers jardin (construction des bacs, installation d'une serre, composteur, cabanon...)
→ 128 participations
- **1 garden Party** (inauguration festive du jardin)
- **20 ateliers thématiques** (réalisation de compote, confitures...)
- **4 sorties Nature** (cueillette de champignons, pommes, festival ornithologique...)



L'alimentation « De la Terre à l'Assiette »

Au cours de l'année 2017, l'association a décidé, dans le cadre d'une réorganisation du service, de mettre fin au service de restauration plus classique afin de privilégier des repas en lien avec l'atelier jardin (récolte, circuit court, respect des saisons) et des repas partagés organisés par les jeunes avec l'appui de l'animateur pour travailler sur les notions d'hygiène, d'équilibre alimentaire, de budget, d'acquisition de savoir de base. Des repas thématiques ont également été proposés : repas 0 déchet, découverte culinaire, repas culturel...

- **14 repas du jardinier**
- **18 repas thématiques**

→ **En moyenne 9 résidents** sont présents aux repas, les jeunes en situation socioprofessionnelle précaire sont ceux qui assistent le plus à ces temps. Ils apprécient ce temps convivial qui leur permet de ne pas manger seul et d'acquérir des connaissances (hygiène, rythme alimentaire, confection d'un repas.)



Le Sport « Vecteur de lien social »

Les activités sportives proposées représentent une porte d'entrée à l'intégration des jeunes dans la résidence. L'activité sportive au-delà de son rôle primordial en matière de prévention et de promotion de la santé est vectrice de lien social. Les séances sportives, ouvertes à tous les publics de l'association, apportent une véritable plus value à plusieurs niveaux : partage, entraide, acquisition des valeurs essentielles à la vie en société (respect de soi et des autres, règles).

- **41 séances sportives** (foot, basket, badminton, piscine...)
→ **550 participations** : une majorité de garçon, les filles sont très peu présentes sur l'activité sport.

Occasionnellement et en lien avec le sport, des activités de loisirs ont été organisées : patinoire, baignade, projection de match de foot...



Le développement durable

Les jeunes accueillis au sein de la RHJ sont les citoyens de demain. L'association a donc commencé à développer des actions en lien avec la grande thématique du développement durable. Afin d'éveiller les consciences, de montrer que l'on peut tous agir sur notre environnement.



Tiny house : alternatif, mobile et écologique.

Une Mini Tiny House a été créée en mai 2017. Elle est conçue pour être un support ludique et original afin de présenter notre projet d'habitat alternatif et de sensibiliser aux pratiques éco-responsables.

- **1 journée de décoration** extérieure de la Tiny House avec un artiste peintre
→ **8 participants**, très bonne participation et une mixité des publics: Jeunes résidents, les MNA, et les jeunes en CHRS.
- **3 sorties de la mini Tiny House** (festival Ouaille not, Eco festival, séminaire Nouvelle Région Aquitaine)
- **1 comité de pilotage et 2 comités techniques** : implication des partenaires, des jeunes de la conception jusqu'au chantier des Tiny House.
- **1 soirée de présentation du projet & débat animé** au Campus des métiers.
→ **40 participants**
→ **7 jeunes** sont inscrits de manière assidue dans ce projet participatif.

Ce sont principalement des apprentis (Formations : ossature bois, frigoriste, designer industriel, maçon ...). Cependant, un jeune, en recherche de projet professionnel est très impliqué dans le projet Tiny House. Ce projet permet la valorisation de leurs compétences et de leurs savoirs mis au profit d'une action pour la jeunesse.

Éco-citoyen : passez au durable ça marche !

- **6 ateliers de création de supports ludiques et d'aménagement de la mini Tiny House** qui visent à sensibiliser les jeunes aux éco gestes et à une consommation responsable.
→ **10 jeunes différents** ont participé.

Les supports réalisés : mini jardinier nomade, jeu sur les éco gestes, aménagement de la mini Tiny House avec des créations 100% maison.

- **3 soirées de sensibilisation / prévention** (film, débat, intervention du CRER)
- **2 ateliers récup créative** (créer en recyclant)
→ **15 participations.**



Vie Sociale et Citoyenneté

Au travers de ses actions, il s'agit de permettre aux jeunes de devenir des citoyens conscients, critiques et engagés en favorisant les espaces de parole.

Nous nous attachons à impliquer les jeunes dans la vie sociale d'Un Toit en Gâtine, dans la vie de la cité et du territoire.

➤ Participation aux instances associatives : inciter la participation et l'engagement

- **7 comités de résidents**
→ **12 résidents en moyenne** par comité
Les jeunes accordent une grande importance au comité, c'est un lieu où leur parole est prise en compte afin d'initier des projets, soumettre leur avis.
- **Conseil d'administration**
→ **2 jeunes ont été élus** représentants
- **Assemblée générale**
→ **3 jeunes** ont participé

➤ Actions sur la citoyenneté : susciter l'expression

- **Vox tour élection (débat citoyen sur les enjeux politiques)** en partenariat avec l'association Bocage, ouvert aux jeunes du territoire.
→ **30 participants**
- **Rédaction d'une page « photos » pour les échos parthenaisiens** (journal local)
→ **3 participants**
- **Semaine thématique : EXPO-FILM-échanges**
« La violence qu'est ce que c'est ? On en parle ensemble... »
En partenariat avec le Réseau Violences Intra Familiales Gâtine- ouverte à tous les usagers de l'association.
→ **16 participants jeunes**
Une exposition dynamique avec des espaces de parole animés par des professionnels qui a permis l'expression des usagers



Ouverture culturelle : Développer la curiosité et la créativité

- 5 sorties culturelles (concerts, bal...)
- Une résidence d'artiste « Slam-beat box » en partenariat avec l'association Diff'art et l'EREA.
→ 8 ateliers et 11 jeunes ont participé.

La mixité des publics, les ateliers itinérants, la soirée de restitution dans une salle de spectacle ont fait de ce projet une réussite valorisant l'implication des jeunes dans une découverte artistique fédératrice.

L'association entretient un partenariat privilégié avec les associations culturelles de Parthenay



Actions d'information : « En route pour l'autonomie »

Ces actions collectives sont un complément à l'accompagnement individualisé. Elles facilitent le séjour et préparent les résidents à la sortie et ce sur l'ensemble des thèmes de la vie quotidienne.

- **Quizz logement** : 15 participants

Atelier pertinent, notamment pour les jeunes en recherche d'un logement autonome.

Cependant le nombre important de résidents présents cette année a pu être un frein à une interaction dynamique entre les participants et l'animatrice. Pour 2018, 2 temps vont être proposés.

- **Module impôt** : 4 participants

Cette action initialement initiée par le CHRS a été en 2017 ouverte à la RHJ. La faible participation en 2017 est liée à plusieurs facteurs :

- une communication peu ou pas adaptée
- un thème ne concernant qu'une partie des résidents car beaucoup sont encore rattachés fiscalement à leurs parents et ne voient donc pas l'intérêt de l'action.

Pour 2018, il nous faut améliorer la communication sur le module pour le rendre plus attractif.

- **Module santé** : 9 participants

Ce module est centré sur l'apport d'informations sur le volet santé de la protection sociale et sur l'accès aux droits.

Il nous a semblé pertinent de proposer ce thème au regard de la méconnaissance des résidents (et du public jeune en général) de l'organisation de l'accès aux soins mais aussi des situations des résidents en terme de couverture santé à savoir

- 24% ont la CMU-C en lien avec situation de faibles ressources
- 33% Droit commun + mutuelle en lien avec situation professionnelle et réglementation en application depuis 01/01/2016 sur obligation employeur de proposer une mutuelle
- 15% ont une couverture étudiante en lien avec leur statut spécifique
- 28% sont sans complémentaire santé ce qui limite l'accès aux soins

Perspectives 2018 :

- Renforcer l'action collective sur les résidences éclatées (Airvault, logement diffus sur Parthenay)
- Favoriser la transversalité des services sur les projets fédérateurs
- Mettre en place une démarche d'évaluation continue
- Mettre en œuvre le projet socio-éducatif en lien avec le

Consolidation et recherche des partenaires

079-200041416-20180627-D2018090-DE

Acte certifié exécutoire

Un Toit en Gâtine = 38, rue Gamme = BP 80016 – 79201 Parthenay Ce

Reception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

REÇU le

26 MAI 2017

Fiche d'information FPIC 2017 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'en
(entre l'EPCI et ses communes membres)

Exercice 2017

Départ

Ensemble intercommunal: 200041416 CC AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)

Montant prélevé Ensemble intercommunal	-635 142
Montant reversé Ensemble intercommunal	0
Solde FPIC Ensemble intercommunal	-635 142

Cet Ensemble intercommunal est contributeur net

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres

	Prélèvement				Reversement			
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epcl (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epcl (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epcl (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epcl (-30%) (au 2/3)	Montant définitif
Part EPCI	-226 535	-294 496	-158 575		0	0	0	
Part communes membres	-408 607	-340 647	-476 568			0	0	
TOTAL	-635 142	-635 142	-635 142		0	0	0	

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 45

Répart

REÇU

26 MAI 2017

Répartition du FPIC entre communes membres

Code INSEE	Nom communes	Répartition du FPIC entre Communes			
		Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif
79005	AIRVAULT	-253 231		0	
79016	ASSAIS-LES-JUMEAUX	-28 752		0	
79022	AVAILLES-THOUARSAIS	-7 256		0	
79047	BOUSSAIS	-12 657		0	
79089	CHILLOU	-5 401		0	
79141	IRAIS	-8 713		0	
79156	LOUIN	-29 460		0	
79165	MAISONTIERS	-5 527		0	
79268	SAINT-LOUP-LAMAIRE	-46 414		0	
79325	TESSONNIERE	-11 196		0	
	TOTAL	-408 607		0	

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Reçu
Le Pré
Olivier

Préfecture

079-200041416-20180627-D2018090-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48